

L'engagement au cœur des débats

■ Le Congrès des Architectes 2024 s'est tenu les 24 et 25 octobre à Reims, sur le thème "Architectes engagés". Page 4

Hygie31 investit 12 M€ sur son site de la Veuve



■ Acteur européen dans le secteur de la santé, pharmacie et parapharmacie, Hygie31 annonce l'extension de la plateforme logistique de sa filiale Dhygietal grâce à un outil innovant. Page 5

Clap de fin pour le foirail de Rethel

■ Illustration de la crise connue par l'élevage dans le département, la structure du sud des Ardennes a fermé ses portes. Page 7

Barat Transport s'agrandit à Buire

■ Barat Transport, installé depuis plus de 60 ans à Hirson, en Thiérache, avait besoin de déménager pour s'agrandir. Page 9

Portrait

■ Le Marnais Pierre Georgin. Page 32

15 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 15 à 29

Accompagner les Maires face aux risques

Face à une crise, le maire est seul. Seul avec sa responsabilité. Alors pour ne pas être démuni, il doit se préparer au mieux. C'est dans cette optique que l'Association des Maires de France organise, dans les départements, des sessions de sensibilisation aux risques. C'était ainsi le cas le 21 octobre, à Châlons-en-Champagne, où Éric Ménassi, maire de Trèbes (Aude) et Sébastien Leroy, maire de Mandelieu (Alpes Maritimes) sont venus apporter leur expérience. Outre leur témoignage, plusieurs experts en gestion des risques sont venus apporter des clés afin d'appréhender au mieux les crises lorsqu'elles surviennent. Et s'il ne fallait retenir qu'un mot des interventions, ce serait celui de « PCS » pour « Plan communal de sauvegarde ». « *Le plan communal de sauvegarde est un outil essentiel d'aide à la décision du maire, c'est un document qui peut être obligatoire dans certaines communes et qui est fortement recommandé pour toutes les autres* », explique Océane Da Paz, cheffe du Service interministériel de défense et de protection civiles SIDPC à la Préfecture de la Marne. « *Dans la Marne, nous avons fait preuve d'innovation, nous avons créé la communauté de protection des entreprises et des organisations qui est là en appui, afin de répondre à un certain nombre de questions des élus et des chefs d'entreprises* », indique quant à lui le Lieutenant-colonel Christophe Duvernoy. Page 11



L'Association des Maires de la Marne, en collaboration avec la CMMA, organisait une rencontre avec les élus marnais sur le thème des risques : risque climatique, technologique, terroriste, cyber...

Nucléaire : le Serment de Nogent au cœur du réacteur

L'Aube se prépare au chantier du siècle. Le site de Nogent-sur-Seine, les collectivités et les partenaires travaillent sur la candidature du Serment de Nogent au projet d'accueil de deux nouveaux EPR2 pour étoffer le parc nucléaire suite à la décision de relance de la filière.

Les besoins en recrutement dans le secteur du nucléaire vont plus que doubler, passant de 5 000 personnes par an à près de 15 000. Tandis que six nouveaux réacteurs de type EPR2 doivent émerger en Seine-Maritime, dans l'Ain et dans Nord pour une livraison à 2037, l'État réaffirme finalement sa volonté d'enchaîner avec un nouveau chantier de

huit EPR2 en 2035.

Troyes Champagne Métropole, les Régions Grand Est et Île-de-France, la Ville de Nogent-sur-Seine et le Centre nucléaire de production d'électricité de Nogent, organisent le rétroplanning, à commencer par le recensement des besoins humains et des formations aux métiers du nucléaire et au génie civil, métiers en tension qui représentent 60 % de la construction du chantier les premières années. D'ores et déjà, un DUT Génie nucléaire sera proposé à Reims à la prochaine rentrée. Page 3

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 26 08 38 30



LA PREMIÈRE IMPRESSION COMPTE

Prenez la une, attirez tous les regards !

RÉSERVEZ CET ESPACE 03 26 08 38 30

L'indice des prix à la consommation



En septembre 2024, l'indice des prix à la consommation baisse de 1,2 % sur un mois

En septembre 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) baisse de 1,2 % sur un mois, après +0,5 % en août, soit la plus forte baisse mensuelle depuis le début de la série (1990). Cette baisse des prix s'explique d'une part, par la baisse des prix des services (-2,2 % après +0,5 %) en raison de l'effet saisonnier de la baisse des prix des transports (-13,5 % après +1,4 %), notamment aériens (-24,8 % après +0,7 %), ainsi que des services d'hébergement (-17,2 % après +7,2 %), marquant le retour à la normale de certains tarifs après les vacances d'été et les Jeux Olympiques et Paralympiques. D'autre part, les prix de l'énergie reculent de nouveau (-1,8 % après -1,3 %), portés par la baisse des prix des produits pétroliers (-3,5 % après -2,8 %). (INSEE)

Les prix des services



Sur un an, les prix des services augmentent de 2,4 %, après +3,0 % en août

Sur un an, les prix des services de transport ralentissent (+2,3 % après +4,5 %), à l'image de ceux des transports ferroviaires (+1,1 % après +4,3 %) et routiers (+6,2 % après +6,9 %), notamment du fait du retour à la normale de certains tarifs après les Jeux Olympiques et Paralympiques. À l'inverse, les prix du transport aériens rebondissent (+1,8 % après -0,2 %). Sur un an, les prix des « autres services » ralentissent également mais plus légèrement (+3,7 % après +4,0 %) : les prix des services d'hébergement augmentent moins vite (+3,0 % après +4,7 %), comme ceux, dans une moindre mesure, des services récréatifs et culturels (+3,1 % après +3,6 %), de la restauration (+2,7 %). (INSEE)

Les créations d'entreprises



En septembre 2024, la baisse des créations d'entreprises s'accroît nettement

En septembre 2024, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, baisse pour le quatrième mois consécutif et de façon plus marquée qu'en août (-5,0 % après -1,0 % en août), en données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables. Cette nouvelle baisse provient à la fois de celle des créations d'entreprises classiques (-4,1 % après -2,0 %) et de celle des immatriculations de micro-entrepreneurs (-5,5 % après -0,5 %). En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (octobre 2023 à septembre 2024) augmente de 5,7 % par rapport à celui des mêmes mois un an plus tôt (octobre 2022 à septembre 2023). (INSEE)

baromètre

Droit à l'emploi : derrière un CV, il y a un humain



Conférence de présentation avant une répartition en ateliers de réflexion.

Le plein emploi laisse encore des personnes au bord de l'entreprise. La 3^e étape de la concertation nationale pour le droit à l'emploi s'est tenue à Troyes. Application du droit constitutionnel, travail en local au niveau du territoire, création d'emploi et accompagnement des personnes avant, pendant et après leur vie en entreprise. La concertation du droit à l'emploi fait ressortir les leviers destinés à construire la future loi du droit à l'emploi. Cinq conférences avec des ateliers régionaux, dont celle de Troyes avec ses 200 participants rassemblés à YSchools, et un événement national de clôture permettront de travailler le projet et de porter les propositions auprès du gouvernement.

« 2 millions de personnes cherchent du travail depuis plus d'un an. Il faut changer le récit autour de la privati-

sation d'emploi avec la concertation », explique Sébastien Turcat directeur général de l'association Territoire zéro chômeur de longue durée.

« On ne sait pas encore comment tout ça se terminera mais ce dont nous sommes sûrs c'est que nous aurons des propositions fortes, que nous aurons des propositions argumentées. Notre objectif : faire de l'emploi un droit effectif, nous pourrions le défendre au niveau national et présenter un projet ».

ALLER AU-DELÀ DU CV

Pour Bruno Gantelet, « c'est un dossier évidemment énorme ». Le conseiller communautaire délégué au Commerce, à l'Emploi et aux Transports aériens de Troyes Champagne Métropole se réjouit de « voir autant de monde pour s'occuper des personnes en recherche d'emploi ou qui

recherchent un système. J'ai dirigé une entreprise pendant 47 ans. L'emploi, je l'ai connu dans toutes ses formes avec des tas de CV qui arrivaient pour cinq postes à pourvoir. La responsable des ressources humaines en supprimait 80 et on en retenait 20. Dans les dossiers éliminés, il y avait des personnes qu'on aurait bien retenues, mais un bout de papier ne cause pas. Avec une personne qu'on voit et qui parle, on détecte en quelques minutes déjà sa capacité, sa tenue du regard, le sourire, la correction... tout cela ne se détecte pas dans un CV ».

Dix-sept structures liées à l'emploi, l'inclusion et la solidarité travaillent ainsi de concert lors d'ateliers participatifs pour trouver le moyen de toucher les 43,6 % de chômeurs éloignés du monde du travail depuis plus d'un an.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Ils bougent



PASCAL COURTADE, NOUVEAU PRÉFET DE L'AUBE

Nommé lors du Conseil des ministres du 23 octobre, Pascal Courtade s'installe à la Préfecture de l'Aube. À 47 ans, ce Bayonnais et énarque de la promotion Émile Zola de 2008 est aussi ingénieur diplômé de l'école navale. Il arrive des Yvelines où il exerçait en qualité de préfet délégué à l'égalité des chances depuis mars 2022. Auparavant, il a été deux fois sous-préfet à Paris en 2012 et en Seine-et-Marne en 2018. Il a par ailleurs occupé plusieurs fonctions rattachées aux affaires intérieures, comme conseiller technique au cabinet du Premier ministre, chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère. En 2016, il était directeur des opérations de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Un parcours riche pour Pascal Courtade qui arrive dans l'Aube pour son premier poste de préfet. Il succède à Cécile Dindar appelée début octobre à diriger le cabinet de Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING
CARRIÈRES



Contactez

Eric Bohn

03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

10 000 emplois : l'Aube au cœur du réacteur

Nucléaire. Candidates à la construction de deux nouveaux EPR2 dès 2035, le CNPE de Nogent, l'Aube et la Région préparent les besoins en recrutement de milliers d'hommes et des femmes pour le chantier du siècle et des générations futures.



Les deux réacteurs de la centrale de Nogent-sur-Seine ont respectivement été mis en service en 1988 et 1989. Ils produisent en moyenne 14 TWh par an.

Se mettre en ordre de marche pour être prêt en 2035. La relance de la filière nucléaire s'organise dès aujourd'hui. La centrale de Nogent-sur-Seine monte en puissance sur la formation et les ressources humaines pour anticiper le marché de construction de deux nouveaux réacteurs EPR2 pour lesquels elle candidate. « C'est de très loin l'enjeu le plus important pour les 30 prochaines années. Le temps de la décision, deux ans, le temps de la mise en place du cadre général, le temps du chantier, 10 ans de travaux, 10 000 emplois, 10 milliards d'euros d'investissements et le temps de l'ouverture... on est en 2040. Nous sommes bien dans la projection, dans le travail pour les générations qui suivent », explique François Baroin, président de Troyes Champagne Métropole, qui a impulsé la candidature. Revendiquée depuis le Serment de Nogent, elle s'organise autour d'un comité stratégique qui pilote les thématiques de sécurisation du foncier, d'emploi et formation, d'infrastructures et de planification territoriale. Il réunit les collectivités territoriales du Grand Est et d'Île-de-France, les chambres consulaires, les services de l'État, les agences de développement pour travailler en mode projet, quadriller, anticiper tous les besoins et faire pencher la balance du côté de Nogent au moment des choix.

Acteur de la production nucléaire depuis 1987 avec deux réacteurs en fonctionnement, le CNPE repré-

sente 4 % de la production nucléaire française, soit l'équivalent de l'alimentation de 3,5 millions de foyers. Le site mise sur son savoir-faire, son attractivité et son implantation favorable en Grand Est, aux portes de l'Île-de-France, bordé par la Seine, source froide directe nécessaire à l'activité.

Le Serment de Nogent a été scellé en février 2023. Les territoires ont donc dix ans pour s'organiser et pour former les hommes et femmes qui s'impliqueront dans la filière. 100 000 à l'échelon national, 10 000 dans l'Aube. « Les enjeux financiers sont énormes, 250 milliards d'intensité capitalistique tout confondu pour la puissance EDF, c'est aussi notre souveraineté nationale, c'est aussi notre souveraineté énergétique », rappelle François Baroin. « Nous voulons prendre de l'avance et surtout, être exemplaire, pour qu'EDF considère que ce site est le bon et que les autorités publiques au plus haut niveau de l'État prennent leur décision ».

Entre Chooz, Cattenom, Nogent, Bure et bientôt le Technocentre de traitement des métaux faiblement radioactif de Fessenheim, « la filière nucléaire est complète en Région avec 19 000 emplois et plus de 300 entreprises qui ont leur siège dans le Grand Est », souligne Franck Leroy, président de la Région. « Il faut anticiper le projet dans toutes ses dimensions. Pour la formation, nous avons déjà un certain nombre d'établissements identifiés à l'échelle

du Grand Est. Nous devons faire bloc sur ce sujet hautement stratégique qui arrive une fois tous les 50 ans ». Une unité nécessaire également soulignée par Mathieu Orsis pour la Préfecture de l'Aube qui assure de son engagement pour lever les potentiels obstacles à cette candidature.

GÉNIE CIVIL, LA VOIE ACTIVE

À un moment charnière de la filière du nucléaire, entre le déploiement EPR de 4^e génération pour sa relance, l'entretien des centres en



La présentation de la candidature aux acteurs de l'emploi et de la formation pour relancer le nucléaire.

fonctionnement et la fermeture de sites anciens, le GIFEN, groupement des industriels français de l'énergie nucléaire créé en 2018, prépare la feuille de route du nucléaire. Le programme MATCH met en adéquation les besoins à 10 ans, les caractérise et les compare aux ressources. 20 segments d'activité sont identifiés pour 97 métiers qui représenteront entre 125 000 à 160 000 ETP (équivalent temps plein). L'Union des métiers du nucléaire accompagne ainsi les organismes de formation pour attirer les étudiants dans la filière. Le génie civil et l'assistance technique constituent les métiers les plus demandés. Ils manquent

sur le chantier en cours de l'EPR2 de Penly, l'offre de formation de proximité ne permettant pas de répondre à la demande. Un retour d'expérience qui permet d'anticiper la demande pour ces chantiers d'excellence. « Notre programme, dans le cadre de nos 4 000 visites annuelles, est que tous les collégiens et lycéens du territoire doivent avoir visité au moins une fois la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. C'est au collège que les envies commencent à se dessiner pour l'avenir », explique Estelle Obert directrice du CNPE de Nogent-sur-Seine.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

LES HOMMES ET FEMMES DE LA CENTRALE DE NOGENT

Fonctionnement : 800 salariés EDF et 400 intervenants partenaires travaillent au quotidien sur le site lorsque les deux réacteurs fonctionnent.

Les visites décennales de 2029 pour le réacteur n° 1 et 2030 pour le n° 2
2 500 travailleurs par jour. Check-up complet de chaque réacteur (5 à 8 mois) : vérifications et modifications techniques d'un réacteur tous les 10 ans. Ces visites représentent un budget de 5 milliards d'euros par an pour l'ensemble du parc nucléaire français.

Les arrêts de maintenance
1 600 travailleurs par jour pendant 2 à 3 mois pour l'arrêt d'un réacteur, tous les 12 à 18 mois pour effectuer les 20 000 opérations de maintenance. Des équipes d'EDF « volantes » et des partenaires industriels s'installent durant 3 à 4 mois pour remplacer le combustible, la maintenance, l'amélioration des installa-

tions. Besoin de logements et d'infrastructures.

Besoins en compétences
Conduite nucléaire, agents en salle de commande (contrôle et pilotage des réacteurs), ingénieurs étude en génie civil, soudeurs, robinetiers, tuyauteurs, électriciens, chimistes, coffreurs, ferrailleurs, électriciens, métiers de la radioprotection, sécurité, logistique (échafaudages, préparation de chantiers) métiers tertiaires (ressources humaines, gestion financière).

Formation
2023 : 73 000 heures de formation effectuées à Nogent-sur-Seine. Pour les salariés et les reconversions professionnelles, y compris au sein des effectifs EDF.

Recrutements actuels
50 salariés/an ; 30 alternants/an ; Programme d'accueil de lycéens en stage.

Aménagement. Rassemblement annuel des architectes, sous l'égide de l'Unsa - L'Union des Architectes, temps de dialogue et d'analyse, de rencontres aussi, le Congrès des Architectes 2024 s'est tenu les 24 et 25 octobre à Reims, sur le thème «Architectes engagés».

Congrès des Architectes 2024 : l'engagement au cœur des débats



De gauche à droite : Pauline Polgar, directrice de la rédaction de Batiactu, animatrice de la table ronde, Arthur Locmann, philosophe charpentier, Raphaëlle-Laure Perraudin, architecte urbaniste, Laure Miller, députée de la Marne.

Presqu'en guise d'ouverture du congrès, et pour plonger tout de suite au cœur du thème 2024, la première table ronde avait pour titre « Parcours croisés d'engagements multiples : politique, architectural, syndical, citoyen... » Une façon de souligner, de prime abord, l'importance de l'engagement dans l'architecture, reflet d'une prise

de conscience collective et de la responsabilité des architectes face aux défis contemporains et d'une pratique architecturale tournée vers l'avenir et ancrée dans la société, pour construire une société plus juste, plus durable, plus solidaire.

Raphaëlle-Laure Perraudin, architecte urbaniste présidente de l'agence Lieux Fauves, Laure Mil-

ler, députée de la Marne, et Arthur Locmann, philosophe charpentier, auteur de *La vie solide : la charpente comme éthique du faire* étaient les grands témoins de cette table ronde.

« ASSUMER SES CHOIX, EN ACCEPTER LES ERREURS »

Laure Miller voyait dans l'engagement, tant en politique qu'en archi-

tecture, « une façon d'accompagner le(s) changement(s) de la société, en collant à la réalité d'aujourd'hui tout en envisageant la ville de demain (qui ne répond pas aux contraintes d'aujourd'hui). Dans le débat, la participation de tous est importante, tout en sachant que l'on ne peut pas satisfaire tout le monde. C'est en cela qu'il faut aller vers l'intérêt général – et ce n'est pas simple. »

Pour Raphaëlle-Laure Perraudin, « on ne fait pas de projets tout seul dans son coin. Il faut croiser les besoins pour constituer un socle commun suffisant emportant l'accord du plus grand nombre pour développer le(s) projet(s). S'engager, c'est aussi et surtout prendre le temps de ne rien faire dans l'urgence – c'est un nouvel aspect de l'architecture. »

DES FORMES MULTIPLES

Arthur Locmann estimait que l'engagement consistait « à assumer ses choix et à en accepter les erreurs, avec la prise en compte de la marge d'erreur indissociable à tout projet, notamment collectif ». Raphaëlle-Laure Perraudin observait que la « valorisation » de la notion d'erreur ne fait pas partie de la mentalité française, à l'inverse de la mentalité anglo-saxonne.

Il fut alors question de « travail-

ler ensemble, de façon plus globale et non plus en silo » (Laure Miller) ; de l'innovation qui est « l'hybridation entre le savoir-faire ancien mis en œuvre avec les outils et les technologies modernes – le chantier de Notre-Dame de Paris en étant un bel exemple » (Arthur Locmann) ; d'une architecture « qui n'est pas un produit de consommation et qui doit développer des techniques de singularité pour ne pas devenir une architecture industrielle qui ne serait que mort de l'architecture » (Raphaëlle-Laure Perraudin) – applaudissements de la salle.

Ne pas confondre engagement et avoir un avis sur tout, le premier devant donner du sens à ce qui est fait ; aller dans le bon sens en prenant le temps, en écoutant les autres, en s'adaptant, en sachant faire parfois un pas de côté... Bref, l'engagement revêt des formes multiples pour tendre vers l'objectif fixé. Le millier de participants (pas tous architectes, d'ailleurs) à ces journées rémoises, qui avaient réussi à s'extraire pour la circonstance d'un quotidien souvent chargé, représentaient sans aucun doute le meilleur témoignage de l'engagement, fil rouge de ce congrès.

JACQUES RIVIÈRE

Enseignement. Succès oblige, Eductive Reims ouvre Quai 12, son deuxième campus, pour mieux accueillir ses 1 400 étudiants et incarner l'approche pédagogique résolument innovante qui est au cœur des enseignements du réseau.

Campus Eductive Reims : embarquement Quai 12...



De gauche à droite : Annabel Bismuth (directrice académique du réseau Skolae), Jonathan Azoulay (président du réseau Skolae), Aline Chaffangeon (directrice du campus Eductive Reims).

Au deuxième plus gros campus de province (après Lyon) du réseau Skolae*, qui est passé en quelques années à peine de 300 à 1 400 étudiants au sein de 12 écoles** spécialisées dans les domaines de la communication, du marketing, du commerce, du design, de l'informatique, de l'immobilier, des ressources humaines..., il fallait bien un nouvel écrin pour accompagner son développement. « Quai 12 », le campus 2 situé à quelques centaines de mètres du campus historique d'Eductive Reims, rue de la Justice, est celui-là.

Sur 3 500 m² et 7 niveaux, avec un amphithéâtre de 140 places, les étudiants disposent d'un concentré de technologies (plateaux TV, salle informatique, écrans multimodaux, cabines radio, salle de prise de vue, labo photo...) qui symbolise l'ADN d'Eductive et de Skolae. Comme le souligne Jonathan Azoulay, président de Skolae, « il y a 10 ans, il

n'existait pas de plateau TV sur un campus. Mais l'innovation pédagogique est l'essence même de notre agilité, qui combine la théorie et la pratique, grâce à nos formations en alternance. Pour cela, un campus comme Quai 12 doit être le reflet de ce que les étudiants vont trouver en entreprise. »

RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX

Cette agilité revendiquée par Eductive Reims vise aussi à accompagner, d'une part, une tendance forte qui conduit les étudiants à poursuivre leurs études dans leur région (ou leur ville) d'origine et, d'autre part, à répondre aux besoins d'un tissu économique rémois dynamique et riche de nombreuses PME qui, à travers l'alternance, forment leurs futurs collaborateurs. Directrice d'Eductive Reims, Aline Chaffangeon rappelle que « 96 % des diplômés d'Eductive décrochent un emploi dans les 6 mois à l'issue

de leur formation » (à l'échelle du groupe Skolae, 1 étudiant sur 2 est engagé dans l'entreprise dans laquelle il était alternant).

C'est bien à cet objectif que doit contribuer ce campus 2, baptisé Quai 12 en référence à son adresse, 12, rue de la Petite vitesse, mais qui, en réalité, doit permettre d'aller plus vite !

J.R.

* Skolae est la marque ombrelle qui unifie trois réseaux de l'enseignement supérieur privé en France : Eductive, GES et Abilways. Le réseau Skolae compte 24 écoles dans 11 villes françaises, rassemblant quelque 23 000 étudiants.

** Une 13^e école, ENGDE (Ecole supérieure de gestion et expertise comptable) ouvrira ses portes à la rentrée 2025. Il est déjà possible de s'inscrire auprès d'Eductive Reims.

Santé. Acteur européen dans le secteur de la santé, pharmacie et parapharmacie, Hygie31 annonce un investissement de 12 millions d'euros pour l'extension de la plateforme logistique de sa filiale Dhygiétal, basée à La Veuve (Marne).

Hygie31 investit 12 millions d'euros sur son site de la Veuve



3 800 panneaux solaires ont été installés sur le toit du nouveau bâtiment de Dhygiétal afin d'alimenter le fonctionnement des 38 robots qui préparent les quelque 5 000 commandes par jour.

L'installation est impressionnante. Imaginez des rangées de casiers du sol au plafond – jusqu'à 11 mètres de hauteur très précisément. 31 000 bacs de stockage et 38 robots se promenant dans les allées et les travées transportant des bacs remplis de produits de parapharmacie, commandés quasi en temps réel de toute l'Europe. Pas de doute, le montant de l'investissement est à la hauteur du résultat technologique, réalisé par l'entreprise Exotec, laquelle travaille déjà avec de grands acteurs aux besoins logistiques automatisés tels que Décathlon, Monoprix, Geodis ou encore Uniqlo. Pour installer ce nouvel outil, 5 000 m² de bâtiment supplémentaire ont été nécessaires

avec des contraintes techniques très pointues, notamment concernant la surface et la rectitude de la dalle de béton. Les travaux et l'installation ont eu lieu dans un temps record, puisque les premiers coups de pelle remontent à septembre 2023. Le site initial de la Veuve a vu le jour en 2006, avec la création du site de vente en ligne de produits de parapharmacie Cocooncenter.com, créé par deux Châlonnais visionnaires. Hygie31 (dont le nom signifie déesse de la santé en grec combiné avec le numéro de département du siège de l'entreprise à Toulouse) rachète le site en 2021, avec l'ambition de le développer en y intégrant la vente du site de e-commerce de la marque Parapharmacie Lafayette.

La force du groupe permet une montée en puissance immédiate. « Cocooncenter.com a connu une très forte croissance en 2020 avec la crise sanitaire. Nous avons multiplié les équipes marketing par trois pour travailler sur l'expérience client. D'abord sur le site, avec un taux de transformation en augmentation. Le deuxième gros levier qui nous a permis cette croissance c'est le taux de satisfaction. Depuis 2021, nous avons fait 75% de croissance, avec un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros à la sortie du covid en 2020 pour atteindre 76 millions d'euros l'année dernière. Cette progression a permis de montrer cette dynamique aux dirigeants pour les convaincre d'investir sur le site de la Veuve », explique Hugues Chanoine, Directeur général de Dhygiétal (photo ci-contre). « Aujourd'hui, nous vendons des produits de parapharmacie via nos deux sites internet, nous proposons 800 marques et un peu plus de 20 000 références. »

DU E-COMMERCE ET UNE CENTRALE D'ACHAT

Grâce à la nouvelle solution logistique automatisée, l'ambition de Hygie31 est non seulement de continuer la vente en ligne mais aussi de se poser comme fournisseur du réseau des pharmacies Lafayette. « Nous nous sommes rendus compte que le pharmacien était moins bien traité que le client particulier en termes d'approvisionnement et qu'il mérite une meilleure qualité de service, non seulement pour alléger sa trésorerie mais aussi pour pouvoir faire autre chose à côté, car aujourd'hui, on lui demande de vacciner, d'effectuer de la télé-médecine, de lutter contre les déserts médicaux... » Concrètement,

Dhygiétal va pouvoir préparer des commandes très rapidement et sur de petits stocks. « Là où avant le pharmacien passait une commande auprès de chaque marque différente, là, on va pouvoir lui faire une seule commande pour 30 marques dans des proportions raisonnables. » Car le secteur de la pharmacie et de la parapharmacie est, selon le directeur commercial d'Hygie31, Pascal Fontaine, « le schéma de distribution le plus en retard du retail en France ». « Il n'y a pas de commandes avec des centrales d'achats. Ce sont encore des délégués de laboratoires pharmaceutiques, à peu près au nombre de 300, qui se déplacent en point de vente. La commande moyenne par laboratoire est de six fois par an, cela oblige les pharmacies à avoir de gros stocks, parfois qui ne s'écoulent pas. »

UN CHAMPION LOGISTIQUE ET UNE MONTÉE EN PUISSANCE COMMERCIALE

L'équation à résoudre pour l'entreprise est donc de « travailler sur ce nouveau modèle d'approvisionnement pour les officines ». « L'objectif est bien de créer un champion logistique à La Veuve », insiste Hervé Jouves, Président d'Hygie31. « Pour cela, il faut être compétitif. Nous distribuons 800 marques et avons l'ambition de passer de 24 000 à 70 000 références et d'apporter à notre réseau de 1 400 pharmacies une centrale d'achat. Troisième point, nous allons accélérer la montée en charge de l'outil industriel en rachetant des sociétés de e-commerce. Nous sommes par exemple en discussion avec l'une d'elles qui possède 10 000 références... » L'écosystème Hygie31 rassemble en effet une dizaine de sociétés différentes. « Le lien de tout cet ensemble est que chaque société nourrit l'autre et

EN CHIFFRES

Hygie 31 :

- 700 accords laboratoires
- 1 400 pharmacies adhérentes
- 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires HT en 2024

Dhygiétal :

- 12 millions d'euros d'investissement dans la solution innovante développée par Exotec
- Multiplier le nombre de commandes par six soit atteindre 8,4 millions de commandes par an
- Passer de 25 000 à 70 000 références
- Embaucher 10 personnes de plus sur les 105 salariés dans des postes de caristes essentiellement
- 10 000 m² de surface totale soit 5 000 m² de plus à La Veuve

Hygie31 nourrit toutes les sociétés. C'est un cercle vertueux qui nous garantit une croissance rapide », soutient Hervé Jouves. Sur le site de la Veuve, « tout part d'un besoin e-commerce, qui, l'année dernière, nous a amené à préparer 1,4 million de commandes d'environ 60 € de panier moyen, soit environ 5 000 commandes par jour », détaille Hugues Chanoine. « 105 salariés sont à pied d'œuvre pour suivre les cadences, même si avec leur nouvel outil – là où ils effectuaient auparavant 15 km par jour pour remplir les commandes – depuis deux semaines, ils sont plus statiques. Mais Dhygiétal, fortement engagé en RSE a prévu d'installer une salle de sport pour palier cette baisse d'exercice. Le nouvel outil développé par Exotec a aussi été volontairement « surdimensionné », pour absorber une augmentation substantielle des commandes à 5 ans. Objectif affiché : « Multiplier par quatre la capacité de stockage et par six le nombre de commandes. »

NASTASIA DESANTI

Assurance

Achille Courtage poursuit son développement et annonce la création d'Achille Courtage Hauts-de-France

Achille Courtage, cabinet d'assurance rémois spécialisé dans l'accompagnement des PME et ETI, continue son expansion en annonçant la création de sa nouvelle entité régionale : Achille Courtage Hauts-de-France. Cette implantation marque une nouvelle étape dans la stratégie de croissance de l'entreprise, en ligne avec son engagement d'offrir des services de

proximité et de haute qualité aux entreprises locales.

C'est dans le cadre de ce développement régional, qu'Anthony MICHIEL, Directeur Général d'Achille Courtage Hauts de France, exprime son enthousiasme à l'idée de rejoindre l'équipe. Il déclare : « Je suis très heureux de rejoindre Achille Courtage. J'ai à cœur de faire rayonner notre cabinet et je suis impatient de renforcer notre position sur le marché. C'est une entreprise où l'expertise et l'engagement se rencontrent pour offrir le meilleur à nos clients. »

Avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des assurances professionnelles, Achille Courtage se positionne comme un acteur majeur, offrant des solutions sur mesure aux entreprises en matière de protection et de gestion des risques. Le label RSE du cabinet reflète son engagement en faveur

du développement durable et de la responsabilité sociale, des valeurs qui seront également portées par la nouvelle structure.

« Nous sommes ravis de pouvoir renforcer notre présence dans le nord de la France et d'apporter notre expertise à un tissu économique dynamique. Achille Courtage Hauts-de-France nous permettra de répondre encore mieux aux besoins spécifiques des entreprises locales tout en restant fidèle à notre approche de proximité et de service sur mesure », a déclaré Hugues SOURIS, Président d'Achille Courtage.

Avec l'ouverture de cette nouvelle antenne, Achille Courtage continue d'affirmer sa volonté de participer activement au développement économique des régions dans lesquelles elle opère, en apportant des solutions adaptées aux enjeux locaux.

Industrie. Cinq EPCI du territoire Sud Champagne aubois s'intègrent dans la seconde phase du programme national Territoires d'industrie.

L'écosystème, clé du succès de la réindustrialisation



Le lancement de la seconde phase du programme Territoires d'industrie pour les EPCI Sud Champagne de l'Aube.

S'organiser pour réindustrialiser. Territoires d'industrie vise à la reconquête industrielle par les territoires. La seconde phase du programme national vient d'être officialisée dans l'Aube pour la région Sud Champagne qui rassemble 70 % des industries actives de l'Aube (485 entreprises sur les 802 du département) et, dans la même proportion, les salariés du secteur. Territoires d'industrie doit accélérer la transition écologique et énergétique des territoires, créer des

écosystèmes d'innovation ambitieux, lever les freins au recrutement, développer les compétences et mobiliser un foncier adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités. Un plan d'action dont les objectifs définis permettent des synergies entre les acteurs de tous domaines : collectivités, services de l'État, organismes de formation, syndicats, entreprises, écoles et organismes de formation... « Le collectif est la seule solution », explique l'invitée Virginie Saks, contri-

butrice d'une étude du Lab BPI France sur la réindustrialisation et autrice de plusieurs essais sur le sujet. « Il n'y a pas de solution individuelle. Les territoires qui avancent le plus vite, travaillent en collectif, état, entreprises, citoyens », citant les cinq facteurs clé de succès de la réindustrialisation : respecter l'individu, parler de tous les sujets y compris les plus difficiles, savoir changer de posture et de ne pas avoir la réponse, se créer des réussites avec des victoires d'étape, être constant avec de la régularité dans le suivi de projet.

FAIRE ÉMERGER LES LEADERS

Dans l'Aube, le projet « Territoires d'Industrie » concerne cinq EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Il rassemble Troyes Champagne Métropole, les Communautés de communes de la Région de Bar-sur-Aube, du Chaourçois et du Val d'Armanche, du Pays d'Othe et de Venduvre-Soulaines. Il est co-présidé avec la double vision de l'industriel et de l'élu, par Jean-Marc Guillemet, directeur des opérations de petit Bateau, président de Business Sud Champagne, et Philippe Borde, maire de Bar sur Aube, président de la Communauté de communes de la Région de Bar sur

Aube et conseiller régional.

Des victoires d'étapes, il y en a, comme l'explique Jean-Marc Guillemet. « Les années ont été compliquées pour le textile. En 2020, nous avons su nous réunir pour créer le Pôle d'excellence de la maille 4.03 avec la modernisation des entreprises et leur digitalisation et aussi la transition écologique et les enjeux RSE. Il y a de belles réalisations comme les assises de la maille (.../...) ». Des réflexions qui peuvent se partager entre les différentes filières lorsqu'ils répondent à des objectifs communs. Philippe Borde souhaite ainsi « catalyser les projets transversaux soutenus par la puissance publique ».

Pour Bertrand Chevallier, vice-président de Troyes Champagne Métropole notamment en charge de l'économie, « l'idée est de trouver un fil rouge qui donne du sens, de coordonner, de faire des liens, de rendre les opérations et les actions encore plus complémentaires. Nous avons beaucoup de projets dans ce territoire. Il y a une vraie attente pour trouver nouveaux leviers de financement ».

Sur le sujet, Mathieu Orsi, secrétaire général de la préfecture de l'Aube, s'appuie sur l'accélération de la transition écologique qui constitue un levier avec

« 100 millions d'euros disponibles en France via l'enveloppe du Fonds vert et d'autres financements dédiés spécifiquement au territoire d'industrie en transition écologique. D'autres financements existent, comme ceux liés à France 2030, cela doit nous permettre d'accélérer encore la dynamique ».

Le plan d'action du projet Territoires d'industrie s'inscrit dans un écosystème, certes, mais sont les hommes qui impulsent la dynamique « Il faut développer l'esprit d'entreprise, c'est pour cela que nous avons réussi il y a 50 ans. Avec des gens du territoire, des entrepreneurs comme Michel Soufflet », réagit Michel Akoum, président de Novoferm, « cela commence par l'anglais à l'école ». Et Laurent Allard, président de Degoisey de poursuivre « il n'y a pas de formation pour les chefs d'entreprise. Une entreprise, c'est avant tout un homme ». Repositionnant le débat sur les entreprises en attente de repreneurs, d'hommes prêts à investir et à développer le capital industriel existant. Parce qu'au-delà des outils, du foncier, du financement, l'entrepreneuriat est d'abord une question d'homme, d'envie, de leadership.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Sécurité. La classe prépa talents douanes sur les bancs de l'université de Troyes pour préparer le concours d'entrée à l'École nationale.

Passeport pour l'école des douanes



Florian Colas, directeur général des douanes et Christophe Clément, président de l'URCA.

Douze étudiants intègrent la classe Prépa Talents Douanes au Campus des Comtes de Champagne à Troyes. L'école des Douanes de Tourcoing qu'ils intégreront s'ils réussissent l'examen d'entrée signe, pour la deuxième année, une convention de partenariat avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Pour son président, Christophe Clément, « ce n'est pas un hasard. Vous avez identifié cette formation avec un concours. Il faut croire en vous et beaucoup travailler ». Marc Sebeyran, représentant la Ville de Troyes et TCM, salue cette convention qui permet de déployer des formations à Troyes Champagne Métropole, territoire un peu oublié après les réformes des

années 1970. « Un partenariat prestigieux dans une administration qui assure à la fois la souveraineté nationale et européenne ».

Venus de tous la France, les étudiants méritants s'engagent dans une voie exigeante, mais en attente d'effectifs. « Les douanes emploient 16 500 personnes et recrutent 1000 personnes par an et Vatry et Troyes sont des brigades qui attendent des effectifs », explique Florian Colas, directeur général des douanes et droits indirects, présent pour accueillir la classe Prépa. « Cela me rappelle des souvenirs, j'ai aussi été en Prépa. C'est d'abord une affaire de motivation et de travail, d'assiduité et de courage. Le principe du concours est celui de l'égalité des chances et du mérite ».

Lutte contre le trafic et notamment les narcotrafiquants, collecte des droits de douane auprès du ministère des Finances, de bureau ou sur le terrain, les possibilités de carrière sont multiples et non figées dans le temps. Les douanes, « cette maison avec une culture et une identité forte » comme le précise son directeur, recrutent et propulsent les talents. Avec une parité des cadres supérieurs qui se lisse dans le temps avec aujourd'hui 40 % de femmes et 60 % d'hommes et surtout une bienveillance pour la prise en compte des contraintes personnelles et professionnelles.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Emploi Appel à candidatures ! Une nouvelle session de formation ouvre le 27 novembre à Troyes pour former 12 conducteurs de cars scolaires embauchés le lendemain de l'obtention de leur diplôme.

Prendre le bus de la formation

Des heures de conduite augmentées de 10 %, une formation aux premiers secours, la sécurité incendie dans des conditions proches de la réalité et surtout, une deuxième période de formation en entreprise constituent autant d'améliorations apportées à la formation des conducteurs de cars scolaires. « Nous allons recruter deux chauffeurs sur cette session », explique Clément Mauclair, responsable d'exploitation aux autocars De Peretti. « Nous avons amélioré la formation de l'an dernier en tenant compte des retours des stagiaires et des entreprises. Ainsi, nous avons créé une deuxième semaine d'intégration dans l'entreprise pour qu'ils soient autonomes dès qu'ils embaucheront, c'est-à-dire le 7 mars, le lendemain de leur formation ! » Portant ainsi à deux semaines la période de stage de conduite, « cela leur permettra aussi de mieux connaître le département et ses points stratégiques pour le transport scolaire ».

Financées par la Région Grand Est et France Travail, les formations rémunérées et indem-

nisées (trajet et repas), intègrent des modules complémentaires à la formation de base. Avec le passage du permis en début de stage sur trois premières semaines pour se concentrer sur d'autres sujets ensuite après la formation initiale minimum obligatoire. Le parcours propose les sensibilisations nécessaires au métier et confronte les candidats à la réalité lorsqu'il sera au volant du car, avec des jeunes passagers.

La profession connaît de réels besoins en recrutement pour compenser la demande croissante et les départs en retraite. Reconversion ou vocation, les contrats proposés portent sur CDI à temps partiels de 27 à 32 heures, avec un salaire au-dessus du SMIC et un 13^e mois. 100 % des candidats ont réussi à la suite de la première formation en 2023 et ont décroché leur contrat de travail chez les autocaristes aubois. « Des chauffeurs de cars attendus par les entreprises » comme le souligne Evelyne Dubois de la Maison du Transport de la logistique de l'Aube.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Agriculture. Illustration de la crise connue par l'élevage dans le département, la structure du sud des Ardennes a fermé ses portes. Ce marché aux bestiaux existait depuis près de cinquante ans mais il était en perte d'activité constante.

Clap de fin pour le foirail de Rethel



Le tout dernier marché aux bestiaux a eu lieu le 21 octobre, au foirail.

Construit en 1976 et longtemps considéré comme une vitrine du sud des Ardennes, le foirail de Rethel a cessé ses activités le 21 octobre en fermant définitivement ses portes ce jour-là. Les élus du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avaient acté son arrêt définitif par le non-renouvellement de son agrément, le 7 octobre. À partir de là, sa dispari-

tion était devenue inéluctable.

En net déclin ces dernières années, au point d'avoir perdu plus de 20 000 bêtes commercialisées par an depuis une décennie, cette structure a connu un très fort ralentissement avec seulement 100 à 130 bovins, broutards et veaux apportés sur ce marché le lundi. « Le tableau des effectifs 2024 recensait 7 200 bêtes encore présentes dans les travées en

milieu d'année. En 2010, c'était 42 000... En dernière année pleine, c'est à dire en 2023, on en comptait 15 000 à la fin de l'année », indique Joseph Afribo, maire de Rethel et président du SIVU.

UN DÉFICIT STRUCTUREL RÉCURRENT

Lassées de combler les déficits, les communes de Rethel et Saultes-Rethel qui abondaient encore 120 000 et 40 000 euros par an pour la gestion de cet ancien fleuron, avaient déjà pris la décision de stopper les frais car « ce n'est pas aux habitants de payer la facture ».

Les efforts prodigués par ces deux collectivités locales - location de parking aux bus Prêt à Partir et à l'AFPA, rénovation des bâtiments, pose de panneaux photovoltaïques, achat d'un karcher, etc. - pour réduire un déficit structurel chronique (200 000 euros) ont été vains.

Trop d'éleveurs, de marchands et de maquignons ont déserté le lieu parce que cette technique de vente a fait son temps, plombée par le coût des transports, la crise sanitaire, la prépondérance de la vente en ligne, sa trop grande taille et la concurrence du marché du Cateau, dans

le Cambrésis. Le modèle a vécu et le foirail rethélois en perdant son site, il fut un moment question de repenser l'avenir de la structure en passant d'un marché de gré à gré à une vente à la criée ou aux cadrans, mais ce projet mis en place à Requista (Aveyron), Rabastens de Bigorre (Hautes-Pyrénées) et Sancoins (Cher), en rupture totale avec le précédent, nécessitait apparemment trop d'investissements (750 000 euros de travaux pour moderniser l'endroit en créant un ring et en posant des écrans pour la vente en direct des fermes). Le salut du foirail n'est donc pas passé par cette solution.

UN IMPACT NÉGATIF POUR LES ÉLEVEURS

Le sort scellé, la nouvelle a été accueillie avec regret par les éleveurs locaux qui perdent là un débouché pour la commercialisation de leurs bêtes ainsi qu'une base utile de cotations. « Comme beaucoup, je regrette qu'on n'ait pas trouvé de solution pour maintenir cet outil qui, à l'origine, fut un des plus gros marchés aux bestiaux du Grand-Est avec 2 000 à 3 000 ani-

maux acheminés en train. C'était alors une place importante de ce commerce. Sa fermeture illustre le profond mal-être de l'élevage dont les exploitations diminuent à cause d'une non-rentabilité et d'une concurrence déloyale. Le problème principal est là, la profession est malade. La disparition du foirail va représenter un manque pour la filière qui ne disposera plus de valeurs de cotation propres à la région. Il faudra désormais s'appuyer sur des cotations de référence d'autres secteurs géographiques avec toutes les variabilités que cela implique. Les éleveurs n'auront plus de point de repère ou de valeur étalon pour les ventes de leurs animaux. Il s'agit donc d'un impact négatif », analyse Thomas Samyn à la fois président de la communauté de communes du Pays Rethélois et agriculteur.

Reste maintenant à trouver une nouvelle orientation à ce site d'un hectare qui continuera, en tout cas, d'accueillir les Festi'Charolaises, la Fête du boudin blanc et des championnats départementaux de pétanque dans la grande halle et le rallye des Ardennes à ses abords.

PASCAL REMY

Prix de la Transformation Grand Est : 9 lauréats et un prix coup de cœur dévoilés

Les Prix de la Transformation Grand Est récompensent et valorisent les entreprises régionales qui ont développé avec succès des projets de transformation dans les domaines numérique, environnemental ou industriel. Cette édition a récompensé 9 lauréats et 1 prix coup de cœur parmi les 26 finalistes qui ont su relever les défis économiques, technologiques et humains de la transformation et apporter les solutions d'accompagnement les plus adaptées aux enjeux et projets de transformation des entreprises.

La cérémonie de remise des Prix de la Transformation Grand Est s'est déroulée ce lundi 14 octobre 2024 à Reims, devant un public de plus de 160 participants du monde économique local et régional.

« Cette manifestation est une vitrine pour stimuler les entreprises du Grand Est dans leur transition et pour dynamiser le tissu économique régional en favorisant un développement durable. Un des enjeux de nos actions est d'inciter nos entreprises à relever les défis des grandes transitions en s'appuyant sur des offreurs de solutions régionaux ; une approche qui favorise la croissance économique et la création d'emplois durables. », souligne Claude Surni, vice-président de la Région Grand Est en charge du développement économique.



Les Prix de la Transformation Grand Est sont une initiative de la Région Grand Est, coordonnée par Grand E-Nov+. Ils sont réalisés en partenariat avec la CCI Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est, l'ADEME et la Chambre d'Agriculture du Grand Est, avec le financement de l'Union Européenne.

Alexandre Dezobry, vous venez d'être Lauréat du Prix Transformation Environnement lors des Prix de la Transformation Grand Est, présentez-nous votre activité.

J'ai 36 ans, je suis agriculteur à la Ferme de l'Espérance, dans l'Aube, à côté de Troyes. Je me suis installé en 2021, en tant que jeune agriculteur, avec l'objectif de transformer l'exploitation agricole familiale en la diversifiant. J'ai développé la partie maraîchage, en cueillette libre-



service avec le réseau «chapeau de paille » ainsi qu'une production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, je suis sur une surface de 170 hectares dont 10 hectares de maréyage, et je suis intégré dans une structure familiale qui est plus importante. Outre la partie cueillette, j'ai aussi comme objectif de développer les énergies renouvelables grâce à un projet d'agrivoltaïsme.

À quels dispositifs vous avez fait appel pour mettre en place cette nouvelle activité sur votre exploitation ?

J'ai fait un diagnostic avec la Région Grand Est dans le cadre de la Ferme du Futur et plusieurs axes de développement et de diversification de mon exploitation ont été retenus : la partie cueillette, la partie agrivoltaïsme ainsi que le développement d'énergie en toiture sur le bâtiment de vente et de distribution de légumes sur la ferme. L'étude Ferme du Futur m'a permis de rencontrer différents partenaires pour mettre en place un plan d'action comme la construction d'un nouveau bâtiment, avec une toiture de panneaux photovoltaïques. Ensuite, la création d'un verger m'a permis de diversifier l'assolement sur la partie maraîchage en cueillette. Le but, c'est d'aller valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur sur l'exploitation. De manière plus globale et prospective, j'ai également effectué un audit avec la Chambre d'Agriculture et lancé une étude de faisabilité avec Agrosolutions et PWC France.

Quand le projet d'agrivoltaïsme devrait-il voir le jour ?

Après la phase d'enquête publique, le déploiement du projet agrivoltaïque devrait s'effectuer en 2025. Sur 160 hectares, on cultiverait entre les panneaux, qui sont sous forme de haies verticales, pour puissance de 38 mégawatts crête. La production d'énergie servirait pour notre exploitation mais le projet est en partenariat avec Total énergie, pour la revente d'électricité, en grande partie. Un autre objectif de cette installation est d'augmenter la biodiversité grâce aux bandes de culture tous les 15 mètres entre les panneaux, avec la volonté de favoriser le développement du biocontrôle, c'est à dire d'introduire des insectes et des auxiliaires pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Grâce à la technologie de panneaux bifaciaux verticaux, seulement 1,8 hectares sur nos 160 hectares (environ 1% de d'emprise au sol) de champs sera dédié à cette installation.

Concrètement, qu'allez-vous développer à l'avenir ?

L'idée serait de pouvoir aller justement chercher des financements sur de l'équipement autour du projet agrivoltaïque pour réduire l'utilisation de l'irrigation sur l'exploitation puisqu'on changerait la manière de diriger nos parcelles de culture. Donc ça peut être de la robotique, sur des robots de désherbage et aller chercher des choses assez nouvelles et qui coûtent encore très cher à l'échelle d'une exploitation pour pouvoir s'en servir un peu de démonstrateur. Ce sont des investissements de l'ordre de 700 à 800 000 euros, donc avec un coût conséquent.

Notre ambition c'est d'aller vers « la rupture technologique » grâce à la mécanisation de certaines tâches pénibles en privilégiant les emplois à valeur ajoutée sur nos exploitations et rendre ainsi nos métiers attractifs. C'est aussi être labellisé bas carbone, via de nouvelles cultures plus adaptées aux conditions climatiques mais aussi réduire et préserver de la ressource en eau en adaptant des systèmes d'arrosage plus efficaces.

Découvrir tous les projets : www.prix-transformation-grandest.fr/

En savoir plus :

www.grandest.fr/entreprendre-grand-est/parcours-transformation-entreprises-grand-est/

Commerce. Cinq mois après l'inauguration de son usine à Revin, Electro-Sphère vient de se voir décerner le label « Initiative remarquable » par Initiative France qui récompense ainsi une entreprise d'avenir impliquée dans une démarche environnementale.

Déjà une distinction pour Electro-Sphère à Revin



L'équipe revinoise d'Electro-Sphère.

Spécialisée dans le reconditionnement et la réparation de produits électroménagers hors d'usage (lave et sèche-linges, lave-vaisselles, cuisinières électriques, réfrigérateurs, fours, micro-ondes...) collectés

dans les magasins Electro Dépôt et auxquels elle donne une seconde vie, la PME ardennaise a connu une belle avancée depuis mai.

« Nous sommes très satisfaits de la tournure des choses. Portée par l'appétence

des gens vers le marché du reconditionné et la notion écologique, notre petite société remet actuellement en état 200 appareils par mois. Ce volume de travail nous permet de réaliser dans le même temps un chiffre d'affaire de 50 000 euros et de figurer déjà dans les cinq plus gros conditionneurs d'électroménagers en France tout en étant également dans le Top 5 au niveau de la qualité », s'enthousiasme Cyril Conlonval. Un gérant fier de faire ainsi perdurer à Revin la longue et riche saga de l'électroménager lorsque Faure, Arthur-Martin, Electrolux et Porcher connaissaient leurs heures de gloire. Ce décollage rapide a attiré la curiosité d'Initiative France qui, par le biais de Sylvain Buhot, responsable de l'antenne de Vireux-Molhain, a remis le label « Initiative remarquable » à Electro-Sphère, sorti du lot pour « son impact territorial et sa fibre écologique ».

« Outre le fait d'être reconnu pour notre savoir-faire, notre PME contribue aussi à une économie de 42 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 100 aller-retours entre Lille et Marseille en voi-

ture », rappelle l'ingénieur informatique revinois.

50 000 € D'INVESTISSEMENT POUR UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

En suivant un cahier des charges pointu (33 points de contrôle par appareil collecté), Electro-Sphère remet en état des produits déclassés qui subissent successivement une désinfection totale à la vapeur à 180 degrés, un lavage et nettoyage et pour finir, des tests de réparation et de qualité rigoureux avant leur remise en vente à un prix avantageux chez les entreprises partenaires. À savoir et grâce à un accord conclu avec Reconomia, une filiale d'United.b, les magasins Electro Dépôt de Charleville-Mézières, Reims La Neuville et Cormontreuil, les enseignes Boulanger ainsi que les marques luxembourgeoises et belges Hifi International et bientôt Kréfel.

Pour grandir et répondre efficacement à ce marché, Electro Sphère après avoir obtenu des prêts à taux zéro d'Initiatives Ardennes et de la BPI a investi

50 000 euros dans l'acquisition de racks de stockage, d'engins de levage, de tables élévatrices et de chariots élévateurs à géométrie variable et à palettes facilitant le travail du personnel.

La PME encadrée par les époux Colonval emploie huit salariés en ayant recruté deux anciens techniciens d'Electrolux, un logisticien, deux personnes dévolues au nettoyage et à la désinfection et une employée administrative chargée aussi de la communication. Outre le fait d'apporter « quelque chose de positif au territoire », Cyril et Alexia Colonval sont aussi fiers d'œuvrer dans un secteur qui contribue à un meilleur environnement. « D'ici trois ans, si on continue à franchir les étapes, nous ambitionnons de compter une vingtaine de salariés », fait savoir Cyril Colonval qui espère que ce coup de projecteur apporte encore de la notoriété à une jeune société qui avait démarré en 2021 dans son garage et a depuis accompli un sacré parcours.

PASCAL REMY

Formation. Les entrepreneurs de la fédération du BTP des Ardennes ont choisi les ateliers du lycée carolomacérien Charles-de-Gonzague pour leur traditionnelle opération de valorisation des métiers.

Le BTP valorise ses métiers



Grâce à Frédéric Jollion, secrétaire général du BTP 08, les collégiens ont pu découvrir les excellentes conditions de formation proposées par le lycée et la diversité des métiers enseignés.

Après le CFA de Poix-Terron, c'était au tour du lycée Charles-de-Gonzague à Charleville-Mézières, récemment rénové et autre lieu majeur de la formation professionnelle dans les Ardennes, d'accueillir l'opération « Coulisses du Bâtiment » organisée par la Fédération du bâtiment.

« Par cette action, on ouvre ainsi à 350 élèves issus d'une dizaine de collèges ardennais la possibilité de découvrir ces lieux d'enseignement afin de leur montrer différentes facettes du métier. Cette fois, c'est par la voie de l'Education Nationale

à travers les sept ateliers que compte cet établissement que nous souhaitons susciter des vocations à partir d'une vision concrète sur le terrain. Peut-être que certains jeunes visiteurs démarreront un CAP ici-même », explique Frédéric Jollion, le secrétaire général du BTP 08 qui estime à 500 postes de techniciens le manque actuel dans la profession.

UNE APPROCHE DE SEPT FILIÈRES

Accompagné de deux Bruno, Lemaître, directeur délégué des formations, et Parizel, responsable du bureau des entre-

prises, les élèves ont visité les filières du lycée : la maçonnerie, le métalvert (menuiserie, aluminium, PVC), les métiers du bois, la finition (peinture, pose de revêtements de sols, papier peint), le pôle énergétique (installations, maintenance, pompe à chaleur, panneaux solaires), l'électricité (passage de gaines, tableaux électriques) et l'architecture (conception, réalisation des plans, documents administratifs).

« L'avantage de ces « coulisses », c'est d'être une excellente opportunité pour ces élèves d'avoir une approche de différents métiers. Une bonne manière de leur donner goût et envie tout en leur évitant d'éventuelles erreurs d'orientation. Ils font ainsi connaissance avec des métiers délocalisables (chauffagistes, électriciens...) pour lesquels il est souvent fait appel à des artisans locaux. Un aspect non négligeable qui a une incidence sur les emplois directs », note Bruno Lemaître.

Séverine De Staercke, la proviseure de cet établissement labellisé « Métiers du bâtiment et de l'habitat » et recevant plus de 500 élèves sous statut scolaire, apprenti et adultes en formation Greta, se dit « ravie de recevoir une manifestation qui donne de la visibilité à notre lycée et à nos enseignants qui sont d'anciens professionnels soucieux de mettre en évidence leurs compétences ».

PASCAL REMY

Entrepreneuriat

Plus de 70 porteurs de projets au Créathlon

Rassemblant les acteurs économiques de la création d'entreprises, cette manifestation mise sur pied à la pépinière du Val-de-Vence a permis d'accompagner de futurs créateurs à travers dix étapes thématiques.

« Nous avons accueilli plus de 70 porteurs de projet et une trentaine d'étudiants. Toutes les structures actrices de l'accompagnement étaient présentes pour animer les ateliers, ce qui représentait une trentaine de conseillers. Quant aux étudiants, ils ont bénéficié d'un accueil spécifique par Rimbaud Tech, référent du dispositif « PEPITE pour les Ardennes », se félicite Stéphane Deparpe, qui a pris depuis quelques semaines le relais de Céline Geoffroy.

Trois ateliers spécifiques ont été réalisés lors de l'après-midi. Le premier, baptisé « créativité » et animé par SET UP a réuni une quinzaine de participants, le second consacré à la reprise d'entreprise a été confié aux Chambres de Commerce et des Métiers et le troisième dédié à la micro-entreprise était tenu par la CCI. Cinquante participants ont pris part à ces ateliers thématiques.

« Nous avons eu aussi la chance d'avoir deux conseillers de la CPAM qui ont pu donner de précieuses explications sur les conditions sociales des indépendants », ajoute Stéphane Deparpe. La journée s'est terminée par une animation autour de témoignages de chefs d'entreprises sur le thème des « premières fois » : première idée, premier succès, première difficulté, premier client, etc.

Patrick Fostier, vice-président d'Ardenne Métropole, a conclu la journée en rappelant la volonté essentielle de la collectivité locale d'aider la création d'entreprise et celle d'encourager les porteurs de projet à devenir des acteurs du développement économique du territoire.

P.R.

En bref

Industrie. Barat Transport, installé depuis plus de 60 ans à Hirson, en Thiérache, avait besoin de déménager pour s'agrandir.

Barat Transport s'agrandit dans l'agglomération d'Hirson



L'équipementier ferroviaire bénéficie d'une position adéquate au centre d'Hirson avec 4 500 m² de locaux mais va bientôt déménager dans la commune voisine de Buire.

Cet équipementier dans le domaine ferroviaire avait tiré tout le parti possible de ses 4 500 m² de locaux d'origine, rue Thiers, en pleine ville, où travaille une quarantaine de personnes.

Il avait aussi à composer avec des contraintes plus strictes en matière d'environnement et de gêne occasionnée. Allait-il partir sous d'autres cieux? La Thiérache perdrait-elle cette usine emblématique et les emplois induits?

Les élus se sont bien sûr mobilisés et les collectivités territoriales ont cherché une solution alternative. Via la Communauté de communes des Trois-Rivières, présidée par le maire d'Hirson, Jean-Jacques Tho-

mas, un terrain adéquat, offrant le double, a été réservé. Il est situé sur la commune voisine de Buire, dans la zone d'activité de la Rotonde Florentine. Le chantier a pu démarrer et être ensuite inauguré le mois dernier en présence des autorités et des élus.

Outre l'appui de l'Agglo des Trois Rivières, il a bénéficié d'une aide des Hauts-de-France d'un montant de 200 000 euros. Le coût d'ensemble de l'opération devrait, selon la Région, atteindre près de 3 millions d'euros.

La nouvelle usine bénéficiera notamment d'une nouvelle chaîne d'anodisation, un traitement qui protège les métaux contre les méfaits du temps, plus productive et sobre.

UN GROUPE FRANÇAIS DYNAMIQUE

L'entreprise d'Hirson fabriquait à l'origine des portails métalliques. Sous l'enseigne Klein, elle s'est développée dans la fabrication de fenêtres et de stores pour les

trains, métros et trams. En 2002, elle a été reprise et boostée par le groupe Barat, établi dans le Loir-et-Cher, d'abord à Saint-Aignan et aujourd'hui à Contres.

DOUBLER LA PRODUCTION ET AUGMENTER LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le groupe s'est hissé au premier rang de son secteur, en rachetant plusieurs entreprises dans différents pays européens. Il réalise autour de 100 millions de chiffre d'affaires annuel, emploie quelques 460 salariés, dont 60 ingénieurs, et s'appuie sur des commandes pléthoriques passées par les grands acteurs, constructeurs ou transporteurs en Europe et ailleurs. Grâce à la nouvelle usine, Barat Transport a l'ambition de doubler sa production actuelle d'environ 7 millions d'euros et d'embaucher 30 personnes supplémentaires.

FLORENT LECLERCO

Emploi

Marle : 13 emplois en danger chez Bayer

La mauvaise nouvelle est tombée la semaine dernière : le groupe Bayer a annoncé, lors des comités centraux d'entreprises du 16 et 17 octobre dernier, la suppression de 152 postes sur tout le territoire. L'intersyndicale CGT-FO-CFT pense cependant que bien plus sont concernés, à savoir 400 emplois. Le site de Marle va être directement touché et devrait perdre 13 postes sur les 171 salariés à temps plein. Sur les 13 postes menacés, 3 sont vacants car il s'agit de départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés. Les services concernés seraient les suivants : la maintenance, la logistique et le département « qualité, hygiène, sécurité, environnement ». Le site de Marle est spécialisé dans le conditionnement et sa force est d'avoir su en développer de nombreux différents. L'entreprise reçoit ainsi des produits venus de Villefranche-sur-Saône (Rhône) et d'Allemagne que les salariés mettent en bidons de plusieurs contenances grâce à des chaînes automatisées à 80%. Par ailleurs, l'intersyndicale a rappelé que lors de son arrivée, le nouveau directeur général du groupe, Bill Anderson, avait informé les salariés qu'il devait réaliser 2 milliards d'économie fin 2026. Pour parvenir à cet objectif, il avait expliqué vouloir mettre en place un nouveau modèle d'entreprise, en diminuant notamment la bureaucratie et en réduisant la hiérarchie.

G.B

Commerce

Aldi dans l'Aisne : des supermarchés plus modernes et plus "vert"

Le supermarché Aldi, situé à Marle (Aisne) a réouvert ses portes le 16 octobre après 7 mois de travaux. La grande surface localisée sur la route de Thiernu a appliqué le dernier concept innovant d'Aldi déployé nationalement pour une démarche environnementale durable : chauffage réversible fonctionnant par la récupération de chaleur des calories des groupes froids pour chauffer ou refroidir le magasin, éclairage intérieur et extérieur 100% LED et de détecteurs de présence dans les locaux sociaux et en réserve. Surtout, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit, permettant ainsi d'alimenter le magasin en énergie verte. Sa surface de vente s'élève désormais à 1 000 m² et le parking dispose de 55 places dont deux places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques.

G.B

DKER

BUSINESS

2, Rue Nanteuil 51100 Reims
contact@dker-immobilier.fr
03 26 85 64 76

FONDS DE COMMERCE A VENDRE - RESTAURANT - REIMS

DKER Business vous propose un fonds de commerce de restauration à Reims. Ce restaurant, renommé pour sa cuisine française moderne et inventive bénéficie d'une excellente réputation. Situé près de l'avenue Jean Jaurès, il offre 40 couverts en salle et 40 en terrasse. Possibilité d'aménager des bureaux ou un appartement de fonction dans les étages. Opportunité rare pour restaurateurs ou investisseurs de reprendre un établissement florissant dans une ville dynamique.

Prix de cession du fonds de commerce : 500 000€*

Pour plus d'informations ou pour organiser une visite contactez DKER Business dès aujourd'hui.

*honoraires charge preneur - Prix hors honoraires : 465 000€
Carte professionnelle n°CPI5102201600004771 - Garantie GALLIAN n°GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

- 0,8 %

En 2023, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 735 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Du fait d'une inflation encore forte (+4,9% en 2023, après +5,2% en 2022), le salaire net moyen a diminué de 0,8% en euros constants, après -1,0% en 2022. Notamment, les versements de primes de soutien au pouvoir d'achat ont légèrement reculé. La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 2 183 euros nets par mois en EQTP. Un salarié sur dix gagne moins de 1 512 euros, alors qu'un sur dix perçoit plus de 4 302 euros. En 2023, le pouvoir d'achat des salaires a résisté en bas de l'échelle salariale, en raison notamment des revalorisations du Smic, puis a diminué à mesure que l'on progresse dans la distribution. (INSEE)

- 16,4 %

Dans le contexte de prix élevés de l'électricité et du gaz facturés aux entreprises compte tenu des contrats négociés en 2022 et 2023 pour 2024, les branches intensives en énergie sont particulièrement exposées à la hausse de leurs coûts de production, susceptible de peser sur leur production. Pour ces branches, la production des trois derniers mois (juin à août 2024) reste ainsi en net retrait par rapport à celle du deuxième trimestre 2021 (dernier trimestre avant que les prix de l'énergie n'augmentent fortement), notamment dans la sidérurgie (-27,1%), la fabrication de verre et articles en verre (-19,2%), la fabrication de produits chimiques de base (-16,4%) et la fabrication de pâte à papier, papier et carton (-10,7%). (INSEE)

- 0,4 %

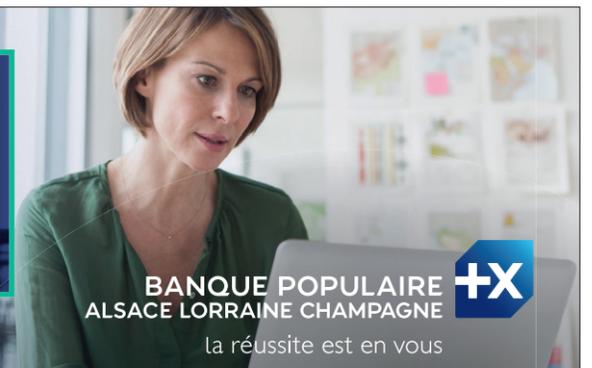
Sur un mois, les prix des produits alimentaires et boissons (hors produits frais) vendus en grande distribution diminuent à nouveau en septembre 2024 : -0,4%, après +0,1% en août. Sur un an, ces prix baissent de nouveau : -0,4% en septembre, comme en août. Les prix des viandes vendues en grande distribution diminuent à nouveau sur un mois : -0,5% après +0,2% en août. Sur un an, ils sont de nouveau en baisse : -1,6%, après -1,4% en août. Les prix des boissons vendues en grande distribution diminuent à nouveau : -0,4% en septembre, après +0,4% en août. Ils accélèrent légèrement sur un an : +0,3%, après +0,2% en août. Les prix des « autres produits alimentaires » diminuent à nouveau (-0,3%), après une stabilité en août. Sur un an, ils baissent de nouveau : -0,3%, comme en août. (INSEE)

La Bourse

E-FACTURATION

ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS,
c'est aussi **vous faire gagner du temps** avec une solution simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire **iPAIDTHAT***



Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

* SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiée au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop

COTATIONS AU 24/10/24

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	7 497,48	- 1,14%
SBF 120	5 683,30	- 1,15%
Nikkei	38 104,86	- 2,07%
Dow Jones	42 924,89	- 0,73%
Eurostoxx 50	4 922,55	- 0,50%

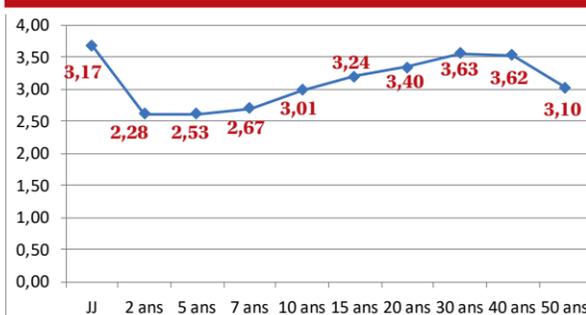
DEVISES (EUROS CONTRE...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,0801	- 0,51%
Livre Sterling	0,8335	+ 0,22%
Yen	164,16	+ 0,92%
Dollar/Yen	151,95	+ 1,41%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,420	+ 0,000
Euribor 10 ans	2,477	+ 0,000

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	3,166	- 0,249
Euribor 1 mois	3,105	- 0,042
Euribor 3 mois	3,086	- 0,115
Euribor 6 mois	2,972	- 0,056
Euribor 12 mois	2,674	- 0,035

FRANCE ETAT		
BTAN 2 ans	2,277	- 0,026
BTAN 5 ans	2,527	+ 0,052
OAT 7 ans (TEC 10)	2,667	+ 0,075
OAT 10 ans	3,006	+ 0,085
OAT 30 ans	3,629	+ 0,086
OAT 50 ans	3,101	+ 0,084

COURBES DES TAUX DE FRANCE



VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2024 %)		
ARCELORMITTAL	21,97	- 14,43
BNP PARIBAS	65,23	+ 4,22
CARREFOUR	14,98	- 9,60
CRÉDIT AGRICOLE	14,10	+ 9,71
EXEL INDUSTRIES	47,60	- 11,85
L.V.M.H.	613,60	- 16,36
LAURENT-PERRIER	100,00	- 17,36
MICHELIN	33,81	+ 4,16
NEXANS	134,10	+ 69,21
KERING	230,95	- 42,12
HAULOTTE-GROUP	3,08	+ 21,74
RALLYE	0,04	- 66,84
REMY COINTREAU	60,45	- 47,43
RENAULT	40,27	+ 9,12
SAINT-GOBAIN	81,88	+ 22,83
SANOFI-AVENTIS	98,61	+ 9,86
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	23,85	- 0,73
VALLOUREC	13,94	- 0,61
VEOLIA	29,91	+ 4,73
VINCI	104,55	- 8,05
VRANKEN-POMMERY	13,70	- 14,38

EMPRUNTS D'ÉTAT			
	JAPON	USA	EURO
JJ	0,00	4,98	3,17
2 ans	0,45	4,05	2,10
5 ans	0,58	4,01	2,08
10 ans	0,95	4,20	2,28
30 ans	2,20	4,47	2,60

Perspectives sur la politique monétaire : trois leçons de la récente poussée de l'inflation

Dans la zone euro, l'inflation a atteint 10,6% en octobre 2022 et est restée supérieure à 4% pendant deux ans. Mais elle a diminué tout aussi rapidement et, à 1,7% en septembre 2024, elle est maintenant très proche de notre cible de 2%.

Depuis le discours de Ben Bernanke de 2004, le débat persiste sur la question de savoir si les résultats favorables relèvent de la chance ou d'une bonne politique monétaire. Cette fois-ci, nous avons bénéficié d'une part de chance. Les prix de l'énergie et des produits alimentaires ont contribué aux évolutions de l'inflation, à la hausse comme à la baisse. Mais le retour de l'inflation à 2% et sa rapidité de convergence résultent également de notre politique monétaire. Les estimations de la Banque de France présentées dans le graphique 2 suggèrent que l'inflation mesurée par l'IPCH aurait été supérieure de 2,5% à 3% en 2024 en l'absence de resserrement de la politique monétaire, en ligne avec les estimations de la BCE. Ces estimations sont d'autant plus prudentes qu'elles ne tiennent pas compte de l'effet sur l'ancrage des anticipations d'inflation à long terme. En dressant le bilan de ce que nous avons appris au cours de cet épisode, je me concentrerai sur trois dimensions : la politique monétaire et la désinflation, la politique monétaire et la croissance, la politique monétaire et ses instruments. Le coût relativement faible de la désinflation n'allait pas de soi. Il n'y a pas si longtemps, de nombreux observateurs affirmaient que l'inflation se révélerait persistante (y compris dans le « dernier kilomètre ») et/ou qu'elle ne serait éradiquée qu'au prix d'une récession. Pourquoi ont-ils eu tort jusqu'à présent? La récente baisse de l'inflation a été plus rapide et moins coûteuse en termes de croissance et d'emploi que dans les années 1980. Pourquoi cette différence? Goodfriend et King apportent une réponse convaincante en affirmant que la majeure partie du coût élevé de la désinflation de Volcker en termes de récession résultait de la « crédibilité imparfaite » de la Réserve fédérale. Dans son combat, Paul Volcker a surtout dû lutter contre la persistance d'anticipations d'inflation élevées, héritage de la perte de contrôle des années 1970.

Cette fois, grâce à la crédibilité des banques centrales, les effets des chocs sur les prix des matières premières se sont « largement et rapidement dissipés ». Les anticipations d'inflation sont restées largement ancrées malgré des chocs importants, en particulier après la première hausse des taux. La question n'était pas de savoir si l'inflation allait converger vers la cible, mais quand. Néanmoins, les banques centrales ont également dû passer « de la parole aux actes ». En ce qui concerne la BCE, les réponses de politique monétaire ont été vigoureuses et persistantes : de juillet 2022 à septembre 2023, nous avons relevé nos taux d'intérêt directeurs de 450 points de base.

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Les Maires de la Marne sensibilisés à la gestion des risques

Prévention. L'Association des Maires de la Marne, en collaboration avec la CMMA, organisait une rencontre avec les élus marnais sur le thème des risques : risque climatique, technologique, terroriste, cyber... Nombreux ont été les aspects abordés avec les deux grands témoins missionnés sur le sujet par l'AMF, Éric Ménassi, maire de Trèbes (Aude) et Sébastien Leroy, maire de Mandelieu (Alpes Maritimes).

Face à une crise, le maire est seul. Seul avec sa responsabilité. Alors pour ne pas être démuni, il doit se préparer au mieux. C'est dans cette optique que l'Association des Maires de France organise, dans les départements, des sessions de sensibilisation aux risques. C'était ainsi le cas le 21 octobre, à Châlons-en-Champagne, où Éric Ménassi, maire de Trèbes (Aude) et Sébastien Leroy, maire de Mandelieu (Alpes Maritimes) sont venus apporter leur témoignage et leur expérience. Car il faut reconnaître qu'ils n'ont pas été épargnés. Éric Ménassi est venu rappeler deux crises qui ont fait l'actualité nationale dans sa commune en 2018, « année terrible ». Tout d'abord en mars, avec la prise d'otage du supermarché Super U de sa commune entraînant le décès du colonel Arnaud Beltrame et de trois autres victimes civiles. Puis, quelques mois après, en octobre, lors d'inondations qui ont coûté la vie à six personnes. « Quand vous portez cette écharpe de maire, vous êtes en responsabilité et surtout, vous n'imaginez pas le type de crise qui peut venir vous frapper », a-t-il voulu rappeler, arguant qu'en 2018, « le terrorisme c'était à Paris ou Marseille, mais pas dans une petite ville de 6 000 habitants en Occitanie ». Sébastien Leroy a pour sa part livré son vécu lors des crues de 2015, ayant entraîné la mort de huit personnes dans sa commune.

L'INDISPENSABLE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Outre leur témoignage, plusieurs experts en gestion des risques sont venus apporter des clés afin d'ap-

préhender au mieux les crises lorsqu'elles surviennent. Et s'il ne fallait retenir qu'un mot des interventions, ce serait celui de « PCS » pour « Plan communal de sauvegarde ». À ce sujet, l'Association des Maires de la Marne a en effet diffusé un questionnaire demandant aux élus s'ils avaient établi un PCS pour faire face aux situations de crise. Et la réponse a été édifiante : 29% ont répondu « non, mais nous prévoyons de l'établir prochainement », 20% « non, nous n'envisageons pas de l'établir », quand 19% avouent tout bonnement ne pas savoir ce que c'est. « Le plan communal de sauvegarde est un outil essentiel d'aide à la décision du maire, c'est un document qui peut être obligatoire dans certaines communes et qui est fortement recommandé pour toutes les autres », explique Océane Da Paz, cheffe du Service interministériel de défense et de protection civiles SIDPC à la Préfecture de la Marne. « Il recense une cartographie au niveau des risques de la commune et permet de penser avant la crise, la réponse et l'organisation adéquates. Un PCS doit par exemple répondre concrètement à : comment j'ouvre ma salle communale pour accueillir des victimes ; quels sont les moyens à ma disposition ; quelles sont les personnes que je peux mobiliser ? » Ce document va notamment recenser les moyens de la communes (véhicules, nombre de tables et de chaises à disposition, les endroits où on peut héberger des personnes), il contient aussi un annuaire de crise avec les contacts ressources qui peuvent venir en appui. « Ce qui va être déterminant lors de la survenue d'une



Sébastien Leroy, maire de Mandelieu, Éric Ménassi, maire de Trèbes, Océane Da Paz, cheffe du Service interministériel de défense et de protection civiles SIDPC à la Préfecture de la Marne, Audrey Hamm, adjointe à Sécurité Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers à la DDT de la Marne, David Petit, Capitaine au SDIS de la Marne et Christophe Duvernoy, Lieutenant-colonel au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Marne sont venus apporter leur expertise.

crise, c'est la capacité à garder sa lucidité », insiste Éric Ménassi. « Une crise, elle arrive rarement un lundi à 14h30. En 2018, il a plu fort en pleine nuit, avec un fleuve Aude passant de 35 cm à minuit à 7,67 m à 7 heures du matin. » À ce moment-là, tout le monde doit intervenir en complémentarité et surtout pas en opposition, appuient les experts. Sébastien Leroy souligne quant à lui, que « le calme apparent, c'est le premier danger ». « Tout est en train de changer très vite. Avant le 1^{er} octobre 2015, on construisait encore des logements sociaux dans la commune au bord du Gard. Trois mois après les travaux, il y avait 2 mètres d'eau au-dessus des rez-de-chaussée. Et deux fois de suite deux mois après ! Des bâtiments de

400 ans ont été balayés. Les impacts climatiques n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient auparavant. » Le PCS est également appelé des vœux de Christophe Duvernoy, Lieutenant-colonel au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Marne qui dévoile cette citation d'Eisenhower : « La première victime de la guerre, c'est le plan. Mais c'est quand même nécessaire de le faire. » Et pour limiter les dégâts, la gendarmerie, comme le SDIS, possède des référents qui opèrent le lien avec les élus. « Dans la Marne, nous avons fait preuve d'innovation, nous avons créé la communauté de protection des entreprises et des organisations qui est là en appui, afin de répondre à un certain nombre de questions des élus et des chefs d'entreprises », indique le Lieutenant-colonel Christophe Duvernoy. « Trois référents sont à dénombrer, le référent SECOPE (sécurité économique des entreprises), le référent sureté et le référent cyber. »

DES RISQUES CLIMATIQUES, SÉCURITAIRES MAIS AUSSI GÉOLOGIQUES...

Audrey Hamm, adjointe à la cheffe du service Sécurité Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers à la Direction Départementale des Territoires de la Marne, est quant à elle venue indiquer à quels types de risques était exposé le département : « 400 communes dans la Marne sont exposées au risque du gonflement des argiles. Les éléments précis sont disponibles sur « Georisques » qui est une supra base de données reprenant une trentaine de

bases de données différentes. On va pouvoir y retrouver toutes les informations sur les différents risques qu'ils soient naturels ou technologiques et la recherche est disponible par commune. C'est un outil très utile pour un élu », insiste-t-elle. « Le risque glissement de terrain concerne quant à lui 77 communes dans la Marne. Sur ces secteurs, on a soit réalisé un Plan de Prévention de Risques glissement de terrain, soit porté à connaissance des résultats d'études. Toute la vallée de la Marne est concernée par un PPR et une partie de la Vesle qui a été inscrite ainsi que le nord-ouest de Reims. Le risque cavité effondrement concerne 204 communes quand celui d'inondation s'applique pour 123 communes dans les secteurs d'Épernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Menehould. »

Pour faciliter la communication avec les services concernés lorsqu'une crise intervient, le SDIS, qui est généralement le premier arrivé sur les lieux, souligne l'obligation d'avoir « un référent » notamment pour tout ce qui concerne les incendies. L'alerte donnée à la population entre ainsi en jeu. Comment prévenir les habitants qu'une catastrophe est en train de se dérouler et qu'il faut évacuer les lieux ? « Le système FR-Alert a été déployé en France depuis 2022. C'est un système d'alerte aux populations déclenché par le Préfet qui permet d'informer, dans une zone déterminée, une situation de crise. Tous les individus de cette zone vont recevoir un message sur le téléphone portable qui va se traduire par un signal sonore qu'on ne peut pas louper », indique Sébastien Leroy. « Le bémol est que seuls 60% des portables sont en capacité de recevoir ce message d'alerte, c'est pourquoi on fonctionne encore avec les sirènes en complément. » D'autres systèmes d'alerte existent pour des problèmes plus spécifiques comme les crues avec « Vigicrues ». « Il faut garder à l'esprit que les crues n'interviennent pas uniquement lors d'un débordement de cours d'eau mais aussi lors d'un ruissellement, c'est souvent la concomitance des deux qui déclenche une forte crue. » Dernier conseil apporté par les deux témoins, celui concernant la « judiciarisation de la société ». « Le maire, en cas de catastrophe, sera toujours tenu pour responsable. C'est pourquoi il faut établir des documents et procédures en amont pour se prémunir. »

NASTASIA DESANTI

LE 72^e CONGRÈS DES MAIRES DE LA MARNE SOUS LE SIGNE DU « PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES »

Le 72^e Congrès des Maires de la Marne se déroulera le 16 novembre prochain, avec la participation de la Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation de France, Catherine Vautrin. « La présence de Catherine Vautrin est bienvenue car il y a beaucoup d'interrogations des élus, à la fois sur des questions liées au contexte des finances publiques mais également concernant leur statut et sur la manière dont ils se sentent considérés au sein de la République. C'est un vrai sujet d'actualité, on le voit à travers un certain nombre d'agressions et de défiance de la part des concitoyens, ce qui est difficilement compréhensible au regard de l'investissement total des élus pour la communauté », souligne Franck Leroy, président de l'Association des Maires de la Marne.

« Il y a cette volonté d'être considéré tout simplement, parce que ces derniers temps, on a eu des déclarations assez scandaleuses sur la responsabilité des collectivités territoriales dans le déficit de l'État. On a besoin de l'État

dans notre pays et l'État a besoin des collectivités territoriales, donc à nous de trouver l'attitude, les mots et les initiatives qui nous permettent de travailler efficacement au service de nos concitoyens. Bien sûr, il faut être conscient de ce que l'on doit à l'État. Le "quoiqu'il en coûte" a permis de sauver notre économie à un moment crucial. La crise de l'énergie a aussi été largement amortie par l'État, qui a garanti des tarifs acceptables pour beaucoup. Donc nous devons l'aider, mais à juste proportion de nos moyens », poursuit celui qui est également président de l'agglomération d'Épernay et président de la Région Grand Est. « L'État doit prendre sa part et largement, parce que c'est démontré par tous les économistes, il y a un déficit fortement lié à des promesses inconsidérées ainsi qu'à une gestion défailante mais très peu lié aux collectivités locales. Il n'y a donc pas de raison qu'aujourd'hui, elles soient à ce point mises à contribution alors que leur responsabilité est extrêmement faible. »

Budget. Un propos liminaire alarmant, « *Nous ne pourrons plus investir* », une motion votée à l'unanimité contre le rabotage par l'Etat des recettes. La dernière séance plénière du Conseil départemental de la Marne a reflété un certain désenchantement que n'a pas tempéré l'examen de la décision modificative n°2, porteuse d'explosif pour l'avenir.

Le Département de la Marne affiche une capacité de désendettement dans la zone rouge



Jean-Marc Roze : « *Le Département de la Marne, face aux menaces qui pèsent sur son budget, alerte le Gouvernement, les parlementaires et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé.* »

Avec, dans ce discours, le désormais refrain leitmotiv : toujours plus de dépenses sociales, 75% du budget du Département, avec une augmentation de 17 M€ entre 2023 et 2024, et de moins en moins de compensations de l'Etat. Mais aussi, l'évocation pour la deuxième année consécutive de la fin de l'abondance des DTMO, Droits de Mutation à Titre Onéreux, dont les recettes attendues pour 2025 devraient baisser de 30 M€. Et, au global, un manque annoncé de compensation d'Etat de l'ordre de 90 M€, avec cette conséquence : des investissements reportés et d'autres annulés.

Parce que ces 90 M€ représentent pratiquement la capacité d'investissement de la Marne, la question de pose : demain, les Départements pourront-ils encore investir ? Dans son discours liminaire, le Président Roze aborde à sa manière le sujet : « *En 2025, je vous l'annonce avec beaucoup d'émotion, nous allons devoir, pour la première fois, emprunter non*

plus pour investir mais pour rembourser notre dette. »

UNE MOTION CONTRE LE RABOTAGE DES RECETTES

La motion proposée par le Président Roze rejoint son discours introductif. « *Le Département de la Marne, face aux menaces qui pèsent sur son budget, alerte le Gouvernement, les parlementaires et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé.* » Un effort de 10,3 M€, pris sur les recettes des Départements et tel qu'il figure dans le Projet de Loi de Finances. La motion vise d'entrée l'ampleur du rabotage. Jean-Marc Roze, au Département, comme Franck Leroy à la Région, n'éluide pas une certaine participation, histoire peut-être, comme le dit un certain bon sens populaire, de « Couper la poire en deux ».

La motion du Département reconnaît une situation financière dégradée, antérieure à l'annonce du projet gouvernemental de réduction des recettes des collectivités territoriales. Elle rejette

cependant en bloc ce projet et fait un certain nombre de demandes. Parmi lesquelles le relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de DMTO, Droits de Mutation à Titre Onéreux, un élargissement de la TSCA, la Taxe sur les Conventions d'Assurances, ou encore l'augmentation jusqu'à 50% de la compensation des dépenses APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie, et PCH, Prestation de Compensation du Handicap.

DES MOYENS POUR ASSUMER SES COMPÉTENCES

En bref, le Département veut bien faire un petit effort d'un côté, mais réclame plus de moyens d'un autre. But de la manœuvre : « *Redonner aux Départements la capacité à assurer le financement de l'ensemble de leurs compétences.* » Des compétences, comme l'action sociale, historiquement attribuée à la seule strate départementale, et d'autres souvent mâtinées de partages avec d'autres collectivités territoriales. Le délice des complexités du millefeuille administratif français, maintes fois critiqué et toujours vivant. Reconsidérer strictement le champ des compétences de chacun, comme source d'économie ? Avant d'évoquer une quelconque faillite, ce que d'ailleurs ne fait pas pour l'instant le Département de la Marne, peut-être faudra-t-il imaginer une énième réforme de la décentralisation un peu plus pragmatique que les précédentes. Dans les faits, ces mises en garde formulées unanimement par l'exécutif marnais, c'est le Budget Primitif 2025 qui dira vraiment quel est l'état des finances du Département de la Marne.

UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 RÉVÉLATRICE DE TURBULENCES

La décision modificative n°2 du budget départemental permet d'adapter les niveaux de vote pré-

cedents, budget primitif et décision modificative n°1, eu égard à l'évolution de certaines opérations intervenues au cours de l'année.

Cette DM2 constate + 6M€ en matière de recettes de fonctionnement, celles-ci passant de 519 à 525 M€, avec la belle surprise de 4 M€ supplémentaires émanant des DMTO et portant cette taxe à 74 M€ à fin septembre. En matière de dépenses de fonctionnement, ce sont 24,2 M€ supplémentaires qui viennent s'ajouter au budget de base de 490 M€, la moitié de cette augmentation provenant du service en faveur des handicapés.

Les recettes d'investissement passent de 75 à 93 M€, avec une augmentation de 18 M€ portée par un emprunt de près de 16 M€. Les dépenses d'investissement restent fixées aux 103,8 M€ votés lors du BP 2024. Le compte administratif 2024 anticipé affichent des recettes de 542,7 M€ et des dépenses de 590,1 M€, soit un besoin de financement de 47,4 M€.

UNE DETTE EN PROGRESSION DE 17%

Cet exercice d'ajustement des comptes a été l'occasion de révéler certains indicateurs financiers du

Département. La dette du Département de la Marne passerait de 156,2 M€ au 1^{er} janvier 2024 à 183,5 M€ à fin 2024, soit une progression de 17%. L'épargne brute, recettes moins dépenses de fonctionnement, s'élèverait à 10,8 M€, une baisse de 150%.

Le Département de la Marne n'est, pour l'instant, ni ruiné, ni dans le rouge. Et cependant, des clignotants s'installent. En premier lieu les 17 années de capacité de désendettement, largement au-dessus du niveau d'alerte, entre 12 et 15 ans.

Cette séance plénière d'avant budget 2025 a été l'occasion d'aborder une vingtaine des rapports. Parmi les plus significatifs financièrement : 1,3 M€ pour le contrat départemental 204-2027 de prévention et de protection de l'enfance, 0,6 M€ pour des investissements dans les crèches, 2,2 M€ pour l'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux, ou encore 1,8 M€ pour des projets de création d'équipements.

GÉRARD DELENCLOS



ICI, ON PARLE D'ICI

6h-9h | Chaque matin, l'info près de chez vous.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

Social. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 prévoit d'uniformiser les mesures d'allègement des charges sociales pour les employeurs liées aux salaires.

Allègement des charges sociales sur les salaires

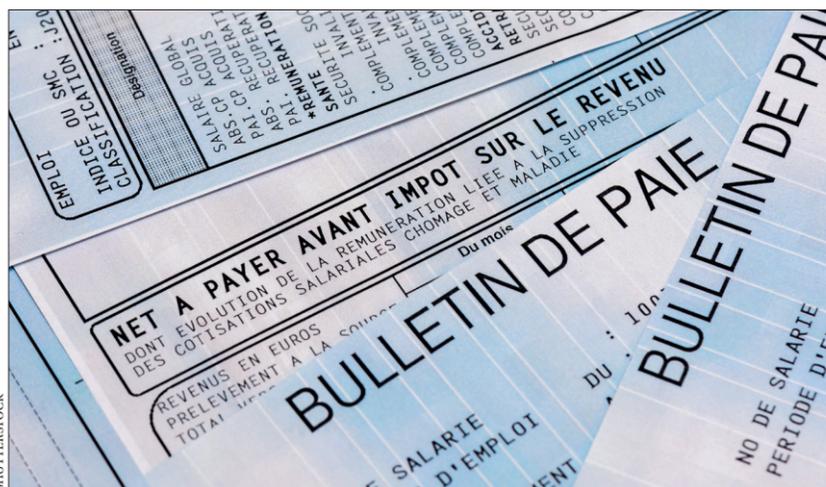
Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 prévoit d'harmoniser les dispositifs d'allègement des charges sociales patronales sur les salaires : la réduction générale jusqu'à 1,6 fois le Smic (réduction « Fillon ») et les réductions dégressives jusqu'à 2,5 fois le Smic (ancien CICE) et 3,5 fois le SMIC (loi Pacte).

Concentrés sur les bas salaires, les allègements sont réputés dissuader les hausses de salaires alors que leur coût est en forte augmentation (20 milliards de plus qu'en 2021).

- Le dispositif unifié maintiendra les allègements des cotisations patronales jusqu'à 3 fois le Smic mais réduira le niveau d'exonération au niveau du Smic.

Actuellement, les différents seuils des allègements sont fixés à 1,6 fois le Smic (environ 2 830 euros mensuels en 2024), 2,5 fois le Smic (4 417 euros) et 3,5 fois le Smic (6 184 euros).

- À terme, ces seuils passeront à 1,3 fois le Smic (2 342 euros avec le Smic au



1er janvier 2025), 1,8 fois le Smic (3 243 euros) et 3 fois le Smic (5 405 euros). Les allègements seront ainsi moins dégressifs mais également moins importants.

- Dans une première étape en 2025, les allègements seront concentrés sur les bas salaires, et réduits de deux points

pour les salaires supérieurs à 2,2 fois le Smic (3 964 euros en 2025) et 3,2 fois le Smic (5 766 euros).

Dans la seconde étape en 2026, les allègements seront encore réduits de deux points et les seuils seront fixés à 1,3, 1,8 et 3 fois le Smic.

Fiscal

Plus values de cession des meublés

Le régime des plus values de cession des biens loués en meublé devrait être alourdi pour les loueurs en meublé non professionnels (recettes annuelles inférieures à 23 000 euros et aux autres revenus d'activité).

- En cas de cession du bien loué, les plus values relèvent du régime des plus values immobilières des particuliers. Contrairement aux plus values professionnelles, les plus values sont alors calculées sans tenir compte des amortissements déduits. Cette différence est censée contribuer aux tensions sur le marché locatif en favorisant les locations meublées de courte durée.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit donc d'harmoniser sur ce point le mode de calcul de la plus value en y intégrant le montant des amortissements déduits.

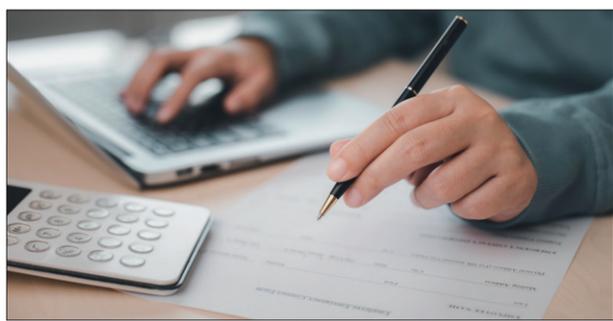
- Pour les loueurs en meublé non professionnels, le prix d'acquisition du bien cédé serait minoré du montant des amortissements déduits (soit une majoration d'autant de la plus value imposable). La mesure s'appliquerait aux cessions réalisées à compter de janvier 2025.

Elle ne concernerait pas les amortissements portant sur les dépenses de construction, de reconstruction, d'agrandissement ou d'amélioration, lorsqu'elles ne présentent pas le caractère de dépenses locatives.

L'intégration des amortissements dans le calcul de la plus value de cession des particuliers entraînera une majoration significative de leur imposition, sans réduire réellement la disparité très complexe entre les régimes des plus values des particuliers et des plus values professionnelles.

Social. Le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 comprend plusieurs mesures variées visant à réduire les aides accordées.

Mesures d'économie en matière sociale



Les primes et exonérations à l'apprentissage ont permis une augmentation importante du nombre d'apprentis mais leur coût est en très forte progression. En outre, ces aides sont censées entraîner

des effets d'aubaine en particulier pour les apprentis de l'enseignement supérieur.

Le projet prévoit donc de réduire le seuil d'exonération des cotisations sociales de 79 % à 50 % du Smic (soit

à 900 euros mensuel en 2025).

Les rémunérations des apprentis, actuellement exonérées de CSG et de CRDS, seraient soumises à ces contributions au-delà de 50 % du Smic.

- Le projet prévoit une révision du barème des avantages en nature pour les véhicules mis à disposition des salariés. Actuellement l'avantage en nature est évalué à 9 % du coût d'achat (6 % pour un véhicule de plus de cinq ans), majoré de 12 % (ou 9 %) pour le carburant. Pour un véhicule électrique, l'avantage

en nature est réduit de 50 %, avec un plafond à 1 965 euros, et les frais de recharge en électricité ne sont pas pris en compte.

À compter de 2025, le montant forfaitaire de ces avantages en nature serait réduit pour les véhicules thermiques (décret à paraître).

- Enfin, il est prévu de calculer la réduction générale des cotisations sur la base de la rémunération intégrant la prime de partage de la valeur. La mesure s'appliquerait aux primes versées à compter du 10 octobre 2024 (date de dépôt du projet de loi).

En bref



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur
matot-braine.fr

Opinions

DÉCLARATION COMMUNE DE LA CPME, LA FNSEA, LE MEDEF, L'U2P ET L'UDES

Augmentation du coût du travail par la baisse des allègements de cotisations, une lourde menace pour l'emploi et la performance économique des entreprises

La discussion qui s'est ouverte à partir du lundi 21 octobre en commission à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, sera déterminante. Elle actera ou non la poursuite de la politique conduite depuis plusieurs années pour remettre la France dans le jeu de la performance économique, atteindre le plein emploi et contribuer à la cohésion de la société.

Dans une logique de bouclage budgétaire, ce texte prévoit une diminution sans précédent du niveau des exonérations de cotisations patronales dont bénéficient aujourd'hui les entreprises pour les rémunérations allant jusqu'à 3,5 SMIC. C'est une charge supplémentaire de plus de 5 Mds€ que devraient supporter nos entreprises, quelles que soient leur taille, secteur d'activité ou statut. Cela s'ajouterait aux autres transferts de charges, notamment via les complémentaires santé, les indemnités journalières, ou à la réduction du soutien au régime des apprentis.

Nous rappelons que les exonérations de cotisations sociales ne sont pas un « cadeau » aux entreprises ; elles contribuent à garantir un niveau de salaire minimum parmi les plus élevés de l'OCDE en pourcentage du salaire médian et

d'un niveau de protection sociale élevé, financé pour une large part par le travail. Ce choix de société a conduit dans les années 90 à mettre en place ce système d'allègement du coût du travail. Il préserve l'emploi, en particulier des populations faiblement qualifiées, plus particulièrement exposées au risque de chômage. Cette politique a produit des résultats incontestables, comme le confirme le rapport public remis par MM. Bozio et Wasmer au Gouvernement.

La réduction de ces exonérations se traduirait par une hausse immédiate du coût du travail, qui rongerait mécaniquement les marges des entreprises. Cette hausse du coût du travail, en particulier au niveau du SMIC, constitue un risque majeur en termes de destruction d'emploi, affectant des secteurs qui jouent un rôle déterminant en matière d'insertion professionnelle et d'accompagnement des personnes les plus fragilisées. Ces secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois dégagant des rentabilités faibles, et pour beaucoup d'entre eux n'ayant pas la possibilité de répercuter à leurs clients publics ou privés l'augmentation de leurs charges, seraient mis en difficulté. À rebours de l'objectif affiché de « désmicardisation », beaucoup d'entre eux n'auraient d'autre choix que de bloquer les augmentations de salaires.

« L'ascenseur social » pour les salariés, percevant ces niveaux de rémunération, sera durablement freiné ; le partage de la valeur dans les entreprises, qui est un facteur de progrès social, serait affecté.

La suppression des exonérations, au-delà de 3 SMIC, affecterait également la compétitivité et la pérennité des entreprises dans un contexte de concurrence internationale accrue, et ce à l'encontre de l'objectif poursuivi ces dernières années de réindustrialisation et de souveraineté économique.

Dans certains secteurs, cela pourrait même conduire à un mouvement de délocalisations.

Le redressement de nos finances publiques est indispensable. Mais c'est bien la capacité de nos entreprises à rester économiquement performantes et à croître qui permettra durablement d'assurer l'emploi, les augmentations de salaires, le financement de notre protection sociale et de l'innovation, le développement des territoires.

De nombreuses pistes d'économies existent notamment dans la sphère publique.

Prenons garde aux fausses solutions qui risquent de ralentir l'investissement, la création d'emplois et de peser négativement sur cette croissance dont la France a tant besoin.



Économies ou impôts ?

Comment combler 3 000 milliards de dette ? Ou du moins, une partie. Depuis plusieurs jours, les députés sont réunis pour examiner le projet de budget 2025. Et l'exercice est plus que périlleux, tant les sensibilités sont différentes au sein de l'hémicycle avec plus de 3 650 amendements déposés sur la partie recettes du projet de loi de finances... Première piste, celle des économies avec la « taille des finances publiques », au grand dam des maires et des présidents de Départements qui sont déjà exsangues et se demandent bien comment ils vont pouvoir financer leurs missions auprès des concitoyens. Deuxième piste, celle de la refonte des cotisations patronales et du gel des pensions de retraite... retoquée finalement vendredi dernier par la commission des Affaires sociales, faisant ainsi tomber l'ensemble du texte. Troisième piste, celle d'ajouter de nouveaux impôts. Après la volonté d'augmentation du taux du prélèvement forfaitaire unique à 33% (flat-tax) - finalement rejeté - les députés ont adopté dans l'hémicycle, vendredi 25 octobre, un amendement de La France insoumise au projet de budget de l'État pour créer un nouvel impôt sur le patrimoine des milliardaires. Ce dernier irait taxer 2% de la fraction supérieure du patrimoine d'un foyer qui dépasserait le milliard d'euros - mesure votée contre l'avis du gouvernement. Une autre suggestion évoquée, celle d'un « ISF climatique » tenant compte de l'empreinte carbone du patrimoine... Dans ce brouhaha, des « valeurs sûres » reviennent sur le devant de la scène, comme la taxe d'habitation, évaluée à 20 milliards d'euros de recettes. D'autres idées émergent, comme celle de la suppression des nombreuses agences d'État qui perçoivent 80 milliards d'euros par an d'argent public et dont les résultats sont, pour certaines, plus que discutables... Réponse de ces nombreuses pistes dans les semaines qui viennent. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ne contenteront pas tout le monde.

NASTASIA DESANTI

humeur

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine :
03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org

le regard de Faro.

LE GOUVERNEMENT PART À LA CHASSE AUX STRUCTURES D'ÉTAT INUTILES

JE CROIS QU'IL EXISTE DÉJÀ UNE STRUCTURE CHARGÉE DE REPÉRER LES STRUCTURES INUTILES
M. LE PREMIER MINISTRE



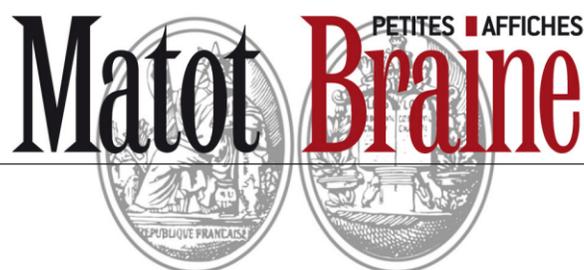
TRANSACTIONS
VITACEAE
M&A et Transactions viticoles

TRANSACTIONS VITICOLES
Achat de vignes louées, vignes libres et domaines

SOLUTIONS DE PORTAGE DE VIGNES

03 26 09 35 85
contact@vitaceae-transactions.fr
www.vitaceae-transactions.fr

Carte professionnelle n° CPI 5102 2016 000 014 113 délivrée par la CCI Marne Ardennes
RCP n° 16381 4620001 00 - RCS REIMS 823 282 637



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

SCP COLOMES-MATHIEU-ZANCHI-THIBAUT

Avocats
38 rue Jaillant Deschaînets à TROYES-Tél.03.25.73.29.46

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

au Tribunal Judiciaire de TROYES-Juge de l'Exécution-Saisies-immobilières 85 rue Général de Gaulle (Salle Jean Simon - accès par l'Impasse Jean Simon), le **mardi 10 DECEMBRE 2024 à 10 h 30** de :

COMMUNE

de MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE (10510)

une maison d'habitation sise 3 rue des Lombards, occupée par le propriétaire, cadastrée section B n°1366 lieudit «Poussey» pour 6a et 56ca, section B n°1370 lieudit «Poussey» pour 45ca, section B n°1396 lieudit «Poussey» pour 1a et 14ca, section B n°1397 lieudit «Poussey» pour 2a et 93ca, section B n°1400 lieudit «3 rue des Lombards» pour 7a et 06ca. Soit une contenance totale de 18 ares et 14ca.

MISE A PRIX : 50.000 €

VISITE : jeudi 21 NOVEMBRE 2024 de 10 h 30 à 11 h 30

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de l'Aube, auquel les amateurs devront remettre un chèque de banque rédigé à l'ordre du Bâtonnier, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de TROYES ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

A TROYES, le 18 octobre 2024

Signé : Me Charlotte THIBAUT, Avocat poursuivant.

M2411747

S.C.P. LIEGEOIS

Avocat au barreau des Ardennes
Résidence Lorraine
1, rue de Lorraine - BP 917
08004 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Tél. : 03.24.57.42.42

VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

Commune de HANNOGNE SAINT REMY (Ardennes)

UNE MAISON D'HABITATION sise 4 rue du Carrefour
Figurant au cadastre section AB n° 117 (07a 25ca), AB n° 122 (73ca) et AB n° 137 (05a 94ca) ;
A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), Site Sévigné,
12 rue Madame de Sévigné

Le JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 A 10 HEURES 30

MISE A PRIX DE : 120.000 €
(avec possibilité de baisse de mise à prix du quart et à défaut d'enchère de la moitié)

Les enchères seront reçues par Ministère d'Avocat.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de la SCP LIEGEOIS 1 rue de Lorraine à CHARLEVILLE MEZIERES - Tél. : 03.24.57.42.42
- Au Greffe du Juge de l'Exécution - Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, Site Sévigné - 12 rue Madame de Sévigné, où le cahier des conditions de vente est déposé.

M2411830

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE

E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777

Société du groupe ForumEco

Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS

Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99

Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408

Vente aux enchères

S.C.P. LIEGEOIS

Avocat au barreau des Ardennes
Résidence Lorraine - 1 rue de Lorraine - BP 917
08004 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Tél. : 03.24.57.42.42

A la requête de : Maître Charles BRUCELLE représentant la SELARL BRUCELLE Charles agissant en qualité de Mandataire judiciaire à la liquidation judiciaire de Monsieur PARANT Olivier, dont le siège social est à (08000) CHARLEVILLE MEIERES, 1 rue de Lorraine.

AYANT POUR AVOCAT : Maître Catherine LIEGEOIS, Membre de la S.C.P. LIEGEOIS, Avocat au barreau des Ardennes, Résidence Lorraine, 1, rue de Lorraine, BP 917 - 08004 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

VENTE AUX ENCHERES

Commune de HANNOGNE-SAINT-REMY (Ardennes)

UNE MAISON D'HABITATION sise 4 rue du Carrefour, comprenant :
Au rez-de-chaussée : véranda, cuisine, couloir, WC, lingerie, séjour,
A l'étage : mezzanine, deux chambres, salle de bains avec WC,
Garages et atelier ;
L'ensemble cadastré section AB n° 117 (07a 25ca), AB n° 122 (73ca) et AB n° 137 (05a 94ca) ;
Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), Esplanade du Palais de Justice.

Le JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 10 HEURES 30

MISE A PRIX : 120.000 € (CENT VINGT MILLE EUROS)
avec possibilité de baisse de mise à prix du quart et à défaut d'enchère de la moitié.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau des Ardennes, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES - Site Sévigné - 12 rue Madame de Sévigné.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de la SCP LIEGEOIS 1 rue de Lorraine à CHARLEVILLE MEZIERES - Tél. : 03.24.57.42.42
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, 12 rue Madame de Sévigné.
M2411676

ANNONCES LÉGALES

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Appel d'offres



MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

Conception réalisation pour la construction de logements individuels - Hors site modulaires, RUE BROCARD A TROYES (10000)

Phase candidature

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1. NOM ET ADRESSES
Numéro national d'identification : 56288129200022
MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Courriel : achevallier@mon-logis.fr
Code NUTS : FR212
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>
I.2. PROCÉDURE CONJOINTE
Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe : Non.
I.3. COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>
Les candidatures doivent être envoyées : Par voie électronique uniquement à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>
I.4. TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autre type : Bailleur social.
I.5. ACTIVITÉ PRINCIPALE : Logement et équipements collectifs.
SECTION II : OBJET
II.1. ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1. Intitulé : Conception réalisation pour la construction de logements individuels hors site modulaires - Rue brocard a TROYES (10000).
II.1.2. Code CPV principal :
Mots descripteurs : Bâtiment, Maîtrise d'oeuvre, Tous corps d'état.
Descripteur principal : 45210000.
II.1.3. TYPE DE MARCHÉ : Travaux.
II.1.4. DESCRIPTION SUCCINCTE : Travaux de Conception réalisation de logements individuels hors site modulaires - Rue Brocard A TROYES (10000).
II.1.5. Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 1.300.000 € HT.
II.1.6. Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : Non.
II.2. DESCRIPTION
II.2.1. Intitulé :
Lot n° : Unique.
II.2.2. Code(s) CPV additionnel(s)
Mots descripteurs : Bâtiment, Maîtrise d'oeuvre, Tous corps d'état.
Code CPV principal : 45210000
II.2.3. Lieu d'exécution
Code NUTS : FR212
Lieu principal d'exécution : RUE BROCARD - TROYES.
II.2.4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS : Construction rue Brocard à TROYES de logements individuels hors site modulaires.
II.2.5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
II.2.6. Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique.
Durée en mois : 18.
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.
II.2.9. Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Nombre de candidats envisagé : 3
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de sélection des candidats sont renseignés dans règlement de la consultation mis à disposition des candidats gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.
II.2.10. Variantes : Les variantes ne seront pas prises en considération
II.2.11. Information sur les PSE : SANS PSE
II.2.12. Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13. Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14. Informations complémentaires : Sans objet.
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
III.1.2. Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
III.1.3. Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
III.1.4. Informations sur les marchés réservés : sans objet
III.2. CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ
III.2.1. Information relative à la profession : Cf documents de la consultation
III.2.2. Conditions particulières d'exécution : Cf documents de la consultation
SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1. DESCRIPTION
IV.1.1. TYPE DE PROCÉDURE : CONCEPTION-REALISATION en application des dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles L2171-2 et suivants, R 2171-15 et suivants.
IV.1.3. Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
IV.1.4. Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5. Information sur la négociation
IV.1.6. Enchère électronique :
IV.1.8. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
IV.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure : sans objet
IV.2.2. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : Jeudi 14 novembre 2024 - 12 : 00
IV.2.3. Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
IV.2.4. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français
IV.2.6. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1. RENOUVELLEMENT : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
VI.2. INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats téléchargeront le règlement de la consultation spécifique à la phase candidature sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>
VI.5. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17/10/2024.
M2411655

www.mon-logis.fr

monlogisimmobilier

Communauté urbaine du Grand Reims

REIMS et ST BRICE COURCELLES

Mise à disposition de sept parcelles fluviales

Construction d'un quai en centre Ville de REIMS

Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

Dans le cadre d'un intérêt partagé par la Communauté urbaine du Grand Reims et Voies Navigables de France (VNF) pour la valorisation économique du canal de l'Aisne à la Marne, le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de faire émerger des projets de logistiques fluviales par la mise à disposition de sept parcelles stratégiquement disposées en bord de canal à Reims et St-Brice Courcelles dans la Marne.

Pour six de ces parcelles, comprises entre 3 500 m² et 10 000 m², les candidats sont invités à exprimer leur souhait d'occupation et d'aménagement de ces terrains répartis en bord à voie d'eau sur la commune de St-Brice-Courcelles, sur l'ancienne darse du Port Colbert et au niveau de la Zone industrielle Sud Est (dite zone Farman) de Reims. De cet AMI découlera des appels à projets émis par VNF pour l'occupation temporaire d'une parcelle ou d'un groupement de parcelles en fonction des projets identifiés dans l'AMI.

Le dernier terrain situé sur l'ancien Port de Reims, fera l'objet d'un aménagement spécifique dans le cadre du projet de réaménagement des Berges de Reims. Le Grand Reims portera à sa charge l'investissement nécessaire à la construction et à l'aménagement d'un quai de logistique urbaine prévue courant de l'année 2025 et appelle les entreprises à se manifester afin de dimensionner l'ouvrage au plus près des besoins techniques anticipés.

Date limite de remise des candidatures : Lundi 20 janvier 2025 à 12h00
L'AMI est disponible sur les sites de VNF et du Grand Reims accessible en ligne : www.grandreims.fr/AMI-TF
Des visites de sites sont possibles sur demande.
Contacts : Thibaud.GOBERT@vnf.fr, Adrien.BERTHIER@grandreims.fr
M2411077

Procédures adaptées

Mairie de TAISSY

Avis d'appel public à la concurrence

- Maître d'Ouvrage : Mairie de Taissy.
- Type de Marché : Marché composé d'un lot.
- Procédure : Le présent marché est réalisé sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- Objet du Marché : Le présent marché a pour objet la fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire et au centre de loisirs et à la crèche de la Caisse des Ecoles de Taissy pour une durée de deux ans, du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2026.
- Jugement des propositions : Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, les offres non-conformes à l'objet du marché sont éliminées.
Les offres seront appréciées en fonction des critères de choix définis ci-dessous et suivant la pondération indiquée :
La sécurité alimentaire (10%)
Le candidat remettra un mémoire technique détaillant les points suivants :
- les règles d'hygiène applicables au personnel ainsi que les mesures de nettoyage de désinfection des équipements
- les modalités de réception (organisation et contrôle) et de conservation des marchandises
- les modalités de confection, conservation à préciser ainsi que les modes de contrôle des températures
- la liste des fournisseurs et les critères de sélection de ceux-ci (ainsi que les mesures prises pour vérifier la constante adéquation de ces fournisseurs aux critères avancés)
- l'organisation des contrôles bactériologiques
- la traçabilité des produits : le candidat remettra une note technique sur les moyens mis en oeuvre pour garantir la provenance des produits et leur traçabilité
- la qualification du personnel du titulaire
- les mesures envisagées et les moyens mis en oeuvre en cas d'intoxication alimentaire
La qualité des repas (50%)
Le candidat remettra un mémoire technique, la liste de la provenance des principales fournitures ainsi qu'une proposition de menus sur 7 semaines consécutives.
L'ensemble devra démontrer la pertinence de la proposition en ce qui concerne les points indiqués ci-après :
o qualité nutritionnelle (dont leur variété) et gustative des repas proposés
o respect de la loi EGalim
Prise en compte du développement durable (10%)
- l'émission de gaz à effet de serre, concernant la production, le transport et la transformation des denrées
- La part des produits issus de l'agriculture biologique
- L'utilisation dans la production des denrées, des produits phytosanitaires
- L'absence d'OGM dans la chaîne de production
- La gestion des déchets et en particulier la réduction des emballages
Le coût du repas (30%)
- Négociation : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats avant l'attribution du marché. Cette négociation se fera avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre. Elle se fera sous forme écrite et/ou orale lors de rencontre avec un représentant du pouvoir adjudicateur.
- Dossiers de Consultation : Le dossier de consultation sera fourni, sur demande écrite, auprès de : Mairie de Taissy, Rue de Sillery - 51500 TAISSY. Mail : delphine.carry@taissy.fr
- Date Limite de Remise des Offres : Date : le vendredi 22 novembre 2024 à 12h00. Lieu : Mairie de Taissy Rue de Sillery - 51500 TAISSY
- Date d'Envoi de l'Avis à la Publication : Date : 17 octobre 2024
M2411674

Commune de Blancs-Coteaux

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché : Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Blancs-Coteaux Correspondant : M. le Maire, Pascal PERROT, Mairie de Blancs-Coteaux, Place de l'hôtel de Ville, VERTUS 51130 BLANCS-COTEAUX, Tél. : 03.26.52.12.97 Courriel : loic.malaise@blancs-coteaux.fr
Adresse internet : <http://www.blancs-coteaux.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.xmarches.fr>
Objet du marché : 2024-40200_07 Réhabilitation de l'ancienne école du Vieux Moulin en espace de vie sociale (Centre culturel du Vieux Moulin) - Relance des lots n°4 et n°7 déclarés sans suite Nombre et consistance des lots :
La consultation comprend 2 lots :
Lot n°04 : Charpente - Couverture. Relance du lot car déclaré sans suite pour infructuosité.
Lot n°07 : Doublage - Cloisons - Faux Plafonds. Relance du lot car déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.
Procédure de passation : Procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R.2123-1 et R.2132-12 du Code de la commande publique
Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Critères de sélection : Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :
Prix des prestations 50%
Valeur technique de l'offre 50%
Date limite : Date limite de réception des offres : le vendredi 15 novembre 2024 jusque 12h00
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : Le 24/10/2024
M2411930

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées



Avis de consultation pour un projet de construction

1 - MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT 7, Avenue du Maréchal Leclerc 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cédex.
2 - Mode de passation : Procédure adaptée - Consultation ouverte.
3 - Objet du marché : CHARLEVILLE MEZIERES - Friche GRANDRY - Construction de 35 logements individuels locatifs. Relance de la procédure adaptée ouverte 2024ST0833CN à la suite d'une déclaration sans suite pour le lot n°31 - VRD.
4 - Nature des lots :
Lot n° 01 : Gros Œuvre
Lot n° 02 : Charpente Bois
Lot n° 03 : Couverture - Bardage
Lot n° 04 : Etanchéité
Lot n° 05 : Menuiseries Extérieures PVC
Lot n° 06 : Enduit de façades
Lot n° 07 : Plâtrerie - Isolation - Menuiseries intérieures
Lot n° 08 : Escaliers intérieurs bois
Lot n° 09 : Serrurerie - Métallerie
Lot n° 10 : Electricité
Lot n° 11 : Chauffage - VMC - Plomberie
Lot n° 12 : Peinture
Lot n° 13 : Revêtement de sols et murs
Lot n° 31 : VRD
Lot n° 32 : Espaces Verts
5 - Délais d'exécution :
Le délai global tous corps d'état (compris congés payés et intempéries) est fixé à : 24 mois.
6 - Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS.
Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
Il est précisé que les documents autres que «ADDITIF MODIFICATIF DU C.C.T.P. INITIAL - LOT 31 - VRD - OCTOBRE 2024 «ADDITIF MODIFICATIF N°01 DU C.D.P.G.F. INITIAL - LOT 31 - OCTOBRE 2024 «PLAN DE MASSE REVETEMENTS DE SURFACE 01 «PLAN DE MASSE RESEAU 02 ne sont fournis qu'à titre informatif.
7 - Date limite de réception des offres :
Les offres devront parvenir au plus tard le : 25 novembre 2024 - 17h00.
8 - Le Règlement de Consultation (R.C), joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre
9 - Critères d'attribution : Prix à 60% et valeur technique à 40% suivant critères détaillés dans le règlement de consultation.
10 - Délai de validité des offres : voir le R.C
11 - Renseignements complémentaires :
Auprès du Maître d'œuvre : M127 127 Boulevard Gambetta 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tel : 03.24.33.85.88 - vmoreira@m127architecture.com
12 - Date d'envoi de l'Avis de Publication : 23 octobre 2024.
M2411910

SIE de la Marne (51)

Avis d'appel public à la concurrence - Services

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : SIE de la Marne (51).
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 25510098400061
Code postal / Ville : 51022 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX.
Groupement de commandes : Non.
SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyens d'accès aux documents de la consultation.
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches - securises.fr>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : BAILLY Virginie - Tél. : +33 326641322 - Mail : virginie.bailly@siem51.fr
SECTION 3 : PROCÉDURE
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
CONDITIONS DE PARTICIPATION :
CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES : Capacités techniques et professionnelles.
TECHNIQUE D'ACHAT : Accord - cadre.
DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Lundi 02 décembre 2024 - 12:00.
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.
POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.
L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Non.
IDENTIFICATION DES CATÉGORIES D'ACHETEURS INTERVENANT (ACCORD - CADRE UNIQUEMENT) :
Pouvoir adjudicateur.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Mise à jour du PCRS.
Classification CPV : 79961200.
TYPE DE MARCHÉ : Services.
DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Mise à jour PCRS, prises de vues aériennes, orthophotographies 5cm et vecteurs sur 3 ans.
Lieu principal d'exécution : FRF23.
Durée du marché (en mois) : 36.
Valeur estimée hors TVA : 220.000 €. La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 24 octobre 2024.
M2411943

MAIRIE DE LES MESNEUX

Avis d'appel public à la concurrence - MAPA travaux

1- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : COMMUNE DE LES MESNEUX.
2- PROCÉDURE DE PASSATION : Marché passé en procédure adaptée.
3- OBJET DU MARCHÉ : Construction d'une école primaire et d'un bâtiment d'accueil périscolaire à LES MESNEUX (51).
Pour rappel, un appel d'offres a été lancé sur l'ensemble des 14 lots. Il a été décidé de relancer le lot 11 CVC PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION (pour absence d'offres). Tel est l'objet de cette consultation
4- DOSSIER DE CONSULTATION À TÉLÉCHARGER : www.marches-securises.fr
5- DATE LIMITE DE REMISES DES OFFRES : 8 novembre 2024 à 12h00.
6- DATE DE L'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 21 octobre 2024.
M2411778

Marne

CONSTITUTION DE SOCIETE



PRIMAX INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
6 rue d'Aubilly
51390 SAINT EUPHRAISE

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PRIMAX INVEST
Siège : 6 rue d'Aubilly - 51390 Saint Euphraise

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire, au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant et la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ;

- la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière

- la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles et/ou de sociétés à prépondérance immobilière qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles ;

- la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière ;

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Monsieur Jean-Sébastien MORONI, demeurant 9 rue des Nouées Reines 51420 CERNAY-LES-REIMS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Reims.

Pour avis : Le Président

M2411710

Président :

Monsieur Olivier PRIMAULT, demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

Directeurs Généraux :
Madame Barbara PRIMAULT, née JUNG, demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

Monsieur Maxence PRIMAULT, demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Reims.

Pour avis - Le Président

M2411851



Fast Capital
Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 9 rue des Nouées Reines 51420 CERNAY LES REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 17 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Fast Capital
Siège : 9 rue des Nouées Reines - 51420 CERNAY LES REIMS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet :

La Société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ;

- la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière

- la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles et/ou de sociétés à prépondérance immobilière qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles,

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Monsieur Jean-Sébastien MORONI, demeurant 9 rue des Nouées Reines 51420 CERNAY-LES-REIMS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Reims.

Pour avis : Le Président

M2411710

Président :

Monsieur Hugues MORONI demeurant 17 rue Jean Ragaine 02190 BERRY AU BAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de REIMS.

Pour Avis Le Président

M2411705

RÉDACTION

BUSSON Benjamin
03.26.08.38.31

DESANTI Nastasia
03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

D'autres Qualités

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 1 rue Marie Drouet
51360 VAL DE VESLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 17 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : D'autres Qualités
Siège : 1 rue Marie Drouet 51360 VAL DE VESLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ; - la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière

- la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles immobilières qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles,

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Madame Esther MORONI,
demeurant 1 rue Marie Drouet 51360 VAL DE VESLE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

Pour avis - Le Président

M2411692

**SCI AZUR
IMMOBILIER**

Rectificatif à l'avis de constitution :
Aux termes d'un acte reçu par Me PROUVEUR le 18/10/2024 et suite à la parution du 22/10/2024 :

Au lieu de lire : TROIS FONTAINES L'ABBAYE (51340), Le Fays, 2 chemin des vergers.

Il faut lire : TROIS FONTAINES L'ABBAYE (51340), 2 bis chemin des vergers.

M2411846



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

CAMILLE & Co

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 6 rue d'Aubilly
51390 SAINT EUPHRAISE

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CAMILLE & Co
Siège : 6 rue d'Aubilly-51390 Saint Euphraise

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire, au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant et la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles immobilières qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles ;

- la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière ;

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Monsieur Olivier PRIMAULT,
demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

Directeurs Généraux :
Madame Barbara PRIMAULT,
née JUNG, demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

Madame Camille PRIMAULT,
demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Reims.

Pour avis - Le Président

M2411849



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

MCBO PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 6 rue d'Aubilly
51390 SAINT EUPHRAISE

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MCBO PATRIMOINE
Siège : 6 rue d'Aubilly - 51390 Saint Euphraise

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire, au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant et la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles immobilières qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles ;

- la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière ;

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Monsieur Olivier PRIMAULT,
demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

Directeur Général :
Madame Barbara PRIMAULT,
née JUNG, demeurant à SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET (51390), 6 rue d'Aubilly

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Reims.

Pour avis - Le Président

M2411852



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

**OXFORD
VENTURES**

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 7, rue Gabriel Voisin
51100 Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Oxford Ventures
Siège : 7 rue Gabriel Voisin - 51100 Reims

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles immobilières qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles,

- la fourniture de prestations de services aux entreprises en vue de leur développement et ce sous toutes ses formes et par tous moyens,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Sous réserve du droit de préemption, les actions ne peuvent être transmises à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Madame Anne-Sophie, Johana,
Hélène MORONI, demeurant 25 rue Chevreul 31000 TOULOUSE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

Pour avis - Le Président

M2411712



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

Société d'Investissement Remy Moroni - S.I.R. Moroni

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 7, rue Gabriel Voisin
51100 Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Société d'Investissement Remy Moroni - S.I.R. Moroni
Siège : 7 rue Gabriel Voisin - 51100 Reims

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire, au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant, la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - l'octroi de prêts et d'avances en compte courant, la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles et/ou de sociétés à prépondérance immobilière qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- la location, l'aménagement, la mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles,

- la fourniture de prestations de services aux entreprises en vue de leur développement et ce sous toutes ses formes et par tous moyens,

- la transformation, l'aménagement et la valorisation de sites d'anciennes carrières en bases de loisirs ;

- la création, l'exploitation, l'administration et la gestion de bases de loisirs comprenant des activités sportives, récréatives et de détente ;

- l'exploitation de services annexes à ces activités ;

- l'organisation d'événements récréatifs, sportifs, culturels ou éducatifs sur les sites aménagés ;

- l'acquisition, la gestion et la cession de tous biens et droits immobiliers nécessaires à l'exploitation des bases de loisirs ;

- la promotion du tourisme et du développement durable par la réhabilitation des espaces naturels autour des anciennes carrières ;

- l'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier,

- toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, au groupement de promoteurs ainsi que la participation au capital de toutes les entreprises ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social.

- toutes opérations de constructions ou de rénovation d'immeubles individuels, semi collectifs ou collectifs, la réalisation de lotissements et d'aménagements de terrains,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé ne disposera que d'une seule voix, indépendamment du nombre d'actions qu'il possède selon le principe : 1 homme = 1 voix. Aucune pondération

des voix ne sera effectuée en fonction de la part de capital détenue par chaque associé.

Transmission des actions : Sous réserve du droit de préemption, la cession des actions entre ascendants, descendants et conjoints est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés sauf exceptions prévues par les statuts.

Président :
Monsieur Remy MORONI, demeurant 10 avenue des Chenevières 51370 SAINT BRICE COURCELLE

Directeurs Généraux :
Monsieur Jean - Sébastien MORONI, demeurant 9 rue des Nouées Reines 51420 CERNAY - LES - REIMS,

Madame Anne - Sophie MORONI, demeurant 25 rue Chevreul 31000 TOULOUSE,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis - Le Président

M2411707



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

MVB

Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 7, rue Gabriel Voisin
51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Société MVB
Siège : 7 rue Gabriel Voisin - 51100 Reims

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet :

La Société a pour objet :
- l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ;

- l'octroi de prêts et d'avances en compte courant la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ;

- la souscription, l'acquisition, la gestion, et la cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier,

- l'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; - la souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière

- la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement et la cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles et/ou de sociétés à prépondérance immobilière qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- toutes opérations d'achat en vue de la vente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles,

- la fourniture de prestations de services aux entreprises en vue de leur développement et ce sous toutes ses formes et par tous moyens,

- la transformation, l'aménagement et la valorisation de sites d'anciennes carrières en bases de loisirs ;

- la création, l'exploitation, l'administration et la gestion de bases de loisirs comprenant des activités sportives, récréatives et de détente ;

- l'exploitation de services annexes à ces activités ;

- l'organisation d'événements récréatifs, sportifs, culturels ou éducatifs sur les sites aménagés ;

- l'acquisition, la gestion et la cession de tous biens et droits immobiliers nécessaires à l'exploitation des bases de loisirs ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président :
Madame Véronique Jaqueline Moroni née Bouju, demeurant à CORMONTREUIL (51350) 5 rue de la Croix Bonhomme.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis - Le Président

M2411715

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



« DU 2 AVENUE DE RETHEL »

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2024, il a été constitué sous la dénomination sociale «DU 2 AVENUE DE RETHEL» une société civile immobilière ayant pour objet la constitution, l'acquisition, et la gestion, de tout élément de patrimoine immobilier. Le siège social est fixé à WITRY LES REIMS (51420) 2 avenue de Rethel. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Le capital social s'élève à 1.000,00 €. Les co-gérants sont Monsieur Valentin CAILTEAUX, demeurant à REIMS (51100) 25 rue Brûlée et Madame Clarisse BRICE, demeurant à BOUZY (51150) 8 rue de Louvois.

M2411673

Maîtres Xavier BOUFFIN et Laetitia MARCHAND

Notaires associés
4 Mail des Acacias
51120 SEZANNE

SCI O'MALLEY

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Laetitia MARCHAND, notaire associé à SEZANNE (Marne), le 5 septembre 2024, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCI O'MALLEY.

SIÈGE : SOMMESOUS (51320), Le petit Gué, 17 rue du Chatel.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

CAPITAL SOCIAL : 1.200,00 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : clauses d'agrément.

GERANCE : Monsieur Olivier ALVES demeurant à SOMMESOUS (51320), Le petit Gué, 17 rue du Chatel.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour insertion : Me Laetitia MARCHAND.

M2411689

ZASH REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/10/2024 à Bezannes (51), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société Civile Immobilière

DENOMINATION SOCIALE : ZASH REIMS

SIÈGE SOCIAL : BEZANNES (51430) - 78 rue Frédéric Passy

OBJET SOCIAL : L'acquisition par tous moyens, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'édification de toutes constructions, la rénovation, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou sous location ou autrement desdits immeubles.;

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 euros

GERANCE : La Société SOFIM, R.C.S. REIMS 441 341 401 et la société REDEIM, RCS REIMS 345 336 309

Clause relative aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas sauf entre associés

Immatriculation de la Société au RCS de REIMS

M2411704

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
Parc d'Affaires Reims-Champigny
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002
51886 REIMS

SCI HZT 2024

Avis de constitution

Par acte sous seing privé signé par DocuSign le 12/10/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI HZT 2024

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 1.050 euros

SIÈGE SOCIAL : 14, rue du Lubre 51700 CŒUR DE LA VALLEE

OBJET :

La Société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers quelque soit leur nature,

- la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire, la rénovation, la réhabilitation ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits et de facilités de caisse avec ou sans hypothèque,

Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rapportant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

GERANCE :

-Monsieur Eric HOUZELOT, demeurant 14, rue du Lubre à CŒUR DE LA VALLEE (51700).

-Madame Cécile HOUZELOT, demeurant 14, rue du Lubre à CŒUR DE LA VALLEE (51700).

-Monsieur Tom HOUZELOT, demeurant 180, rue Dessaint à CUMIERES (51480).

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.050 euros

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis, M2411706

CHRISAMAND

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 21/10/2024, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHRISAMAND

Objet social : la propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers ou mobiliers,

Siège social : 4 avenue de la Gare, Port à Binson, 51700 MAREUIL LE PORT

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M^{me} RENAULT Amandine 4 avenue de la Gare , Port à Binson 51700 MAREUIL LE PORT et M. VIDAL Christian 4 avenue de la Gare , Port à Binson 51700 MAREUIL LE PORT

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions statutaires, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, M2411753



Notaire à REIMS (Marne)

JFMS51

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Charles RENAUX, Notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée «Efficience Pays Champenois», titulaire d'un Office Notarial à REIMS (Marne), 28-30 rue Payen, le 10 octobre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

La dénomination sociale est : JFMS51.

Le siège social est fixé à : TINQUEUX (51430), 36 avenue du 29 août 1944.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : cent euros (100,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Jean-François Marcel DIEUDONNE, demeurant à TINQUEUX (51430) 36 avenue du 29 août 1944 et Madame Marine Colette Véronique DIEUDONNE demeurant à TINQUEUX (51430) 36 avenue du 29 août 1944.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le notaire. M2411746



CASA REPUBLICA

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 Euros

Siège social : 4 Place de la République 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE



« SCI AZUR IMMOBILIER »

Suivant acte reçu par Me Patrice PROUVEUR, notaire à SAINT DIZIER, le 18 octobre 2024, il a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes : FORME : Société Civile. DENOMINATION : «SCI AZUR IMMOBILIER». SIÈGE SOCIAL: TROIS FONTAINES L'ABBAYE (51340), Le Fays, 2 chemin des vergers. CAPITAL SOCIAL : six cents euros (600,00 €), divisé en 60 parts sociales de dix euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 60. OBJET SOCIAL : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et toutes opérations pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CESSIONS DE PARTS : Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. GERANCE : Monsieur Mohamed HAMILA, gérant de société BTP et Madame MELISSA GAZAH, secrétaire commerciale, demeurant ensemble à TROIS FONTAINES L'ABBAYE (51340), 2 Bis chemin des Vergers co-gérants pour une durée indéterminée IMMATRICULATION au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Maître Patrice PROUVEUR. M2411765

First Geek Store

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 octobre 2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : First Geek Store.

SIÈGE SOCIAL : 119 rue de Vesle - 51100 REIMS.

CAPITAL : 10.000 €, intégralement libéré, en totalité en apports en numéraire.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

OBJET : Commerce, achat, vente et revente de produits dérivés, livres, textiles, linges de main, objets de décoration, et tout élément de rapport avec des licences officielles.

PRÉSIDENT : Jordan LARUELLE, demeurant 19 rue Bara - 02100 SAINT QUENTIN.

DIRECTEUR GENERAL : Aymeric TRUZZI, demeurant 2c rue du chemin des Dames - 02160 LES SEPTVALLONS.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. M2411784



AUX FOURNEAUX D'EZIO

Constitution de SARL

Suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 16 octobre 2024, a été constituée une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée «AUX FOURNEAUX D'EZIO», dont le siège social est situé à TROISSY (51700), 5 rue Jean Jaurès, au capital de 100,00 € divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Objet social : Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie - Traiteur avec épicerie, ainsi que toutes activités connexes à la boulangerie pâtisserie. Cessions de parts libres entre associés, cessions de parts à des tiers soumises à l'agrément des associés. Nommé premier gérant pour une durée indéterminée : Monsieur Raphaël Michel Paul FRANCOIS, demeurant à SAINT MARD (02220), 3 route de Braine.

Pour avis - Me SHALGIAN. M2411785



LES HAUTS CLOS

Par acte SSP du 22/10/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES HAUTS CLOS.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement dudit immeuble, et de tous autres immeubles bâtis dont la Société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; -La location d'appartements, de maisons et de tous biens immobiliers à usage d'habitation ; -La propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; - L'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de tout terrain pour l'édification et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société ; -La promotion immobilière de logements en vue d'une exploitation propre ; -L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; -Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

SIÈGE SOCIAL : 19 Rue Félix Faure - 51150 BOUZY.

CAPITAL : 2.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : M. REMY Georges, demeurant 10 Rue du Moulin - 51150 BOUZY, M^{me} REMY Carole, demeurant 10 Rue du Moulin - 51150 BOUZY.

CLAUSE D'AGRÈMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Le projet de cession est notifié à la Société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. L'assemblée statue dans 3 mois suivant la notification à la Société du projet de cession et sa décision est notifiée aux associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 30 jours.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts. Lors que plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détenaient antérieurement.

Immatriculation au RCS de REIMS. M2411813



AVENIR IMMO

Par acte SSP du 02/10/2024 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AVENIR IMMO.

OBJET SOCIAL : L'achat en vue de la revente de tous biens immobiliers et de tous actifs, parts et actions de sociétés de toute forme, ainsi que toutes opérations immobilières, achat, vente, lotissement, construction, et rénovation sur tous biens immobiliers de toute nature.

SIÈGE SOCIAL : 8 avenue de Reims - 51420 WITRY LES REIMS.

CAPITAL : 3.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Sébastien MARECHAL, demeurant 8 avenue de Reims - 51420 WITRY LES REIMS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Éric PIAT, demeurant 2 A rue de l'Isle - 51370 CHAMPIGNY.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à 1 voix.

CLAUSES D'AGRÈMENT : Les actions se transmettent librement entre associés. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue à l'article 23.

Immatriculation au R.C.S. de REIMS. M2411827



FCN Reims Moissons
7 Rue Gabriel Voisin - CS80018
51686 REIMS CEDEX 2

GOODFOREST

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 Euros

Siège social : 28 rue Thiers à REIMS (51100)

Société en cours de formation

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 22/10/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : GOODFOREST.

SIÈGE : 28 rue Thiers - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 50.000 €.

OBJET : Le conseil, le développement de logiciels, la formation et l'assistance aux entreprises et autres organisations publiques ou privées afin de contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien CONNESSON, demeurant 35 Ter sentiers des sablons, Villa Fleurie à CACHAN (94230).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le président. M2411855

Publiez votre annonce dès le lendemain sur matot-braine.fr ou à la date de votre choix

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

SAINT MAMMES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
5 Impasse de Montperthuis
51480 FLEURY LA RIVIERE
RCS Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FLEURY LA RIVIERE du 11 octobre 2024, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SAINT MAMMES.
SIÈGE : FLEURY LA RIVIERE (51480), 5 Impasse de Montperthuis.
DURÉE : 99 ans.

OBJET : La culture de la vigne, la production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente conformément aux usages du vin produit sur l'exploitation.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accroissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil ;
CAPITAL : 2.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

GÉRANCE : a été nommée gérante de la société sans limitation de durée : Madame Linda LECACHEUR.

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective à la majorité des trois-quarts des voix.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés, au conjoint ou au partenaire d'un pacte civil de solidarité de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, son conjoint ou son partenaire d'un pacte civil de solidarité. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis : La gérance.

M2411291

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

LOUADE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 4 Rue des Collinettes
51530 MARDEUIL
RCS Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP signé par voie de signature électronique via DocuSign conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 23.10.2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : LOUADE,
Siège social : 4 Rue des Collinettes
51530 MARDEUIL,

Objet social : La vente, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : M^{me} Vanessa SIMONNEAU et Mr Nicolas AMORIM, demeurant 12 Rue des Cavelles 51160 AY-CHAMPAGNE,

Clauses relatives aux cessions de parts : toutes les cessions sont soumises à l'agrément donné à la majorité des ¾.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis

M2411918

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

CM Prestations
Carja Moreau

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
6 Rue du Pommeau
51150 ATHIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à ATHIS du 17/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : CM Prestations Carja Moreau.

SIÈGE SOCIAL : 6 Rue du Pommeau - 51150 ATHIS.

OBJET SOCIAL : Activité de prestations viticoles.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Olivier MOREAU demeurant 11 Avenue de Champagne, 51150 TOURS SUR MARNE et Monsieur Stefan-Cristian CARJA demeurant 7 rue des Tartelettes - 51150 BOUZY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance

M2411850

LIEV

SARL au capital de 12345 €
34 rue des Moulins - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.05.42.92

UFR

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 18/10/2024, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : UFR

Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces biens ou droits mobiliers et immobiliers, au moyen de vente, échange ou apport en société ; la prise de participation ou d'intérêts, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises exerçant une activité, quelle qu'en soit la nature, dans le domaine de l'immobilier ; la conclusion de tous contrats de financement pour les besoins de la réalisation de l'objet prévu ci-dessus, et notamment la conclusion de tous emprunts bancaires et de toutes conventions d'avance en compte courant, ainsi que l'octroi de toutes garanties consenties pour l'obtention de ces financements ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 1 rue Lagrive, 51100 REIMS

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. URBAIN Florian 1 rue Lagrive 51100 REIMS et M. RABEUF Alexandre 5 rue du général Estienne 02190 BERRY AU BAC

Clause d'agrément : Cession de parts sociales : soumise à agrément.

M2411857

MODIFICATION

DE STATUTS

MENUISERVISS -
DIDIER PERESSIN

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
11 rue Paul Bert - 51450 BETHENY
822 735 973 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2023, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 11 rue Paul Bert - 51450 BETHENY au 17 allée du Muguet - 51450 BETHENY à compter du 15 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

M2401589

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

BEAUTYFUL

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
14 Hameau du Bois de l'Épée
51530 ST MARTIN D'ABLOIS
525 351 987 RCS Reims

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 17 juillet 2024, il résulte que : Monsieur Lucien BAGNOST, demeurant 14 Hameau du Bois de l'Épée - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Caroline BAGNOST, démissionnaire.

Pour avis : La présidente.

M2407451

BIKE'N'ROLL

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 3.000 €uros
Siège social :
14 rue de la Maladrerie
51490 BEINE NAUROY
909 460 388 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 14 rue de la Maladrerie - 51490 BEINE NAUROY au 14 bis rue Rayet Lienart, 51420 WITRY LES REIMS à compter du 15 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2410194

PRESTATIONS
VITICOLES VIAUX

SAS au capital de 1.000 €uros
1 rue Joseph de Venoge
51200 EPERNAY
R.C.S. : Reims n° 897 771 507

Modification

Aux termes d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des associés réunie le 1^{er} octobre 2024 :

- il a été décidé du transfert du siège social au 63 rue Thiercelin Parrichault à EPERNAY (51200),

- il a été pris acte du changement de l'adresse personnelle de M. Thomas VIAUX, Président, au 63 rue Thiercelin Parrichault à EPERNAY (51200),

Et ce à compter 1^{er} octobre 2024. L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis et mention,

La gérance.

M2411016

GÉNÉRATION 7

Société par actions simplifiée
au capital de 206.100 €uros
Siège social :
6 rue Carnot - 51530 PIERRY
R.C.S. Reims 953 689 593

Rectificatif

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes en date du 26 février 2024, les Associés avaient décidé d'augmenter le capital social par voie d'apport en nature de 206.000 €, afin de le porter de 100 € à 206.100 €. Les articles 6 et 7 des statuts avaient été modifiés en conséquence.

Par décisions unanimes en date du 3 octobre 2024, les associés ont constaté qu'une erreur de plume s'était glissée dans la rédaction du procès-verbal susvisé en date du 26 février 2024 et que l'augmentation de capital réalisée ressortait non à 206.000 € mais à 123.320 €, ayant pour effet de porter le capital social à 123.420 €.

En conséquence, ils ont décidé de procéder à la modification corrélative de la rédaction des articles 6 et 7 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2411248

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Sézanne
33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

ENTREPRISE
SEBASTIEN
GRENTE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €uros
porté à 100.000 €uros
Siège social :
ZI d'Orléans - 51120 SEZANNE
534 013 834 R.C.S. Reims

Par décision du 09 octobre 2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 95.000 € par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 €).

Pour avis : Le président.

M2411483

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Sézanne
33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

TAXI SABRINA

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
18 rue du Petit Moret
51210 FROMENTIERES
921 391 116 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 3 octobre 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TAXI SABRINA a décidé de transférer le siège social du 18 rue du Petit Moret - 51210 FROMENTIERES au 29 rue des Ormeaux - 51270 CHAMPAUBERT à compter du 3 octobre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

M2411484

SCEV GCE

SCEA au capital de 10000 €
Siège : 4 rue de la Fontaine 51700
PASSY GRIGNY
979977824 RCS REIMS

L'AGE du 04/10/2024, a décidé :

- de transformer la société en Société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour et a nommé Gérant M. Gauthier VATEL, demeurant 4 rue de la Fontaine 51700 PASSY GRIGNY ;

- de modifier la dénomination qui devient : GCE

- d'étendre l'objet social à :

- toutes prestations viticoles et/ou vinicoles,

- productions et ventes d'électricité

notamment d'origine photovoltaïque

- prestations de stockage,

- la propriété, l'acquisition,

l'administration, la gestion et

l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers ou mobiliers,

Modification du RCS de REIMS

M2411163

S.B.R. REIMS

Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 €uros
Siège social :
8 rue Gabriel Voisin
Ecoparc Farman - 51100 REIMS
432176576 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2024, l'Associé Unique a décidé supprimer toute activité relative à la restauration de l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : Le président.

M2411572

GD
Avocats

**Cabinet d'Avocats
GD AVOCATS
28 Avenue Franklin
Roosevelt
30000 NIMES**

STTS

SAS au capital de 210.000 €uros
Siège social :
40 rue du Commerce
51350 CORMONTREUIL
R.C.S. de Reims n° 804 870 830

Avis de modification

En date du 30/09/2024, l'associé unique a nommé à compter du 30/09/2024 en qualité de commissaire aux comptes titulaire N&P FINANCES, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social 215 rue Samuel Morse, Le Triade III - 34000 MONTPELLIER, immatriculée sous le n° 928 419 951 au R.C.S. de MONTPELLIER, en remplacement de KPMG ENTREPRISES.

Mention : R.C.S. de REIMS.

M2411657

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

SHAH & CIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
7 Place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS
Transféré au 91 Place Drouet d'Erlon
51100 REIMS
929 240 406 RCS Reims

Transfert de siège

Par une décision en date du 18/10/2024, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 7 Place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS au 91 Place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2411701

Notaires

OFFICE NOTARIAL DE
GUEUX
Mes PIERLOT, ROGÉ,
LAGACHE-GÉ et CROZAT
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX
03.26.03.61.61

CAVEL
IMMOBILIERE

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 €uros
Siège social :
Rue des Serres - 51220 CORMICY
435 327 853 RCS Reims

Aux termes d'acte authentique reçu par Maître Thibault PIERLOT, le 26 janvier 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérante Madame Maria CAVEL, demeurant à CORMICY (51220), Rue des Serres, à compter du même jour, et de modifier l'objet social de la société et, en conséquence l'article 2 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANCE : Monsieur Laurent CAVEL, demeurant à CORMICY (51220), Rue des Serres.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

NOUVELLES MENTIONS :
COGÉRANCE :

- Monsieur Laurent CAVEL,

- Madame Maria CAVEL,

Demeurant ensemble à CORMICY (51220), Rue des Serres.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet des activités immobilières, savoir :

- l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles, conformément à leur destination,

- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et l'octroi de toute garantie immobilière ou autre portant sur tout ou partie du patrimoine social,

- la mise à disposition au profit de ses membres ou de ses gérants,

- éventuellement et

exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à la condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Modifications seront faites au RCS de REIMS.

Pour insertion :

Me Thibault PIERLOT, notaire.

M2411678

DIONYSOS

Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 10.000 €uros
Siège social :

18 boulevard Paul Goerg - VERTUS

51130 BLANCS COTEAUX

894 581 024 RCS Châlons En

Champagne

Suivant décision collective des associés en date du 26 janvier 2024, il a été pris acte de la démission de Madame Kevin DOURY, demeurant à BERGERES LES VERTUS (51130), 44 avenue des Comtes de Champagne, de ses fonctions de co-gérant à effet au 26 janvier 2024.

Mention sera faite au RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis

M2411716

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



SCI PL INVESTISSEMENT

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 2 Cours Dauphinot 51100 REIMS
382 177 939 RCS Reims

Suivant acte unanime en date du 12 septembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 2 Cours Dauphinot - 51100 REIMS au 13 rue du Cardinal Gousset 51100 REIMS à compter du même jour, et de modifier les statuts en conséquence.
Modification sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis : La gérante
M2411758



CME IMMO

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 bis Grande Rue 51500 SAINT LEONARD
880 266 002 RCS Reims

En date du 30/06/2023, l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société au 6 bis rue de Taissy - 51500 SAINT LEONARD.
Mention au RCS de REIMS.
M2411773



MP INVEST

SASU au capital de 153.000 Euros
Siège social : 64 rue Sainr Gibrien - 51530 CRAMANT
931 414 437 RCS Reims

Aux termes de décisions en date du 21/10/2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 211.438 € pour le porter de 153.000 € à 364.438 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de REIMS.
M2411775



société d'avocats
10 rue Gambetta 51100 REIMS

D3S

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 16/10/2024 de la société D3S, SARL au capital de 40.000 €, située à SAINT MEMMIE (51470), 11 Rue Antoine Chézy, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 510.487.374, il a été décidé les modifications suivantes : **Nomination d'un cogérant** : Madame Sophie DEVILLE épouse DEVISE, demeurant à BIGNICOURT (08310), 17 rue Principale, est nommée cogérante à compter du 16/10/2024. Mention sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE. Pour avis et mention : Monsieur Didier DEVISE, Cogérant.
M2411809

SB TOISON D'OR

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 Euros
Siège social : 39 avenue Hoche - 51100 REIMS
834 063 869 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 20/06/2024, il résulte que les mandats de M. Laurent PATE, commissaire aux comptes titulaire, et de la société CABINET Laurent PATE, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration. L'associé unique a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats et ce sans pourvoir à leur remplacement.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis : Le président.
M2411814

SARL « DE ROYAT »

Société à responsabilité limitée au capital de 572 200 Euros
Siège social : 18 rue du Mesnil - Vertus 51130 BLANCS-COTEAUX
RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE
539 423 699

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 09/10/2024, M. Quentin FREY a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 09/10/2024.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Pour avis : Le représentant légal.
M2411675

SB MUSE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 Euros
Siège social : 39 avenue Hoche - 51100 REIMS
838 035 400 RCS Reims

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/06/2024 il résulte que les mandats de M. Laurent PATE, Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet Laurent PATE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration. L'assemblée générale a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats et ce sans pourvoir à leur remplacement.
Pour avis : Le président.
M2411815

Maîtres BOUFFIN, MARCHAND

Notaires associés
4 mail des Acacias
51120 SEZANNE

SCI ANDOLINE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 octobre 2024, les associés de la société dénommée SCI ANDOLINE, société civile immobilière au capital de 100.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 1 rue Saint Pierre les Dames, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée sous le numéro SIREN 798 421 442, ont décidé de transférer le siège social à 31 rue Victor Rogelet - 51100 REIMS.
La société sera désormais immatriculée au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis et mention, Maître Xavier BOUFFIN.
M2411833



AMS LOGISTICS

SASU au capital de 1 800 €
Siège social : 41 RUE YVES BEAUMONT 51100 REIMS
RCS de REIMS n°984 793 117

Transfert de siège

En date du 14/10/2024, le président a décidé le transfert du siège social au 4, rue Nicolas APPERT, 51430 TINQUEUX à compter du 14/10/2024.
Mention : RCS de REIMS
Le Président.
M2411834



Maître Xavier PREZ
Avocat à la Cour
6A Rue du Champ de Mars
51100 REIMS
Tél. : 06.99.35.28.12

SNC LES COTEAUX

au capital de 10.000 Euros
Rue de la Berle, Voiepreux
51130 BLANCS COTEAUX
931 917 876
R.C.S. Châlons en Champagne

Par décision de l'assemblée générale en date du 16 octobre 2024, a été pris acte de la démission de Monsieur BIJOT Pascal de ses fonctions de cogérant à effet du 16 octobre 2024, non remplacé.
Pour avis : Le gérant.
M2411836



ABC AUTOMATISMES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 4.125 Euros
Siège social : 12 Rue du Capitaine Georges Madon - ZAC CROIX BLANDIN Cité de l'Automobile 51100 REIMS
452 391 345 - RCS Reims

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 19/10/2024, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 4.125 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession des actions est libre.
La gérance a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT : M. Christian BARBELET demeurant 28 Rue Jacques Audibert 51350 CORMONTREUIL.
COMMISSAIRES A LA TRANSFORMATION confirmés dans ses fonctions : La Société NORD EST AUDIT, 3 Rue Etienne Oehmichen 51100 REIMS.
Pour avis.
M2411858

GLOBAL FERROVIAIRE

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 7 A rue des Verriats 51500 CHAMPFLEURY
RCS de REIMS n°524 616 554

Avis de modification

L'AGE du 21/10/2024 a pris acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement M. STEIL ERIK et M. OLIVERO JEAN RENE.
Mention : RCS de REIMS.
Le Président
M2411876

CABINET DES DOCTEURS HUTASSE MERGEN

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 33.050 Euros
Siège social : 18 boulevard Carnot 51300 VITRY LE FRANCOIS
512 912 288
RCS Châlons en Champagne

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour donner suite à des actes de cession de parts sociales intervenus en date du 01/09/2024 a décidé, la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts comme suit :
ARTICLE 6 - APPORTS 4- Suivant actes sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2024 à REIMS (51), Monsieur Matthieu HUTASSE a cédé la pleine propriété de 2.077 parts sociales et Monsieur Kévin MERGEN a cédé la pleine propriété de 1.228 parts sociales à Madame Julie DELIGNY.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de trente trois mille cinquante Euros (33.050 €), divisé en trente trois mille cinquante (33.050) parts sociales de un Euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 33 050, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés, savoir :

- Monsieur Matthieu HUTASSE, à concurrence de quatorze mille huit cent soixante-treize (14.873) numérotées de 1 à 14 873, ci : 14.873 parts
- Monsieur Kévin MERGEN, à concurrence de quatorze mille huit cent soixante-douze (14.872) numérotées de 14.874 à 29.745, ci : 14.872 parts
- Madame Julie DELIGNY, à concurrence de trois mille trois cent cinq (3.305) numérotées de 29.746 à 33.050, ci 3.305 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital : 33.050 parts.
Mention au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.
M2411888



LAMARTINE

SAS au capital de 13.086 Euros
Siège social : Route d'Epemay - 51510 FAGNIERES
384 716 148
R.C.S. Châlons en Champagne

En date du 28/06/2024, l'assemblée a pris acte de la fin de mandat de la société CABINET VDB ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Mention au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
M2411842



SCI MLP

Société civile au capital de 66.000 Euros
Siège social : 4 allée des Bouleaux 51530 CRAMANT
453 695 165 RCS Reims

En date du 4 septembre 2024, l'assemblée a :
- transféré le siège social au 4 rue de la Berle, 51130 VILLENEUVE-RENNVILLE-CHEVIGNY ;
- pris acte de la démission de Denis PETITJEAN et de Dominique PETITJEAN de leurs fonctions de gérants, et a nommé Louise PETITJEAN, demeurant 4 rue de la Berle, 51130 VILLENEUVE-RENNVILLE-CHEVIGNY, en qualité de nouveau gérant de la Société.
La Société sera radiée au RCS de REIMS et immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE
M2411853



ANNECE

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société «ANNECE», SARL au capital de 7.000 €, dont le siège social est situé à REIMS (51100), 6 rue Gambetta, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 521 808 469, en date du 22/10/2024, il a été décidé la modification suivante :
Gérance : Messieurs Armando PLOCI, demeurant à REIMS (51100), 46 rue Chabaud, et Monsieur Alban GUTAJ, demeurant à REIMS (51100), 3 rue du Général Corbineau, sont nommés cogérants à compter du 23/10/2024, en remplacement de Monsieur Cédric ROGER, demeurant à REIMS (51100), 75 rue Jean Racine, démissionnaire. Ancienne mention : Gérant : Monsieur Cédric ROGER. Nouvelle mention : Cogérants : Monsieur Armando PLOCI et Monsieur Alban GUTAJ. L'inscription modificative sera effectuée auprès du GTC de REIMS.
Pour avis, les Cogérants.
M2411856



AIRCOOLED & CO

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 17 Allée de la Côte des Blancs 51200 EPERNAY
908 703 598 RCS Reims

Nomination d'un co-gérant

Aux termes d'une délibération en date du 18/10/2024, l'AGE a décidé de nommer en qualité de co-gérant de la Société à effet du même jour et pour une durée illimitée M. Tony DECHELLE, demeurant 9 Rue de la Fraiche Fontaine 02400 GLAND.
Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.
Pour avis.
M2411860



SCI SAINT-GERMAIN

Société civile au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : Route d'Epemay 51510 FAGNIERES
351 288 360
R.C.S. Châlons en Champagne

En date du 24 septembre, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4.598.475,51 € pour le porter de 1.524,49 € à 4.600.000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
M2411880

ROCHA

Rectificatif à l'annonce publiée dans matot-braine.fr du 18/10/2024 concernant la société ROCHA. Le capital social de la Société est de 12.000.000 € et non de 12.000 €, comme indiqué par erreur.
M2411883

SAS « DOYARD »

Capital social : 997.390 Euros
Siège social : 39 avenue du Général Leclerc, Vertus 51130 BLANCS COTEAUX
R.C.S. Châlons en Champagne
324 128 313

Par assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2024, les associés ont ajouté à l'objet social l'activité suivante : L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est locataire ou propriétaire.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis : Le représentant légal.
M2411899

TAXI - BSU

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 18 rue Petit Moret 51210 FROMENTIÈRES
891 317 695 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 03/10/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société TAXI - BSU a décidé de transférer le siège social du 18 rue Petit Moret - 51210 FROMENTIÈRES au 29 rue des Ormeaux - 51270 CHAMPAUBERT à compter du 3 octobre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, le Gérant.
M2411911

AMORE DI SICILIA

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 25 rue des vieilles postes 51470 SAINT MEMMIE
982 330 185
R.C.S. de Châlons en Champagne

L'AGE du 22/10/2024 a nommé directeurs généraux M. MIRABILE ANDREA, demeurant 127 avenue de Metz - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, M^{me} MIRABILE ONETA, demeurant 25 rue des Vieilles Postes - 51470 SAINT MEMMIE.
Mention au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
M2411929



CPE BARDOUT

Société Anonyme au capital de 845.672 Euros
Siège social : 40 avenue du Maréchal Joffre 51200 EPERNAY
422 596 239 RCS Reims

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 23/10/2024, M^{me} Virginie MERINI demeurant chez TOTALENERGIES MARKETING FRANCE : 562 avenue du Parc de l'Ile, 92029 NANTERRE Cedex, a été nommée en qualité d'administrateur, en remplacement de M. François BOUSSAGOL, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
Pour avis
M2411935

UTIL AUTO

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 72 RUE MALDAN 51100 REIMS
954 045 910 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 23 Octobre 2024, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social 72 RUE MALDAN, 51100 REIMS au CELLULE C06, 8 RUE DU LOUP, 51420 CERNAY-LES-REIMS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : Le président
M2411951

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



Bureau de Charleville Mézières
6, Place de la gare
CS 30747
08 013 Charleville-Mézières Cedex

**Pharmacie
Saint Thomas**
Madame Sophie MARCHAL
91 Avenue de Laon
51100 REIMS
RCS Reims n° 500 113 840

**Cession de patientèle
d'officine - Restitution
de licence**

Par acte sous seing privé en date du 23/09/2024 à REIMS.

Madame Sophie MARCHAL, demeurant à (51500) CHIGNY LES ROSES, 15 chemin des Pissottes, titulaire d'une officine sise à (51100) REIMS, 91 Avenue de LAON, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 500 113 840, qu'elle exploitait sous forme d'entreprise individuelle sous l'enseigne «Pharmacie Saint Thomas», au bénéfice de la licence numéro 26 délivrée par Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 10/04/1942, a cédé conjointement, dans le cadre d'une opération de restructuration du réseau officinal de la commune de Reims, à la SELARL Pharmacie de REIMS, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est situé à (51100) REIMS, 153-155 Avenue de Laon, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 841 003 452, et à la SNC Pharmacie du Progrès, Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € dont le siège social est situé à (51100) REIMS, 50 Avenue de Laon, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 447 659 772, sa patientèle pour un prix de quatre cent mille euros (400.000 €) s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels à l'exclusion de toute autre reprise d'actifs.

La licence fait l'objet d'une restitution à l'ARS en date du 30 septembre 2024 à minuit.

Les oppositions éventuelles et toute correspondance seront reçues, dans les délais prescrits par la Loi, par La SNC Pharmacie du Progrès, 50 avenue de Laon - 51100 REIMS.

Pour avis : Le cédant.

M2411829



s'occupe
de vos
annonces
dans toute
la France

annoncelegale.pamb

@legalnet.org

03 26 40 21 31



**OFFICE NOTARIAL DE
GUEUX**
Mes PIERLOT, ROGÉ,
LAGACHE-GÉ et CROZAT
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX
03.26.03.61.61

**CAFE
DE BEZANNES**

Suivant acte reçu par Maître Thibault PIERLOT, notaire associé à GUEUX (Marne), le 26 septembre 2024, enregistré au SPFE de la Marne, le 11 octobre 2024, Dossier 2024 00043762, Référence 5104P04 2024 N 02914,

Monsieur Didier BATLOT, commerçant, demeurant à GUEUX (51390), 7 allée des Lilas, immatriculé au RCS de REIMS sous le numéro 802 379 586,

a cédé à : Monsieur Paul de NOUE, gérant de société, demeurant à BEZANNES (51430), 4 allée du Champ Drillon, immatriculé au RCS de REIMS sous le numéro 931 878 284,

Le fonds de commerce de café, bar, tabac, restauration, librairie, presse, exploitation de jeux électroniques, sis et exploité à BEZANNES (51430), 2 rue de l'ancien château, connu sous l'enseigne «CAFE DE BEZANNES» et pour lequel la société est immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 802 379 586,

Moyennant le prix de CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145.000,00) €, s'appliquant sur :

- les éléments incorporels pour : CENT TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (134.250,00) €,

- matériel pour DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (10.750,00) €.

Entrée en jouissance : 26 septembre 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Thibault PIERLOT, Notaire à GUEUX (51390), 23 Avenue de Reims, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Me Thibault PIERLOT.
M2411702



ARCADE COIFFURE

Cession de fonds artisanal

Suivant acte reçu par Maître Valentin CAILTEAUX, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «CAILTEAUX NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à WITRY-LES-REIMS, 2, avenue de Rethel, le 14 octobre 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de REIMS (51100), le 17 octobre 2024, sous le numéro 2024N2959,

a été cédé un fonds artisanal par Monsieur Xavier André MICHEL DAHLEM, coiffeur, et Madame Corinne LEFEBVRE, coiffeuse, demeurant ensemble à WARMERIVILLE (51110) 27 rue du Général de Gaulle.

Madame Corinne DAHLEM est seule immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, sous le numéro 404 143 232. Au profit de : La Société dénommée JUSTININHA LE SALON, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à CORMONTREUIL (51350), 6 rue Pierre Bérégovoy, identifiée au SIREN sous le numéro 933515082 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Désignation du fonds : Le fonds artisanal de coiffure sis à REIMS (51100), 12 avenue Jean Jaurès, connu sous le dénomination professionnelle «ARCADE COIFFURE».

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (32 740,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (4 260,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude de Maître Valentin CAILTEAUX, notaire susnommé, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
M2411730



**Etude de Maîtres
Jeremy MARSAN
et Vincent REGNAULD**
Notaires Associés
à BLANCS COTEAUX VERTUS
(Marne)
52 rue Jean le Bon

**DU CERCLE
VERTUSIEN /
LES COTEAUX**

**Insertion - Cession
de fonds de commerce**

Suivant acte reçu par Maître Jeremy MARSAN, Notaire à BLANCS COTEAUX VERTUS (Marne), 52 rue Jean le Bon, le 10 octobre 2024, enregistré au service de la publicité foncière de la MARNE, le 18 octobre 2024, Dossier 2024 00044567 Référence 5104P04 2024N2988, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée DU CERCLE VERTUSIEN, dont le siège est à BLANCS COTEAUX (51130), 1 rue du général Leclerc Vertus, identifiée au SIREN sous le numéro 820 199 263 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS CHAMPAGNE ;

A la société dénommée LES COTEAUX, dont le siège est à BLANCS COTEAUX (51130), Rue de la Berle VOIPREUX, identifiée au SIREN sous le numéro 931 917 876 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de «Bar, Presse, Jeux de la Française des Jeux Bimbeloterie, PMU, Brasserie» auquel est annexée la grérance d'un débit de tabac, qu'il exploite au 1 rue du Général Leclerc à BLANCS COTEAUX VERTUS (51130).

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante mille euros (140.000,00 €), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent six mille quatre cent soixante euros (106.460,00 €) ;

- Au matériel pour trente-trois mille cinq cent quarante euros (33.540,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de la SCP CROZAT, 17 quai de la Villa - 51200 EPERNAY où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.
M2411818

POURSUITE D'ACTIVITE



LAURENCY & ASSOCIÉS
Cabinet LAURENCY & ASSOCIÉS
Expertise comptable - Audit - Conseil -
Gestion sociale
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 EPERNAY

SRP

SARL au capital de 2.500 Euros
Siège social :
1 Rue du Chêne Albran
51270 MONTMORT-LUCY
881 607 238 RCS de Reims

l'associé unique du 16/10/2024 a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention au RCS de REIMS.
M2411703



ELLE & FILS
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 8 BIS RUE GABRIEL
VOISIN
51100 REIMS
RCS de REIMS n°909 380 396

**avis
de poursuite d'activité**

L'AGE du 29/09/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de REIMS.
M2406993



L3DMETAL
EURL au capital de 1 500 €
Siège social : 15 ALLEE DES
BOSQUETS
51470 SAINT MEMMIE
RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
n°917 820 458

**Avis
de poursuite d'activité**

L'AGE du 08/10/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
M2411259



Bureau de Châlons-en-Champagne
14 av du Général G. SMITH PATTON
CS 90245
51010 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

**ECHAP AUTO
DES 2 PONTS**
Société à Responsabilité
Limitée au capital de 8 000 Euros
Siège social : 14 rue Clamart,
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE
325 963 296

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance
M2411687



JM IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
14 rue de la Fosse Chênevière
51390 GUEUX
894 086 636 RCS Reims

Aux termes d'une AG en date du 30/06/2024, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis :
M2411772

**TERRA
INVESTISSEMENTS**
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
56 Route Nationale - 51150 JALONS
794 503 250
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11/10/2023 : L'associé unique statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis.
M2411909

**SARL
« SD FAGNIERES »**
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
Centre Edouard Leclerc,
Route d'Épernay
51510 FAGNIERES
R.C.S. Châlons en Champagne
821 366 051

Par décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2024, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis : Le représentant légal.
M2411934

SHINE-AUTOWASH
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 rue des Catalaunes
51470 SAINT MEMMIE
901 205 617
RCS Châlons en Champagne

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 21/09/2024 : L'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis.
M2411942

**DISSOLUTION
DE SOCIETE**

CARLEANE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège social et de liquidation :
Hameau de Melette - 51460 L'EPINE
412 382 061
RCS Châlons en Champagne

**Avis
de dissolution anticipée**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gérard DAUVERGNE, demeurant La Chamoiserie - Melette - 51460 L'EPINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
M2411283

CAMBERLEY
EURL au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue des Poinconniers
51530 MARDEUIL
RCS de REIMS n°850 015 892

Avis de dissolution

En date du 29/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 29/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. THIRION Didier, demeurant 4 rue des Poinconniers 51530 MARDEUIL et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
M2410999



**STEPHANE
DUARTE**

Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 3.000 Euros
21, rue de Fismes
51100 REIMS
RCS REIMS 790 187 314

Avis de dissolution

Aux termes des décisions de l'associé unique du 13 octobre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation Monsieur Stéphane DUARTE, demeurant à REIMS (51100), 21, rue de Fismes, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Mention sera faite au RCS de REIMS.
Pour avis : Le Liquidateur.
M2411480

REUTER Frères

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 78.054 Euros
Siège social :
Rue de l'Echafaud - 51250
CHEMINON
Siège de liquidation :
Rue de l'Echafaud - 51250
CHEMINON
399 639 400
RCS Châlons en Champagne

**Avis
de dissolution anticipée**

L'AGE réunie le 31/08/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Dominique REUTER demeurant 15 rue de l'Echafaud - 51250 CHEMINON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé rue de l'Echafaud - 51250 CHEMINON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au RCS.
Pour avis : Le liquidateur.
M2411693

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

FRANCK HAUSSEVIE

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €
Siège social : Rue Jeanne Jugan - Centre Commercial Val de Murigny 51100 REIMS
880 011 929 RCS REIMS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

M. Franck HAUSSEVIE demeurant 10 allée des Tourangeaux, 51100 REIMS exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 allée des Tourangeaux 51100 REIMS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Mention sera faite au RCS de REIMS M2411599

JKE MOTORS

10 RUE NICOLAS APPERT
51470 SAINT-MEMMIE

Dissolution

Le 18/10/2024, l'associé unique de la SASU JKE MOTORS au capital de 5.000 € - 10, Rue Nicolas Appert 51470 SAINT-MEMMIE, RCS 953 649 811 RCS Châlons-en-Champagne a décidé :

La dissolution anticipée de la société à compter du 18/10/2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés a été fixé au 10, Rue Nicolas Appert 51470 SAINT-MEMMIE.

Elle a nommée comme liquidateur l'EURL JV DEVELOPPEMENT au capital de 275.000 €, ayant son siège social à SAINT-MEMMIE (51470), 10 rue Nicolas Appert, immatriculée au RCS de Châlons-en-Champagne sous le numéro 885.219.824, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leur droit.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne.

Le liquidateur

M2411738

CASETTANGE

Société civile de construction vente en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 319, rue Saint-Vincent 51420 NOGENT L'ABBESSE
Siège de liquidation : 319, rue Saint-Vincent 51420 NOGENT L'ABBESSE
953 026 382 RCS Reims

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.04.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Luc DEMBSKI, demeurant 319, rue Saint-Vincent - 51420 NOGENT-L'ABBESSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.

Le siège de la liquidation est fixé 319, rue Saint-Vincent - 51420 NOGENT-L'ABBESSE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur

M2411952

MMA CONNECTION

SAS au capital de 60 100 €
Siège social : 8 rue du jardin petit 51430 BEZANNES
RCS de REIMS n°898 108 741

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2024 a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 30/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DIZY Anthony, demeurant 8 rue du jardin petit 51430 BEZANNES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
M2411764

EARL « LA NOUE DE CHAMBRO »

Société en cours de liquidation
Capital social : 150.000 Euros
Siège social : 17 rue Principale - 51510 CHENIERS R.C.S. Châlons en Champagne 453 425 548

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2024, l'associé unique de l'EARL «LA NOUE DE CHAMBRO» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Christelle VARNIER, demeurant 17 rue Principale - 51510 CHENIERS, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 17 rue Principale - 51510 CHENIERS, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le liquidateur.

M2411817

EARL « CHAMPAGNE PERARDELLE »

Capital social : 27.593,27 Euros
Siège social : 4 rue des Cytises 51510 SAINT GIBRIEN
R.C.S. Châlons en Champagne 388 234 695

Par décision du 30/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée à compter du 30/09/2024 de la société et sa mise en liquidation amiable. Madame Eliette PERARDELLE, demeurant 4 rue des Cytises - 51510 SAINT GIBRIEN est nommée comme liquidatrice à compter du 30/09/2024. Le siège de liquidation est fixé 4 rue des Cytises - 51510 SAINT GIBRIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La liquidatrice.

M2411878

AIRADOM

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 30.000 Euros
Siège social et de liquidation : 6 rue des Terres 51420 CERNAY LES REIMS
844 249 003 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 18/10/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Frédéric LAVILLAUGOUET, associé unique et jusqu'à lors Président, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2411924

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SARL « VLV CLEANING »

Société à responsabilité limitée en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 691 avenue du Général Leclerc - 51530 DIZY
RCS REIMS 949 501 217

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2024, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2411686

EARL « DES GRANGES »

Société en liquidation
Capital social : 20 100 Euros
Siège social : 2 Chemin du Vieux Crocheret - 51300 HUIRON
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 403 901 374

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Quentin FLEURET, demeurant 46 rue Saint Martin - 51300 HUIRON, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2411727

PARVIS GARE CHAMPAGNE

Société civile de Construction Vente en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 16 Cours Jean-Baptiste Langlet 51100 REIMS
Siège de liquidation : 2 Place de l'Hôtel de Ville Esplanade Simone Veil 51100 REIMS
523 440 113 RCS Reims

Avis de clôture de liquidation

L'AGO réunie le 17/05/2024 au 2, place de l'hôtel de ville - esplanade Simone Veil 51100 REIMS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société MONTROYAL IMMOBILIER représentée par Guy COTRET, sise 2 Place de l'Hôtel de Ville - Esplanade Simone Veil 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet au 31/12/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.

M2411780

ALOES 51

SARL au capital de 8 000 Euros
58 rue Clovis Chezel 51100 REIMS
RCS REIMS 450 990 171

Suivant délibération en date du 26 Septembre 2024 à 8h l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du liquidateur Madame Chrystelle FRETEAU, domiciliée 58 Rue Clovis Chezel - 51100 REIMS, a approuvé les comptes de liquidation, a décidé de la répartition du solde de la liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/08/2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS

Pour avis, le liquidateur.

M2411812



CGS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 15 000 Euros
Siège social : MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE 10510 52 B, rue Joliot Curie
Siège de liquidation : 2 Rue Henri Gauthier 51260 CONFLANS SUR SEINE
828 503 375 RCS Troyes

Avis de clôture de liquidation

Par décision unanime des associés du 18/10/2024, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sylvain BIONAZ, demeurant 2 rue Henri Gauthier 51260 CONFLANS SUR SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

M2411677

M HORSES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège : 6 Impasse Félix Eboué, 51430 TINQUEUX
Siège de liquidation : 11 rue Neuve de l'hôpital 02200 SOISSONS
793 911 033 RCS REIMS

L'Assemblée Générale réunie le 15/10/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurent MARIÉ demeurant 11 rue Neuve de l'hôpital 02200 SOISSONS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2411861

SCI OR

SCI au capital de 500 €
Siège social : 3 rue max holste 51100 REIMS
RCS de REIMS n°982 199 457

Avis de liquidation

En date du 24/10/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. OLGUN osman de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/10/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

osman olgun

M2411885

SCGP « GERARD Perrine »

Société en liquidation
Capital social : 5.220 Euros
Siège social : 1 allée du Pressoir - Tauxières-Mutry 51150 VAL DE LIVRE
RCS Reims 442 505 442

Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Madame Sylvie GERARD née MAHE, demeurant 16 rue Saint Souplet - 51600 SAINT HILAIRE LE GRAND, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2411901

CASETTANGE

Société civile de construction-vente en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 319, rue Saint-Vincent 51420 NOGENT L'ABBESSE
Siège de liquidation : 319, rue Saint-Vincent 51420 NOGENT L'ABBESSE
953 026 382 RCS Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30.04.2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean -Luc DEMBSKI, demeurant 319, rue Saint-Vincent - 51420 NOGENT L'ABBESSE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur

M2411954

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



FCN Reims Farman
7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

LE CLIC'ZEN

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 131 ROUTE NATIONALE, 51140 JONCHERY SUR VESLE
900 559 279 RCS Reims

Par décision du 21/10/2024, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, Société civile immobilière au capital de 3 811,23 euros, dont le siège social est 131 Route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 780 392 932 a, en sa qualité d'associée unique de la société LE CLIC'ZEN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de REIMS. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de REIMS, 55-57 Rue Thiers - REIMS (51100).

Pour avis : Le Président

M2411768

Par décision du 21/10/2024, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, Société civile immobilière au capital de 3 811,23 euros, dont le siège social est 131 Route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 780 392 932 a, en sa qualité d'associée unique de la société LE CLIC'ZEN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de REIMS. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de REIMS, 55-57 Rue Thiers - REIMS (51100).

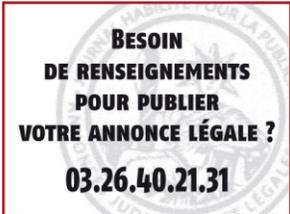
Pour avis : Le Président

M2411768

Par décision du 21/10/2024, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, Société civile immobilière au capital de 3 811,23 euros, dont le siège social est 131 Route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 780 392 932 a, en sa qualité d'associée unique de la société LE CLIC'ZEN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de REIMS. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de REIMS, 55-57 Rue Thiers - REIMS (51100).

Pour avis : Le Président

M2411768



Société d'Avocats
10 Boulevard Lundy - BP 2105
51074 REIMS CEDEX

COLIBRI INVEST

SAS au capital de 2.501.577,00 Euros
Siège social : ALLEE DES LANDAIS, 51100 REIMS
901 668 608 RCS Reims

Suivant déclaration en date du 21/10/2024, l'associé unique, la société EWPG, SCI, dont le siège social est situé au 23 Rue des Templiers, 51100 Reims, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 510 374 309, a décidé de dissoudre COLIBRI INVEST en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société COLIBRI INVEST à la société EWPG. Les créanciers sociaux pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de l'avis au BODACC

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de REIMS

M2411763

FUSION



57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

D.L. XIV

Société civile immobilière
Au capital de 5.016.000 Euros
Siège social : Rue des catalaunes 51470 ST MEMMIE
349 272 864
RCS Châlons en Champagne

Avis de fusion

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 01/10/2024, l'AGE des associés de la société D.L XIV a approuvé le projet de fusion signé le 27/08/2024 avec la société CHALONS INVEST, société civile immobilière au capital de 1.524,49 €, dont le siège social est Rue des Catalaunes - 51470 SAINT MEMMIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 705 306 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE.

La société D.L XIV absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société CHALONS INVEST absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société CHALONS INVEST a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'AGE de la société D.L XIV du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Le mali de fusion s'élève à 140.983,46 €. M2410396

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BARRILLIOT Ginette décédée le 23/01/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808120248. M2411787

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. BONNET Jean-Pierre décédé le 13/04/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808121397. M2411789

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. MONCHOT Alain décédé le 26/10/2013 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808110389. M2411790

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BLIN Jacqueline décédée le 17/04/2022 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808122210. M2411791

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LAURENCY Eliane décédée le 18/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808124280. M2411792

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. LAMBIN Alain décédé le 22/12/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808122102. M2411794

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. CHANTIER Laurent décédé le 16/12/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808119214. M2411795

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} APPECHE Cindy décédée le 28/10/2018 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808064857. M2411797

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 10/09/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RAPIN Marie-Thérèse décédée le 28/04/2023. Réf. 0808133712. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2411799

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} AMBELLOUIS Elisabeth décédée le 07/11/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808109107. M2411800

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SCHNEIDER Paule décédée le 17/07/2016 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808094815. M2411801

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX HERRIOT

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Guillaume HOURDEAUX Notaire à REIMS (51100), 133 Avenue de Laon CRPCEN 51082, le 18 octobre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Xavier Didier Georges HERRIOT, directeur technique, et Madame Adeline LOBO, demeurant à REIMS (51100) 19 Bis rue Général Batesti. Mr né à TOUL (54200) le 11 juin 1985. M^{me} née à PARIS (75013) le 27 juin 1988. Mariés à la Mairie de REIMS (51) le 11 mai 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat mariage préalable. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Guillaume HOURDEAUX par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier.

Pour avis :
Me Guillaume HOURDEAUX
M2411708

AVIS DIVERS

Etude CLOVIS
notaires
Département Droit des Affaires

15 rue Clovis - 51100 REIMS
Tél. 03 26 87 71 71
etudeclovis@notaires.fr
www.étude-clovis.notaires.fr

M^{me} Janine FISZER

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 décembre 2019, Madame Janine FISZER, en son vivant retraitée, demeurant à BEZANNES (51430) 23 rue Georges Charpak, née à DHUIZEL (02220), le 25 décembre 1931, veuve de Monsieur Jean MATVEIEFF, décédée à REIMS (51100), le 24 mars 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître DOUBLET-RIET Stéphanie, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée (SAS) «Vincent CROCHET, David MENNRETRET, Christophe PIERRET, Chantal THIBAUT, Franck LESCOUT et Barbara BOUCHER-FRANÇOIS notaires associés d'une société titulaire d'offices notariaux», dont le siège social est situé à REIMS (Marne) 15 rue Clovis, le 23 mai 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie DOUBLET-RIET, Notaire à REIMS, référence CRPCEN : 51047, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. M2411745



OFFICE NOTARIAL DU LEVANT
Christophe LARDENOIS
Alexandra VOIRNESSON
70 rue du Général Gouraud
51400 MOURMELON LE GRAND
03.26.66.11.39

M^{me} Yolande GUÉNARD

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 octobre 2024 ;

Madame Yolande Marie Huguette GUÉNARD, en son vivant retraitée, demeurant à SUIPPES (51600), Résidence Pierre Simon.

Née à BUSSY LE CHATEAU (51600), le 26 mars 1940.

Veuve de Monsieur Alain Jean-Marie GODBILLOT et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SUIPPES (51600) (France), le 16 juillet 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LARDENOIS, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «OFFICE NOTARIAL DU LEVANT», titulaire d'un Office notarial à MOURMELON LE GRAND, 70 rue du Général Gouraud, le 10 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe LARDENOIS, Notaire à MOURMELON LE GRAND, 70 rue du Général Gouraud, référence CRPCEN : 51010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS-EN-CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. M2411835

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

CONFLANS SUR SEINE - MAISON :
- 13 chem de la Presle - D3, 2 chambres - 66 m² env - DPE : D - 87
100 € - réf : ER.65224

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07 86 50 25 49
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail uniquement.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH

M2411953

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Avis au public

Modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BETHENY

Par arrêté n° CUGR-DUPAARM-2024-056, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°6 du Plan local d'urbanisme de Bétheny.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours :

DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 A 10H00

AU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 A 17H30

Le projet de modification a pour objectifs :

- de modifier les règles applicables en zone 1AUC, concernant notamment les sous-sols et les clôtures

- d'accompagner le développement des zones UXb1 et UXb2,

- d'adapter d'autres dispositions réglementaires de manière non substantielle.

Madame Raymonde PAQUIS, assistante de direction cabinet géomètre expert retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif, et madame Ingrid LENGELLE, commissaire enquêteur suppléante. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bétheny pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Bétheny, place de la Mairie, 51450 Bétheny, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Madame Raymonde PAQUIS, commissaire enquêteur, communauté urbaine du Grand Reims, direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie, CS 80036 - 51722 REIMS Cedex. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr.

La commissaire enquêteur sera présente en Mairie de Bétheny pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- lundi 14 octobre 2024, de 10h00 à 12h00
- lundi 28 octobre 2024, de 15h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de Bétheny, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le président de la communauté urbaine du Grand Reims

M2410127

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Avis au public

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEZANNES

Par arrêté n° CUGR-DUPAARM-2024-057, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Bezannes.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours :

DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 A 15H00

AU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 A 17H00

Le projet de modification a pour objectifs :

- de diminuer la hauteur de construction autorisée dans le cœur de la commune historique,

- d'adapter les orientations d'aménagement et de programmation de la Zone d'Aménagement Concerté et le règlement de la zone 1AUX, notamment afin de faciliter l'implantation d'entreprises et de réduire l'imperméabilisation des sols,

- de modifier les règles de gestion des eaux pluviales afin de tenir compte du Plan Pluie approuvé par la communauté urbaine du Grand Reims,

- d'apporter des adaptations non substantielles, notamment afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame Ingrid LENGELLE, professeur des écoles, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif, et monsieur Christian NOËL, commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bezannes pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Bezannes, 1 rue Source de Muire, 51430 Bezannes, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Madame Ingrid LENGELLE, commissaire enquêteur, communauté urbaine du Grand Reims, direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie, CS 80036 - 51722 REIMS Cedex. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr.

La commissaire enquêteur sera présente en Mairie de Bezannes pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- mercredi 16 octobre 2024, de 15h00 à 17h00
- mercredi 30 octobre 2024, de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de Bezannes, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le président de la communauté urbaine du Grand Reims

M2410129

TRIBUNAUX

JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 octobre 2024, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de :

L'Association LE HORDON
2 place St Etienne - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, n° RG 01/01224.

Pour extrait conforme, Le Greffier.

M2411875

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 octobre 2024, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire simplifiée de :

L'Association IRIS MANAGEMENT
Mairie de Ste Menehould, Place du général Leclerc - 51800 SAINTE MENEHOULD, n° RG 24/00351.

Pour extrait conforme, Le Greffier.

M2411877

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 Octobre 2024, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a mis fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.631-16 du code de commerce de la

S.C.I. SELOMONT
2 impasse des pâquerettes 51240 BREUVERY SUR COOLE - N° RG 23/01881 ;

Pour extrait conforme, Le Greffier.

M2411881

TRIBUNAL

DE COMMERCE

EXTÉRIEUR

Jugement du 17 octobre 2024

SAS BEE ST'ORY, 22 avenue des Nations, 93420 Villepinte, RCS Bobigny 414 339 465. Achat-vente de produits d'occasion aux particuliers. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 17 octobre 2024 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2024J00391 désigne liquidateur Selaru Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny. M2411783

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Référence :

LOFT HOUSE
7 avenue Charles de Gaulle - 08200 BALAN. RCS SEDAN : 502 619 802. Etablissement(s) secondaire(s) : 2 rue des Blancs Fosses 51370 ORMES. RCS REIMS : 2016 B 00479.

Le Tribunal de Commerce de SEDAN a prononcé, en date du 17/10/2024, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2024/152, date de cessation des paiements le 06/09/2024, et a désigné Monsieur Georges TILLET : Juge Commissaire, Juge Commissaire suppléant Monsieur Vincent MICHEL, liquidateur SELARL BRUCELLE Charles, prise en la personne de Maître Charles BRUCELLE 1 rue de Lorraine 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

M2411823

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne / Ardennes

Référence :

GROUPE ECO CONSEIL ENERGIE
90 rue Robert - 69006 LYON 6^e Arrondissement. RCS LYON : 794 352 930. Etablissement(s) secondaire(s) : 4 rue Henri Barbusse - 51260 SAINT JUST SAUVAGE. RCS REIMS : 2019 B 1006.

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 23/10/2024 prononçant la liquidation judiciaire sur résolution du plan. Organes de la procédure : Liquidateur judiciaire : la SELARLU MARTIN représentée par Maître Pierre MARTIN le britannica bâtiment b 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON. Date de cessation des paiements : 31/05/2024. M2411939

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Référence :

The Phoenix Project
252 rue des Pommiers - 01210 ORNEX. RCS BOURG EN BRESSE : 829 946 649. Etablissement(s) secondaire(s) : 58 avenue du Général Eisenhower - 51100 REIMS. RCS REIMS : 2018 B 763.

Jugement du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE prononçant en date du 23 Octobre 2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Octobre 2024, désignant administrateur SELARL AJ UP, prise en la personne de Me Eric ETIENNE-MARTIN 26, avenue Alsace-lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Me DESPRAT 22, rue du Cordier - CS 30107 - 01003 BOURG EN BRESSE. M2411940

INTERDICTION

DE GERER

Par jugement en date du 17/10/2024, le Tribunal de Commerce de CHÂLONS EN CHAMPAGNE a prononcé une interdiction de gérer pour une durée de 5 ans, à l'égard de :
MONSIEUR KANOUNI KARIM
5 Avenue du 106 ème Régiment d'Infanterie - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE.

A CHÂLONS EN CHAMPAGNE le 18 octobre 2024.

M2411672

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE REIMS

Jugement du 15 octobre 2024

SAS BATELIER HOLDING, 5 Rue de Courcelles, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 882 606 197. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims, et mettant fin à la mission de l'administrateur Selarl cardon & Bortolus (maître benjamin cardon). M2411658

SAS BATELIER, 5 Rue de Courcelles, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 800 372 120. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims, et mettant fin à la mission de l'administrateur Selarl cardon & Bortolus (maître benjamin cardon). M2411659

SAS RH MONDIAL, 29 Rue du Commerce, 51350 Cormontreuil, RCS Greffe de Reims 879 451 755. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims, et mettant fin à la mission de l'administrateur Selarl A.J.C. (Me Nicolas Torrano). M2411660

Jugement du 22 octobre 2024

SARL AGDESSIN, 26 Rue Robert Fulton, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 889 015 707. Activités d'architecture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. M2411819

SARL NAYA INVESTISSEMENTS, 47 - 53 Rue Pierre Taittinger, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 801 728 387. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims, et mettant fin à la mission de l'administrateur Selarl A.J.C. (Me Nicolas Torrano). M2411820

SARL BMB CONNECT, 8 Allée Jules Massenet, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 801 925 215. Sans activité. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce. M2411821

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 15 octobre 2024

SAS RvB Photographie, 6c Sente des Remparts, 51170 Fismes, RCS Greffe de Reims 902 473 925. Activités photographiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Octobre 2024, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411661

SARL SM5 AUTOMOBILE, 3 Rue des Artisans, 51350 Cormontreuil, RCS Greffe de Reims 978 807 436. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Septembre 2024, désignant liquidateur Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411662

SARL EURL GLOB'IMMO TRANSVITI, 6 Avenue Jean Jaures, 51200 Épernay, RCS Greffe de Reims 421 582 875. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Juin 2024, désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Épernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411663

SARL VITICOLE MARNAISE, 1 Rue Charles Marq, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 799 518 121. Exploitation forestière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Avril 2023, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411664

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 15 octobre 2024

SARL CLEAN VITE, 38 bis Rue de Courlancy, Bâtiment 2, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 820 594 356. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Décembre 2023, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411665

SARL ST REMI DENTAIRE SARL D'EXPLOITATION, 18 Rue Simon, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 433 920 683. Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2411666

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 23 octobre 2024

SARL ARNAUD RENOVATION DEPANNAGE, 4 Rue Gilbert, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 828 587 980. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411905

SARL DENTELLE-FAMELART, Rue du Bas des Auges, 51190 Le Mesnil-sur-Oger, RCS Greffe de Reims 750 320 665. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411906

SAS S.A.S. PIERRE COUSINAT - LE CHEVAL BLANC, 26 Rue de la Libération, 51270 Montmort-Lucy, RCS Greffe de Reims 330 265 190. Restauration traditionnelle. SCI DU CHEVAL BLANC, 26 Rue de la Libération, 51270 Montmort-Lucy, RCS Greffe de Reims 451 741 045. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411907

SARL JTI, Rue des Verriats, Zac, 51200 Champfleury, RCS Greffe de Reims 531 627 511. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411944

SARL SERIGRAPHIE, Rue des Verriats, Zac, 51500 Champfleury, RCS Greffe de Reims 380 793 372. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411945

Feu SAFRAN Murat, Saït, 2 place Ernest Hemingway, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 798 249 785. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411956

SAS EXECUTIF (EX), 30 Rue de Cernay, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 913 129 938. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411957

SARL MAS EXPRESS, 8 BIS Rue Gabriel Voisin, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 850 156 902. Sans activité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411958

SARL TRANSPORTS SNI, 34 Rue Pierre-Guillaume, 51110 Auménancourt, RCS Greffe de Reims 812 363 315. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2411959

Ardennes

GERANCE

FIN DE GERANCE

SRAE IN / ACTUAL SEDAN 491

Par acte en date du 30/06/2024, il est mis fin au contrat de location gérance d'un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 86 Avenue de la Mame 08200 SEDAN conclu le 01/07/2021 entre la société SRAE IN, SNC au capital de 1.570.600 €, 11 rue Emile Brault - 53000 LAVAL, RCS LAVAL 811 316 702, et la société ACTUAL SEDAN 491, SNC au capital de 125.000 €, 11 rue Emile Brault - 53000 LAVAL, RCS LAVAL 892 107 715. Pour avis. M2411863

CONSTITUTION

DE SOCIETE



1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

PROXI AUBRIVES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue du Maréchal Foch
08320 AUBRIVES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUBRIVES du 7 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : PROXI AUBRIVES.

SIÈGE : 1 rue du Maréchal Foch - 08320 AUBRIVES.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Madame Angélique DURBECCQ, 08320 VIREUX WALLERAND.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Judicaël DUVAL, demeurant 22 rue Pierre Vienot - 08320 VIREUX WALLERAND.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. M2411157



AS INVESTISSEMENTS

Société de Participations Financières de Professions Libérales de Pharmaciens d'officine par Actions Simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
2538 Chemin de la Garenne
08230 ROCROI
RCS Sedan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date du 17/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société de participations financières de professions libérales sous forme de société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION SOCIALE : AS INVESTISSEMENTS.

SIÈGE SOCIAL : 2538 Chemin de la Garenne - 08230 ROCROI.

OBJET SOCIAL : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice et de groupements de droit étranger, ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine ; la détention, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers, la détention de parts sociales ou d'actions de toute société à forme civile ou commerciale aux seules fins d'acquiescer et d'administrer des immeubles, et la fourniture de prestations de services sous réserve que ces activités soient destinées exclusivement au fonctionnement des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient des participations.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
PRÉSIDENT : M^{me} Alice SCHRODER demeurant 2538 Chemin de la Garenne - 08230 ROCROI.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis. M2411680

CÔMES AUTREFOIS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DU MOULIN
08430 POIX TERRON

Par acte SSP en date du 17 octobre 2024 à Poix Terron a été constituée la SARL CÔMES AUTREFOIS :

Siège social : 2 rue du moulin 08430 POIX TERRON

Objet : l'achat et la revente de tous produits de mercerie, papeterie, laine, scrapbooking ; l'achat, la revente, la transformation de tous biens d'occasion destinés au reconditionnement et à l'upcycling ; l'organisation et la tenue de réunion ou ateliers de couture, broderie, tricot, scrapbooking, reconditionnement et fabrication de tous objets, upcycling et petit bricolage ; la mise en location d'espaces d'ateliers équipés pour les activités de couture, broderie, tricot, scrapbooking, reconditionnement et fabrication de tous objets, upcycling et petit bricolage ; toute activité industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement à ces domaines, ou à toute activité complémentaire ou connexe ; la prise, sous toutes formes, par tous moyens directement ou indirectement, de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, fonds, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe ou complémentaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sedan.

Capital social : 8 000 €
Gérant : Madame SAINT-JEVIN Karine demeurant 2 rue du Moulin 08430 POIX TERRON
M2411729

OPTIC WEIRIG

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
2 rue Hablot - 08110 CARIGNAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARIGNAN du 22/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : OPTIC WEIRIG.
SIÈGE : 2 rue Hablot - 08110 CARIGNAN.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : Opticien lunetier, achat et vente de verres, de montures, de lentilles de contact de produits liés à cette activité, achat vente d'appareils auditifs.

Collecte et vente de produits optique d'occasion.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Madame Peggy MATHY, demeurant 12 Grande Rue - 08160 SAPOGNE ET FEUCHERES.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour avis : Le président.

M2411838



GRAVIER IMMO

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 Z.A. du Grand Ban
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA FRANCHEVILLE du 23 octobre 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GRAVIER IMMO

Siège social : 10 Z.A. du Grand Ban, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, d'édification et autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de cet emprunt ; Et généralement toutes opérations économiques, juridiques, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Samuel GRAVIER demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), 32 rue du Petit Bois.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis La Gérance

M2411937

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

MOUNA

Par acte SSP du 20/09/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MOUNA.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés de droit français ou étranger ; La participation par tous moyens et à tout moment à toutes formes d'entreprise, de groupement de participation de sociétés.

SIÈGE SOCIAL : 45 B rue Jean-Baptiste Clément - 08170 FUMAY.

CAPITAL : 68.400 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. AZANAI Abdelkhalak, demeurant 16 avenue Jean Baptiste Clément - 08500 REVIN.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

CLAUDE D'AGREMENT : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de SEDAN.

M2411927

MODIFICATION

DE STATUTS



AVOCATS ASSOCIÉS

SCI PIMI

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 17, rue de Château 08190 SAINT GERMAINMONT

RCS de SEDAN n°448 731 349

Avis de modification

L'AGE du 09/10/2024 a décidé de modifier l'objet social à compter du 09/10/2024.

Ancien objet social : - L'acquisition et la gestion d'un immeuble d'habitation sis à SAINT-GERMAINMONT (Ardennes), 17 rue de Château.Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Nouvel objet social : - La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la Société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; - L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la Société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société. Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. Plus généralement, elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de SEDAN.

M2411894

SCI CASTRICE

Société Civile Immobilière

Au capital de 100,00 Euros

Siège social :

CHARLEVILLE MEZIERES (08000)

56 Rue de Castrice

RCS Sedan n° 852 508 639

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Octobre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision de Madame Soizic DROMZEE de démissionner de ses fonctions de co-gérante, à compter de cette date.

Mention sera faite au RCS de SEDAN.

M2411903



NININ FRERES

Société à responsabilité limitée

Transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 22 200 Euros

Siège social : Route de Yoncq 08210 MOUZON

327 619 672 RCS Sedan

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 7 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées.

Toutefois la clôture de son exercice social a été fixée au 30/09/2025.

Le capital social reste fixé à la somme de 22 200 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur Jean-François NININ, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-François NININ demeurant 1 Route de Beaumont 08210 MOUZON.

Pour avis : Le président

M2411757



LE BERET

Société à responsabilité limitée

au capital de 100 Euros

Siège social :

1 rue Foch - 08000 WARCQ

928 518 901 RCS Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christophe TINTURIER de ses fonctions de gérant à compter du 30 septembre 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

M2411947

Recevez désormais
GRATUITEMENT
votre justificatif
numérique par mail



SAMOZA

Société Civile Immobilière

au capital de 1.000 Euros

Siège social :

21 rue du Mont Olympe

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

890 749 039 RCS Sedan

En date du 20/09/2024, l'assemblée a décidé nommer M Azza-Eddine MAZIANE, demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 21 rue du Mont Olympe, en qualité de gérant en remplacement de M^{me} Fanny NADAL, démissionnaire.

Mention au RCS de SEDAN.

M2411884

POURSUITE D'ACTIVITE



CDCS

Société à responsabilité limitée

au capital de 1.000 Euros

Siège social :

14 rue Bourbon

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

532 294 337 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

M2410648

SAS V3B AGRI

Société par actions simplifiée

au capital de 10.000 Euros

Siège social :

9 rue Jakus Kowiak

08240 BRIEULLES SUR BAR

RCS Sedan 951 739 630

Par décision en date du 9 août 2024, l'actionnaire unique a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de SEDAN.

M2411848

DISSOLUTION

DE SOCIETE

PEPINIERES DE SAINT LAMBERT

Société à responsabilité limitée

au capital de 40.000 Euros

Siège social :

Route de Charbogne

08130 SAINT LAMBERT

997 655 816 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2024, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame HU Monique exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de M^{me} HU, 4 rue du Général Longuet - 08130 ATTIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

La liquidatrice.

M2411516

CLOTURE

DE LIQUIDATION



15 rue du Président Kennedy

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. : 03.24.59.70.41

ALLIANCE TOITURE ET TRADITION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 5 000 Euros

Siège de liquidation :

8 ZAC du Grand Ban,

08000 La Francheville

887 925 386 RCS Sedan

L'Assemblée Générale réunie le 14/10/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Manon Maupetit, demeurant 39 rue de Fagnon 08000 Prix Les Mézières, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sedan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur

M2411667

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX PREAUX

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jordan MATHIEU, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «SELARL Jordan MATHIEU, Notaire», titulaire d'un Office notarial à RETHEL (Ardennes), 6 place de la République, CRPCEN 08073, le 16 octobre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Michel Serge PREAUX, retraité et Madame Isabelle Jeannine GAS, retraitée, demeurant ensemble à SEUIL (08300), 11 rue de Champagne.

Monsieur est né à AUSSONCE (08310) le 18 septembre 1961 ;

Madame est née à RETHEL (08300) le 8 mars 1964.

Mariés à la Mairie de SEUIL (08300) le 19 septembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

M2411811

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BOUMANSOUR Ourdia décédée le 02/10/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808124021.

M2411796

SUCCESION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. ANDRY Francis décédé le 06/02/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808109771.

M2411798

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 03/10/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BOUIDGHAGHEN Aichouche décédée le 28/12/2017. Réf. 0808134153. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2411802

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 03/10/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MANGIN Gisele décédée le 02/01/2024. Réf. 0808134509. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2411803

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 03/10/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. NIMPER Jean-Claude décédé le 15/02/2024. Réf. 0808134144. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2411804

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 03/10/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LALLEMAND Jeremy décédé le 30/03/2024. Réf. 0808134146. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2411805

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 03/10/2024 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DACBERT Monique décédée le 07/11/2017. Réf. 0808134148. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2411806

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE SEDAN

Jugement du 17 octobre 2024

SARL TAMBOERS, 8 rue d'Aubilly, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 750 420 309. Bar de nuit 22h à 3h du matin, restauration sur place et à emporter. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire. Liquidateur : Selari Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle.

M2411670

SAS WALOR BOGNY, avenue des Marguerites, 08120 Bogny-sur-Meuse, RCS Sedan 844 122 812. Usinage et décolletage de pièces mécaniques. Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le.

M2411671

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 17 octobre 2024

SARL LOFT HOUSE, 7 avenue Charles de Gaulle, 08200 Balan, RCS Sedan 502 619 802. Etude, création, commercialisation d'agencements, vente de biens ménagers et mobiliers, décoration intérieure et extérieure, architecte d'intérieur, designer (bureau d'étude), conception (Moc), maître d'œuvre complet, mission de conseil, prestataire de dessin, fabricant et poseur d'éléments menuisés et mobilier pour les aménagements d'espace et concept sur mesure. Construction de maisons, contractant général, rénovation bâtiments, pilotage chantiers, bureau d'études, réalisation de plan, maîtrise d'œuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selari Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2411739

KILIC (nom d'usage KILIC (El)) Ahmet, 13 rue de Mon Bijou, 08600 Givet, RCS Sedan 905 248 381. Vente automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selari Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2411740

COLLIN (nom d'usage COLLIN (El)) Stéphanie, 17 avenue des Martyrs de la Résistance, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 808 256 259. Esthétique cosmétique soins et vente de produits. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selari Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2411741

SAS MG CONSTRUCTION, 9 rue Jean Nicolas Pache, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 891 306 029. Couverture, maçonnerie, gros oeuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selari Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2411742

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 17 octobre 2024

SARL AFFUTAGE ET USINAGE DES 2 VALLEES (A.U.2.V.), 4 rue de Trigne, 08800 Les Hautes-Rivières, RCS Sedan 306 523 093. Affutage, usinage et vente d'outils coupants et de fournitures industrielles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 11 octobre 2024, désignant : administrateur SCP Pascale Chanel Elodie Bayle, prise en la personne de Maître Pascale Chanel 1 Place du Pont à Seille Centre d'Affaires 57000 Metz, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selari Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2411743

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

LA TAVERNE
D'OTHE

Insertion - Cession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Agathe SIMON, titulaire d'un Office Notarial à 10300 SAINTE SAVINE, 1Bis Avenue Général Leclerc, le 19 septembre 2024, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée LA TAVERNE D'OTHE, dont le siège est à AIX VILLEMAUR PALIS (10160) ZI LA VOVE AIX-EN-OTHE, identifiée au SIREN sous le numéro 881 498 042 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

A : La Société dénommée L'ATELIER, dont le siège est à AIX VILLEMAUR PALIS (10160) Zone Industrielle La Vove, identifiée au SIREN sous le numéro 931 431 431 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES. Désignation du fonds : fonds de commerce de activités de bar, brasserie, débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées sur place, petite restauration sur place, organisation de soirées à thème sis à AIX VILLEMAUR PALIS (10160) ZI LA VOVE, AIX EN OTHE, connu sous le nom commercial LA TAVERNE D'OTHE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour quinze mille euros (15.000,00 €),
au matériel pour dix mille euros (10.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2411690

GERANCE

FIN DE GERANCE

SRAE IN / ACTUAL
TROYES 21

Par acte en date du 30/06/2024, il est mis fin au contrat de location gérance d'un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 74 rue Pasteur - 10387 TROYES conclu le 01/07/2021 entre la société SRAE IN, SNC au capital de 1.570.600 €, 11 rue Emile Brault - 53000 LAVAL, R.C.S. LAVAL 811 316 702 et la société ACTUAL TROYES 21, SNC au capital de 125.000 €, 11 rue Emile Brault - 53000 LAVAL, R.C.S. LAVAL 892 071 507.

Pour avis.

M2411844

CONSTITUTION

DE SOCIETE

CAILLOT & FILS

Par acte sous seing privé du 08/10/2024, il a été constitué une société civile, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : CAILLOT & FILS.

FORME : Société civile.

OBJET : Prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises.

CAPITAL SOCIAL : 490.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 59 route de Mailly - 10700 TROUANS.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. Tristan CAILLOT, demeurant 59 route de Mailly - 10700 TROUANS.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour insertion, la gérance.

M2411826



39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

L FORCE

Avis de constitution

Suivant acte ssp en date à MONTIER-EN-L'ISLE (10200) du 15/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L FORCE

Forme : société par actions simplifiée

Capital : 10 000 €

Siège social : 3, rue du Château - 10200 MONTIER-EN-L'ISLE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : La conception, la programmation, le développement, l'installation, la maintenance, la commercialisation et l'exploitation (au moyen de licences ou de toutes autres modalités juridiques) de tous logiciels, progiciels ou applications informatiques.

Président : La société LORENZI A.A., SAS au capital de 1 401 000 €, dont le siège social est à MONTIER-EN-L'ISLE (10200) - 3, rue du Château, immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 843 267 915, représentée par Monsieur Antoine LORENZI, agissant en qualité de président.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission des actions : les cessions ou transmissions des actions sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions y compris entre associés sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis

M2411699

AIDES POUCHAIN
MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros

Siège social :
180B route d'Auxerre

10120 ST ANDRE LES VERGERS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT ANDRE LES VERGERS du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : AIDES POUCHAIN MEDICAL.

SIÈGE : 180B route d'Auxerre - 10120 ST ANDRE LES VERGERS.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur CHAMPONNOIS Fabian, demeurant 2 rue des Frères Garnier - 52000 CHAUMONT.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : Le président.

M2411866



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SPFPL GEOFFROY
BOISSEAU

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 09/10/2024, il a été constitué une SPFPLARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SPFPL GEOFFROY BOISSEAU

Objet social : La prise de participations dans des sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de Commissaires de justice, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, et la gestion de ces participations, le cas échéant, l'animation et la direction de ces sociétés dont elle a le contrôle ; L'exercice de toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations ; L'acquisition, la vente et la location de biens mobiliers professionnels destinés à être loués aux sociétés et groupements susvisés dont elle détient des participations ; L'acquisition et la gestion des titres de participations, de tous biens et droits immobiliers, les prestations de services aux filiales et notamment le conseil, l'assistance, la formation, l'accompagnement et l'audit en investissements et en leasing, ressources humaines, administration et secrétariat, organisation, comptabilité, informatique, finance et gestion de trésorerie, courtage en financement, communication et assistance au développement de l'image, sous réserve que ces activités soient destinées exclusivement au fonctionnement des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient des participations. Sous cette réserve, elle peut notamment détenir des parts sociales ou actions de toute société civile ou commerciale aux seules fins d'acquies et d'administrer des immeubles.

Siège social : 1 rue de la Paix, 10020 TROYES CEDEX

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES

Gérance : M. BOISSEAU Geoffroy 2 rue de Vauluisant 10000 TROYES

M2411748

OZILLYS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/10/2024, il a été constitué une société. Dénomination sociale : OZILLYS Siège social : 1 RUE DE L'EGLISE, 10700 ORMES

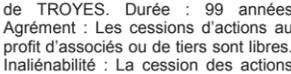
Forme sociale : SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Objet social : La société a pour objet la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés, la gestion de ces participations, et toutes prestations de services au profit des entreprises liées. Capital social : 1000,00 € La société sera immatriculée au RCS de TROYES. Durée : 99 années

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont libres. Inaliénabilité : La cession des actions est libre. Préemption : La cession des actions ne fait l'objet d'aucune faculté de préemption. Premier dirigeant

Président Madame Claire LIBERA, née le 29/03/1986 à ROMILLYSUR-SEINE (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 1 RUE DE L'EGLISE, 10700 ORMES (France), nommée pour une durée illimitée.

M2411731



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

DEBOUCH'VISIO
NET SERVICES

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : 6 rue Altiero Spinelli
10300 SAINTE SAVINE

RCS de TROYES n°509 583 779

COMPTABILITÉ

DEPIERREUX Carole

03.26.08.38.27

compta.pamb@legalnet.org

Lotus Market

Avis de constitution

DÉNOMINATION : Lotus Market.
FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 33 rue du Général de Gaulle - 10000 TROYES.

OBJET : La vente de tous produits alimentaires, boissons alcoolisées et non alcoolisées, plats préparés à emporter, et de produits manufacturés et non manufacturés, l'import-export, soins à la personne/bien être/esthétique.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Velappane SARANGABANY, demeurant 16 rue de Marseille - 93800 EPINAY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis.

M2411770

MODIFICATION

DE STATUTS



BEMGA

Société civile

Au capital de 10 000 euros

porté à 37 520 euros

Siège social : 9, impasse du Parc
10150 PONT SAINTE MARIE

750 748 931 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

de remplacer à compter du 27 septembre 2024 la dénomination sociale WOOD-IMMO par BEMGA, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

d'étendre l'objet social à l'activité de « prise de gestion de toutes participations dans toutes sociétés et la gestion de son patrimoine ainsi que toutes prestations de services notamment administratives, techniques, financières et comptables à ses filiales et à toutes autres entreprises » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts d'augmenter le capital social de 27 520 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 6 et 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent vingt euros (37 520 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Troyes.

Pour avis : La Gérance

M2410741



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

DEBOUCH'VISIO
NET SERVICES

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : 6 rue Altiero Spinelli
10300 SAINTE SAVINE

RCS de TROYES n°509 583 779

Avis de modification

En date du 01/08/2024, l'associé unique a décidé à compter du 01/08/2024 de rendre effective la démission de M. VIGEANNEL Mathieu aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de TROYES.

M2411238

F.V.I
SAS au capital de 200.000 Euros
Siège social :
40 rue de Brienne
10700 ARCIS SUR AUBE
RCS Troyes 391 701 943

Aux termes de l'Extrait du PV des décisions de l'Associé unique du 9/10/2024, il a été décidé de :

- nommer en qualité de Président, la société PANDO Société à mission - SAS au capital de 3.734.792 € dont le siège social est situé Rue des Ecorces - (88250) LA BRESSE Immatriculée au RCS d'Epinal sous le numéro 891 604 506 en remplacement de la société ADRAME, Président démissionnaire,

- nommer en qualité de Directeur Général, la société ADRAME, SAS au capital de 58.875,00 € dont le siège social est situé 40, rue de Brienne - (10700) ARCIS SUR AUBE Immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 392 774 907.

Mention au RCS de TROYES.

M2411619

GFA DU CLAUSIER

Société civile au capital de
341 485,80 €

Siège social : 27 rue des Vauclles
10800 BUCHERES

RCS de TROYES n°381 032 507

Transfert de siège

L'AGE du 08/02/2024 a décidé le transfert du siège social au 27 rue des Vauclles, 10800 BUCHERES à compter du 08/02/2024.

Mention : RCS de TROYES

M2411744



ACTIF'PLOMBERIE

Entreprise Unipersonnelle à
responsabilité limitée

au capital de 100 Euros

Siège Social : 31 rue de l'Hôtel de Ville
10320 BOUILLY

R.C.S. TROYES 889 050 373

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 01 octobre 2024, l'actionnaire unique a décidé :

- De transférer à compter du 01 octobre 2024, le siège social de la société.

ANCIENNE MENTION :
31 rue de l'Hôtel de Ville 10320 BOUILLY

NOUVELLE MENTION :
23 avenue du General Leclerc 10440 LA RIVIERE DE CORPS

- De modifier la gérance à compter du 01 octobre 2024 :

NOUVELLE MENTION : Monsieur Thibault MENDOZA

- De modifier corrélativement les statuts.

Pour avis : Le gérant

M2411749



SOLAR QUALITE

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros

Siège social : 8 rue des Barbes d'Or
10260 SAINT PARRS LES VAUDES

R.C.S. TROYES 952 171 007

Avis de modification

L'actionnaire unique en date du 01 octobre 2024 a pris acte :

- de modifier la gérance à compter du 01 octobre 2024 :

NOUVELLE MENTION : Monsieur Thibault MENDOZA

- L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES

Pour avis, le Président

M2411810

GAEC
DES PRAIRIES

Par AGE du 16/09/2024, les associés de la société GAEC DES PRAIRIES, GAEC dont le siège social est fixé à PLESSIS GATEBLEU 10400 LA LOUPTIERE THENARD immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 324 533 827, ont augmenté le capital social par apport en nature et numéraire en date du 22/09/2015 avec effet au même jour pour le porter de 39.636,74 € à 81.713,20 €.

Pour avis : Le gérant.

M2411760

INVEST-LCB

Société par actions simplifiée

Au capital de 3.000,00 euros

Siège social :
26 rue de la Forêt d'Othe
10160 MARAYE EN OTHE

908 421 506 RCS Troyes

Transfert de siège social

Par AGE du 4/10/24, transfert du siège social au : 31 rue Albert Camus - 89300 JOIGNY, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de TROYES et sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

M2411771

LPS

SAS au capital de 2 Euros

9 Avenue Marechal Leclerc
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

932 584 550 RCS Troyes

Capital social

Suivant décisions unanimes des associés du 13/09/2024 et de la Présidence du 16/10/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social en le portant de 2 € à 67.702 €. Modification corrélatrice des statuts. Mention RCS TROYES.

M2411831

RESIDENCE
STELLA TROYES

Forme : SAS

Capital social : 1.000 Euros

Siège social :
1 cours Jacquin - 10000 TROYES

823 242 045 R.C.S. de Troyes

Commissaire
aux comptes

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2023, à compter du 30 juin 2023, l'associé unique a pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- TORDJMAN Hervé (titulaire partant) ;

- DUMONT Eric (suppléant partant).

Mention sera portée au R.C.S. de TROYES.

M2411854

LES COURRIERS
DE L'AUBE

SAS au capital de 488.376 Euros

Siège social :
46 Avenue Marie de Champagne
10000 TROYES

335 050 233 R.C.S. Troyes

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube

IMMO-LCB

Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 Euros.
Siège social : 26 rue de la Forêt d'Othe
10160 MARAYE-EN-OTHE.
482 904 273 RCS Troyes

Transfert de siège social

Par AGE du 4/10/24, transfert du siège social au : 31 rue Albert Camus, 89300 JOIGNY, à compter du même jour.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
La société sera radiée du RCS de TROYES et sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis : La gérance.

M2411766

argos
EXPERTISE COMPTABLE

NESKO INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 bis rue de Madagascar
10000 TROYES

R.C.S. TROYES 830 987 723

Avis de modification

L'assemblée générale ordinaire en date du 23 octobre 2024 a pris acte de la démission des fonctions de président de Monsieur Bernard-Charles VIAULT à compter du 22 octobre 2024 à minuit. Elle nomme en remplacement à compter du 23 octobre 2024, Monsieur Jean-Benoit VIAULT, et nomme comme directeurs généraux, Monsieur Bernard-Charles VIAULT et Madame Anne-Estelle VIAULT.

Gérance :
ANCIENNE MENTION : Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Président
NOUVELLE MENTION : Monsieur Jean-Benoit VIAULT, Président
Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Directeur Général
Madame Anne-Estelle VIAULT, Directrice Générale
L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES

La gérance

M2411900

argos
EXPERTISE COMPTABLE

HELIOS SP-1

Société par actions simplifiée
au capital de 32 000 euros
Siège social : 1 bis rue de Madagascar
10000 TROYES

R.C.S. TROYES 517 542 312

Avis de modification

L'assemblée générale ordinaire en date du 23 octobre 2024 a pris acte de la démission des fonctions de président de Monsieur Bernard-Charles VIAULT et des fonctions de Directeur Général de Monsieur Pascal DERISSON à compter du 22 octobre 2024 à minuit. Elle nomme en remplacement à compter du 23 octobre 2024 comme Président, Monsieur Jean-Benoit VIAULT, et comme Directeurs Généraux, Monsieur Bernard-Charles VIAULT et Madame Anne-Estelle VIAULT.

Gérance :
ANCIENNE MENTION : Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Président
Monsieur Pascal DERISSON, Directeur Général
NOUVELLE MENTION : Monsieur Jean-Benoit VIAULT, Président
Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Directeur Général
Madame Anne-Estelle VIAULT, Directrice Générale
L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES

La gérance

M2411902

ifac **avocats**
le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

ESCAO ASSOCIES

SAS au capital de 100.000 Euros
Siège social :
25 rue de la Gare
10270 LUSIGNY SUR BARSE
807 514 575 RCS Troyes

Aux termes de l'AGE du 27/06/2024 le capital a été réduit de 10.000 € pour le ramener de 100.000 € à 90.000 € par voie de rachat et d'annulation de 1.000 actions.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de TROYES.

Pour avis.

M2411915

argos
EXPERTISE COMPTABLE

HELIOS SP-3

Société par actions simplifiée
au capital de 32 000 Euros
Siège social : 1 bis rue de Madagascar
10000 TROYES
R.C.S. Troyes 522 929 835

Avis de modification

L'assemblée générale ordinaire en date du 23 octobre 2024 a pris acte de la démission des fonctions de président de Monsieur Bernard-Charles VIAULT et des fonctions de Directeur Général de Monsieur Pascal DERISSON à compter du 22 octobre 2024 à minuit. Elle nomme en remplacement à compter du 23 octobre 2024 comme Président, Monsieur Jean-Benoit VIAULT, et comme Directeurs Généraux, Monsieur Bernard-Charles VIAULT et Madame Anne-Estelle VIAULT.

Gérance :
ANCIENNE MENTION : Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Président
Monsieur Pascal DERISSON, Directeur Général
NOUVELLE MENTION : Monsieur Jean-Benoit VIAULT, Président
Monsieur Bernard-Charles VIAULT, Directeur Général
Madame Anne-Estelle VIAULT, Directrice Générale
L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES

La gérance

M2411925

POURSUITE D'ACTIVITE

Tru-tec
Europe

Expertise-comptable
Audit - Conseil
12, rue des Bas Trévols
10000 TROYES
03 25 43 55 55

NTV DEBARDAGE

Aux termes d'une délibération en date du 04/10/2024, l'assemblée générale extraordinaire de la société NTV DEBARDAGE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est 21 rue Principale - 10110 CHAUFFOUR LES BAILLY, R.C.S. TROYES 948 029 921, statuant en application de l'article L.223 -42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le gérant.

M2411634

DISSOLUTION

DE SOCIETE

CLEMENCE

Société Civile Immobilière
au capital de 2.700 Euros
Siège social :
1 rue Clémence de Hongrie
10180 SAINT LYE
RCS Troyes 479 289 902

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation.

- L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateurs, M. Thierry POILVE demeurant à CLEREY (10390) 8 route de la Forêt et M. Stéphane GAUCHER demeurant SAINT LYE (10180) 1 rue Clémence de Hongrie, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au à SAINT LYE (10180), 1 rue Clémence de Hongrie, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES. Mention sera faite au RCS : TROYES.

Pour avis.

M2411646

HUGUENOT ALAIN

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
66 avenue du 28 Août 1944
10270 LUSIGNY SUR BARSE
319 049 797 R.C.S. Troyes

L'AGE réunie le 30/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Alain HUGUENOT, demeurant 66 avenue du 28 Août 1944 - 10270 LUSIGNY SUR BARSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 66 avenue du 28 Août 1944 - 10270 LUSIGNY SUR BARSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2411882

baillot
& ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

GT METAL

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 16 Voie de la Croix
10150 PONT STE MARIE
RCS de TROYES n°803 301 878

L'assemblée générale extraordinaire du 15/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/04/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. THOMAS GILLES, demeurant 16 Voie de la Croix 10150 PONT STE MARIE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

M2411227

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

Etude de Maîtres
Catherine DEPOISSON,
Stéphanie ROYER
et Jocelyn NICOLAS

Notaires associés
à BAR SUR AUBE (Aube)
26 rue du Général Vouillemont

EPOUX VEBER

Aménagement
régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jocelyn NICOLAS, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial «Catherine DEPOISSON, Stéphanie ROYER et Jocelyn NICOLAS» dont le siège social est à BAR SUR AUBE (Aube), 26 rue du Général Vouillemont, CRPCEN 10064, le 27 septembre 2024, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE : Monsieur Patrick Serge VEBER, retraité, et Madame Elisabeth Jeanne Cécile DAUVET, retraitée, demeurant ensemble à BRIENNE LA VIEILLE (10500) 506 rue Alexandre Hugot.

Monsieur est né à JESSAINS (10140) le 26 avril 1954, Madame est née à TROYES (10000) le 1^{er} décembre 1951.

Mariés à la mairie de DIENVILLE (10500) le 16 juillet 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2411668

GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial

JONQUET-CHATON

11 rue Paul Dubois - 10000 TROYES

EPOUX PIQUET

Changement partiel
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien CHATON, Notaire, de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée «JONQUET - CHATON, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à TROYES (Aube), 11, rue Paul Dubois, CRPCEN 10003, le 22 octobre 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput au profit du conjoint survivant entre Monsieur Olivier Max André PIQUET et Madame Christelle Brigitte Mireille GOSSET demeurant ensemble à CHENNEGY (10190) 42 rue des Fourmis.

Monsieur est né à PARIS (75017) le 4 janvier 1964,
Madame est née à SAINT-QUENTIN (02100) le 26 août 1975.

Mariés à la mairie de ANSE LA RAIÉ (MAURICE) le 23 mars 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Julien CHATON, notaire associé.

M2411893

**SCP Séverine CAILLIEZ
et Louis MAMAN**
Notaires associés
9 rue Roger Salengro
10350 MARGNY LE CHATEL

EPOUX GENNERAT

M. Vincent Marc Marcel GENNERAT, Manager viticole, né à NOGENT SUR SEINE (10400), le 12 juin 1980 et M^{me} Angélique Yvette BASTERI, Coiffeuse, née à CORBEIL-ESSONNES (91100), le 10 juin 1986, demeurant ensemble à AVANT LES MARCILLY (10400), 6 rue de la Fontaine, mariés à la Mairie de AVANT LES MARCILLY (10400), le 6 juin 2023, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens. L'acte a été reçu par Me Louis MAMAN, notaire à MARGNY LE CHATEL, le 16 octobre 2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Louis MAMAN, notaire à MARGNY LE CHATEL, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Louis MAMAN.

M2411726

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SNAPPE Stéphane décédé le 10/11/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218129859. M2411786

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FONTAINE Monique décédée le 13/07/2021 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218114384. M2411788

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MOREL Bernadette décédée le 28/08/2018 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218109766. M2411793

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J. de TROYES en date du 16/10/2023 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LUSVARGHI Isotta décédée le 18/02/2023. Réf. 0218134551. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2411807

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J. de TROYES en date du 21/05/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} OERLEMANS Jeannine décédée le 30/01/2024. Réf. 0218134436. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2411808

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALESENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITATÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

Matot Braine PETITES AFFICHES

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03 26 40 21 31
annoncelegale.pamb
@forumeco.com

Matot Braine PETITES AFFICHES

COMMISSAIRES
PRISEURSVENTES
AUX ENCHÈRESCONSTITUTION
DE SOCIÉTÉAUGMENTATION
DE CAPITALTRANSFERT
DE SIÈGE SOCIALCHANGEMENT
DE GÉRANTCESSION DE FONDS
DE COMMERCEAPPEL D'OFFRES
MARCHÉS PUBLICSGREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE

annoncelegale.pamb
@forumeco.com

03 26 40 21 31

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aisne

CONSTITUTION DE SOCIETE

CERENE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 62 Rue du Paradis
02200 SOISSONS

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à SOISSONS du 14
octobre 2024, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

FORME SOCIALE : Société à
responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE :

CERENE.
SIÈGE SOCIAL : 62 Rue du Paradis
- 02200 SOISSONS.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition, la
propriété, l'administration, l'exploitation,
la cession sous quelque forme que ce
soit des titres sociaux de toute société
ou tout groupement civil ou commercial
créé ou à créer.

- Toutes actions de direction,
d'animation ou de gestion dans toutes
sociétés, entreprises ou opérations
civiles ou commerciales, française ou
étrangères, dans lesquelles elle détient
des intérêts ou participations ;
- Tous conseils en stratégies
d'entreprises, leur mise en œuvre, le
contrôle de la réalisation des actions
menées ;

- L'exercice de tous mandats
sociaux au sein des sociétés dans
lesquelles elle détient des participations,
- L'assistance à toutes entreprises
en matières administratives, comptable,
financière, commerciale, informatique,
management, conseil en gestion, en
publicité, recrutement et gestion des
ressources humaines,
- La gestion de trésorerie et
la centralisation d'opérations bancaires,
des sociétés et groupements dans
lesquels elle détient des participations,
- L'acquisition et la gestion de
tout portefeuille de valeurs mobilières et
autres titres de placement,
- La propriété, la mise en valeur,
l'administration et l'exploitation par bail,
location ou autrement :

o de tous immeubles et droits
immobiliers détenus en pleine propriété,
nue-propriété ou usufruit, dont elle
pourrait devenir propriétaire par voie
d'acquisition, d'apport, d'échange ou
autrement.

o de tous biens et droits pouvant
constituer l'accessoire, l'annexe ou le
complément des immeubles et droits
immobiliers en question.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la Société au Registre du commerce
et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GÉRANCE : Monsieur Louis-Victor
DEMOURY, demeurant 62 Rue du
Paradis - 02200 SOISSONS.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés de
SOISSONS.

Pour avis : La gérance.

M2411752

3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 49 Rue Charles Del Nero
02200 VILLENEUVE ST GERMAIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à VILLENEUVE ST
GERMAIN du 15 octobre 2024, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à
responsabilité limitée

DÉNOMINATION SOCIALE : 3L
SIÈGE SOCIAL : 49 Rue Charles
Del Nero, 02200 VILLENEUVE ST
GERMAIN

OBJET SOCIAL : - L'acquisition, la
propriété, l'administration, l'exploitation,
la cession sous quelque forme que ce
soit des titres sociaux de toute société
ou tout groupement civil ou commercial
créé ou à créer.

- Toutes actions de direction,
d'animation ou de gestion dans toutes
sociétés, entreprises ou opérations
civiles ou commerciales, française ou
étrangères, dans lesquelles elle détient
des intérêts ou participations ;

- Tous conseils en stratégies
d'entreprises, leur mise en œuvre, le
contrôle de la réalisation des actions
menées ;

- L'exercice de tous mandats
sociaux au sein des sociétés dans
lesquelles elle détient des participations,
- L'assistance à toutes entreprises
en matières administratives, comptable,
financière, commerciale, informatique,
management, conseil en gestion, en
publicité, recrutement et gestion des
ressources humaines,

- La gestion de trésorerie et
la centralisation d'opérations bancaires,
des sociétés et groupements dans
lesquels elle détient des participations,
- L'acquisition et la gestion de
tout portefeuille de valeurs mobilières et
autres titres de placement,

- La propriété, la mise en valeur,
l'administration et l'exploitation par bail,
location ou autrement :

o de tous immeubles et droits
immobiliers détenus en pleine propriété,
nue-propriété ou usufruit, dont elle
pourrait devenir propriétaire par voie
d'acquisition, d'apport, d'échange ou
autrement.

o de tous biens et droits pouvant
constituer l'accessoire, l'annexe ou le
complément des immeubles et droits
immobiliers en question.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la Société au Registre du commerce
et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros
GÉRANCE : Madame Laurence
LECAUX, demeurant 49 Rue Charles
Del Nero, 02200 VILLENEUVE ST
GERMAIN

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés de
SOISSONS.

Pour avis : La gérance

M2411755



MASSEMIN TERRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1 route de Priez Hameau de Rassy
02470 NEUILLY ST FRONT

Par acte sous signature électronique,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes : FORME
SOCIALE : Société à responsabilité
limitée. DÉNOMINATION SOCIALE :
MASSEMIN TERRE. SIÈGE SOCIAL : 1
route de Priez Hameau de Rassy - 02470
NEUILLY ST FRONT. OBJET SOCIAL :
Production et la vente d'électricité à
partir de panneaux photovoltaïques,
L'acquisition d'un bien immobilier en
vue de sa location, les prestations de
services de travaux agricoles. DURÉE
DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce
et des sociétés. CAPITAL SOCIAL :
10.000 €. GÉRANCE : Monsieur Julien
MASSEMIN 1 route de Priez Hameau
de Rassy - 02470 NEUILLY ST FRONT.
Immatriculation de la Société au Registre
du commerce et des sociétés de
SOISSONS.

Pour avis : La gérance.

M2411914

HALESIAK

Suivant acte SSP du 23-10-2024 il
a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes : FORME
SOCIALE : Société à responsabilité
limitée. DÉNOMINATION SOCIALE :
HALESIAK. SIÈGE SOCIAL : 19 rue
du Général Mangin - 02600 VILLERS
COTTERETS. CAPITAL : 5.000 € divisé
en 500 parts de 10 € chacune. OBJET
SOCIAL : La société a pour objet, en
France ou à l'étranger, pour son compte
et pour celui de tout tiers la création, l'achat,
la vente et l'exploitation, sous toutes
ses formes, de tous fonds de commerce
de boulangerie pâtisserie confiserie
viennoiserie glaces chocolaterie traiteur
sandwicherie vente de boissons
alcoolisées et non alcoolisées à emporter
et à consommer sur place salon de thé
restauration sous toutes ses formes.

DURÉE : 99 années à compter de son
immatriculation au R.C.S. GÉRANCE :
M. Thierry HALESIAK, demeurant
à LASSIGNY (60310), 8A rue de la
Chapelle St Genest est nommé gérant
et M^{me} Aurélie HALESIAK, demeurant à
LASSIGNY (60310), 8A rue de la Chapelle
St Genest est nommée co-gérante.
IMMATRICULATION : La société sera
immatriculée au R.C.S. de SOISSONS.

Pour avis : M. Thierry HALESIAK
et M^{me} Aurélie HALESIAK, gérants.

M2411920



AGN AVOCATS
REIMS - CHALONS
2-4 rue Grande Étape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
21 cours Anatole France
51100 REIMS

CMK HOLDING

Avis de constitution

Par ASSP en date du 11/09/2024,
est constituée la Société présentant les
caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CMK HOLDING.
FORME : Société par Actions
Simplifiée.

CAPITAL : 1.000 €.
SIÈGE : 22 rue de Reims,
MARCHAIS (02350).

OBJET : La prise de participation,
la détention et la gestion d'actions ou
de parts sociales, dans toutes sociétés
constituées ou à constituer. Toutes
prestations de services, conseils,
études au profit des sociétés, sur
les plans administratif, comptable,
juridique, technique, commercial,
financier ou autres. La participation
active à la conduite de la politique du
groupe et au contrôle des filiales.

DURÉE : 99 années.

AGREMENT : Les actions ne
peuvent être cédées y compris entre
associés qu'avec l'agrément préalable
de la collectivité des associés statuant
à la majorité des voix des associés
disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Corentin MIODEK
demeurant au 22 rue de Reims,
MARCHAIS (02350).

IMMATRICULATION : RCS de SAINT
QUENTIN.

Pour avis.

M2411912

**NOUVEAUX
SERVICES EN LIGNE :
DÉPOSEZ DÉSORMAIS
EN TOUTE AUTONOMIE
VOS ANNONCES sur
annonces.matot-braine.fr**

MODIFICATION

DE STATUTS

PHB 70 BD VICTOR HUGO 02100 Saint-Quentin

BAZIN BATIMENT

SAS au capital de 63000 Euros

Siège social :

115 rue de saint-quentin

02100 Essigny-le-Petit

399 574 839 RCS de Saint-Quentin

L'AGE du 10/10/2024, a décidé de
transformer la société en SARL, sans
création d'un être moral nouveau, à
compter du 10/10/2024. et a nommé co

-gérants M. BAZIN Geoffroy, demeurant
3 Hameau de Petit Fonsomme 02110
Fonsomme et M. BAZIN Guillaume,
demeurant 130 rue de Saint-Quentin
02100 Essigny-le-Petit.

Modification du RCS de Saint-

Quentin

M2411732



34 rue Ponsardin
BP 2000 - 51100 REIMS

RIGAUT- MERCIER

SARL au capital de 1 500 €

Siège social : 2 rue Diderot, Courcelles

02850 TRELOU SUR MARNE

RCS de SOISSONS n°837 480 433

Avis de modification

L'AGE du 22/10/2024 a décidé à
compter du 22/10/2024 de nommer en
qualité de gérante M^{me} RIGAUT Cloé,
demeurant 481 rue Fra Angelico 34000
MONTPELLIER en remplacement de
M. RIGAUT Stéphane, pour cause de
décès.

Modification au RCS de SOISSONS.

Frédérique CONREUR-MARTIN

M2411847

POURSUITE D'ACTIVITE

PRESTATIONS DU CLOS DES VIGNES

SARL au capital de 2.000 Euros

Siège social :

1 rue du Clos des Vignes

02850 PASSY SUR MARNE

R.C.S. : Soissons 824 530 422

Aux termes d'une délibération en
date du 6 juin 2024, l'assemblée
générale extraordinaire des associés
a décidé qu'il n'y avait pas lieu de
dissoudre la société sus-désignée,
en application de l'article L.223-42 du
Code de commerce.

Pour avis et mention,
La gérance.

M2409007

AVIS DIVERS

M^{me} Simone COLLOT

**Avis de saisine
de légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date
du 24 juin 2015, Madame Simone Marie
Marguerite COLLOT a consenti un legs
universel.

Consécutivement à son décès, ce
testament a fait l'objet d'un dépôt aux
termes du procès-verbal d'ouverture
et de description de testament reçu
par Maître Jean-Louis BOHN, notaire
associé de la société par actions
simplifiée «OFFICE NOTARIAL
CHARLEMAGNE», société titulaire
d'un Office notarial à CARIGNAN
(08110), 10 Place du Dr Gairal, le 22
octobre 2024, duquel il résulte que les
légataires remplissent les conditions de
leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits
pourra être formée par tout intéressé
auprès de Me BOHN, référence
CRPCEN : 08050, dans le mois suivant
la réception par le greffe du tribunal
judiciaire de LAON de l'expédition du
procès-verbal d'ouverture du testament
et copie de ce testament.

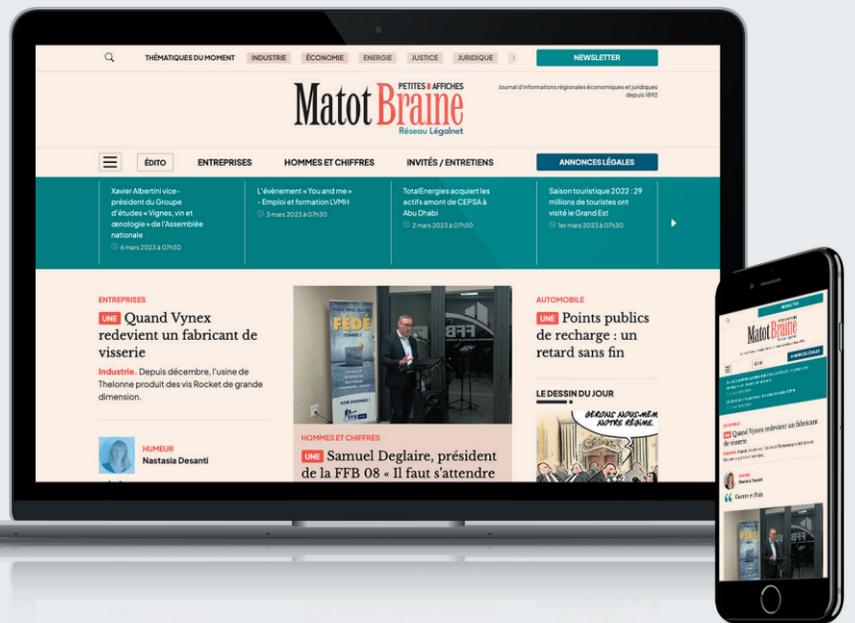
En cas d'opposition, les légataires
seront soumis à la procédure d'envoi
en possession.
M2411926

Retrouvez l'intégralité de votre journal

sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur matot-braine.fr

Actualités économiques, annonces légales,
ventes aux enchères...



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Nouveauté. Avec son SUV inédit dévoilé au récent Mondial de l'Auto, la marque roumaine part à l'assaut d'une nouvelle clientèle. Avec toujours un rapport prix-prestations unique.

Dacia Bigster : changement de dimension



Long de 4,57m, le SUV Bigster propose une habitabilité généreuse et un coffre au volume d'exception : 667l.



Les quatre niveaux de finition se combinent avec des équipements et des habillages différents.

Fort de son éclatante réussite commerciale sans frontière, Dacia nourrit de nouvelles ambitions et s'attaque au segment C, celui de la gamme moyenne-supérieure. Cette catégorie, encore inconnue de la marque roumaine du Groupe Renault, offre un choix étendu de modèles, en particulier de SUV, proposés tant par des constructeurs généralistes que des spécialistes premium. Pas de quoi faire trembler Dacia qui arrive avec les arguments - le constructeur parle de « valeurs » - qui ont fait son succès : un rapport tarif-prestations toujours sans équivalent.

Le nom de ce SUV de conquête a été judicieusement choisi et renseigne sur sa filiation : Bigster. Comme un Duster en plus gros. C'est clair ! Mais le Bigster, une des grandes vedettes du Mondial de Paris qui s'est achevé

le 20 octobre, n'est pas un simple Duster bodybuildé. Il s'agit d'un modèle à part entière avec sa propre cohérence tant esthétique que fonctionnelle ayant vocation à élargir la clientèle Dacia tout en permettant aux fidèles de la marque de monter en gamme sans avoir besoin d'aller chercher ailleurs leur bonheur automobile. C'est pertinent car le constructeur bénéficie d'un taux de fidélisation unique sur le marché.

4,57m, de long, 1,81m de large et 1,71m de haut : les mensurations du Bigster restent raisonnables. C'est 23 cm de plus en longueur que le Duster : suffisamment pour élarger dans la catégorie supérieure sans pour autant constituer un handicap dans la circulation urbaine. Ces centimètres supplémentaires profitent à l'habitabilité et au volume de chargement.

Garde au toit élevée, espace de référence pour les jambes des occupants arrière, banquette repliable 40/20/40, coffre de 667l avec possibilité d'un hayon motorisé, plancher plat d'une longueur maxi jusqu'à 2,70m : le Bigster ne fait pas semblant. Pas de variante sept places cependant, une exclusivité du récent Jogger. Un pack « sleep », adapté aux dimensions intérieures du Bigster le transforme (presque) en van avec un lit deux places (190x130) facile à déployer et prenant place dans le coffre.

DES MOTORISATIONS 100% ÉLECTRIFIÉES

En matière d'équipements de confort, disponibles en série ou réservés aux plus complètes des quatre finitions de la gamme, l'inédit SUV Dacia exprime la montée en gamme de la

marque, des sièges à réglages électriques en passant par l'écran central tactile de 10,1 pouces, le tableau de bord numérique (7 ou 10 pouces), l'accès sans clé, la climatisation bi-zone avec buses à l'arrière, l'insonorisation soignée ou encore le système multi media LIV... Même constat pour les multiples aides à la conduite équipant sans exception l'ensemble de la gamme : freinage automatique d'urgence, reconnaissance de la signalisation routière, régulateur de vitesse, radar de stationnement arrière, alerte de franchissement de ligne, aide au maintien, dans la voie...

Le Bigster inaugure de nouvelles motorisations exclusivement électrifiées. Avec au sommet de la gamme un inédit Hybrid 155, associant un 4 cylindres essence de 107ch à deux blocs électriques, une batterie de

1,4kWh et une boîte automatique électrifiée, exclusive au Groupe Renault. Plus puissant, plus performant, plus sobre (-6% selon Dacia), cet ensemble hybride permettrait de rouler jusqu'à 80% du temps de circulation en ville en mode exclusivement électrique.

L'offre mécanique comprend également un TCe 140, combinant un trois cylindre turbo 1,2l avec une hybridation légère 48V, améliorant à la fois les performances, notamment au démarrage, tout en diminuant les émissions et la consommation de l'ordre de 10%, une indispensable version GPL avec un nouveau Eco-G 140 assurant des économies d'usage substantielles tout en offrant une autonomie record jusqu'à 1450km grâce à ses deux réservoirs implantés de façon à préserver l'intégralité du volume du coffre. Enfin, un TCe 130 à hybridation 48V est réservé à la version 4x4 disposant de cinq modes de conduite adaptés aux différentes conditions rencontrées sur route ou hors bitume. La finition Extrême y ajoute un contrôle automatique de vitesse en descente. Avec sa silhouette de baroudeur renforcée par sa garde au sol de 20cm, ses barres de toit, ses multiples protections, ses roues jusqu'à 18 pouces et sa carrosserie bicolore en option, le Bigster n'oublie pas d'être visuellement réussi. Une Dacia sexy, qui aurait plus le croire lorsque la modeste Logan a débarqué il y a vingt ans ?

DOMINIQUE MAREE

Les constructeurs sous la menace de milliards d'amendes

Faute de réussir à vendre assez de voitures électriques, de nombreuses marques pourraient se voir infliger par l'Union européenne de lourdes pénalités financières l'an prochain...

Suspens garanti. D'un côté, les institutions européennes ne veulent pas reculer et maintiennent leur système de sanctions financières applicable dès 1er janvier prochain pour faire payer les constructeurs dont les véhicules dépassent les normes moyennes d'émissions de CO2. De l'autre, les industriels et les gouvernements de plusieurs pays plaident pour un report de ces amendes mettant en péril de nombreuses marques. Luca de Meo, patron du Groupe Renault et président de l'association européenne de nombreux constructeurs, a mis en évidence les risques pour l'ensemble du sec-

teur et réclamé un sursis.

Début 2025, l'Europe a décidé une baisse de 15% du niveau moyen d'émission de CO2 des voitures neuves. Cela correspond à une valeur située entre 90 et 95g/km selon les modèles. Au-delà, une amende de 95€ par gramme supplémentaire et par voiture vendue sera appliquée. De quoi affoler les compteurs. Pour éviter ces lourdes pénalités, les constructeurs doivent vendre 25% de modèles 100% électriques. Objectif irréaliste et impossible dans la plupart des pays où le niveau stagne autour de 15% pour les voitures particulières et 7% pour les utili-

taires légers. D'autant moins atteignable qu'on constate depuis plusieurs mois, une baisse des immatriculations des véhicules à batterie.

Si rien ne change, l'addition promet d'être sévère. Des simulations mettent en avant jusqu'à 15 milliards d'euros d'amendes pour l'ensemble de l'industrie automobile européenne dont plus de la moitié des marques seraient touchées. Le Groupe Volkswagen à lui seul pourrait être pénalisé de 8 milliards (plus que son bénéfice au premier semestre), 2 milliards pour Renault et autant pour Stellantis. Des projections font état de sanctions susceptibles de grimper jusqu'à 90

milliards en 2029. Apocalyptique.

L'association des constructeurs a demandé un report des sanctions, mettant en avant l'impossibilité de forcer les clients à acheter des voitures électriques dont ils ne veulent pas pour de multiples raisons. Faute de moratoire, faudra-t-il réduire la production des voitures thermiques pour obtenir un ratio conforme ? Avec à la clé la mise en pause de chaînes de montage, voire de fermetures d'usines et des dizaines de milliers de licenciements. On en est là !

D.M.




NOUVELLE GAMME UTILITAIRE CITROËN

Citroën Reims - 03 26 50 67 67 Citroën Epervay - 03 26 55 58 11 Citroën Charleville - 03 24 56 86 40



Pierre Georgin. Entre le groupe de distribution familial qu'il a créé et développé à partir de Reims et les mandats d'élu local qu'il exerce simultanément, Pierre Georgin mène une vie de retraité actif, toujours guidée par l'esprit d'entreprise.

« Une commune se gère comme une entreprise »



Ce grand fan de Tintin est à la tête d'une holding familiale qui regroupe 27 sociétés.

Courageux, déterminé, astucieux, posé... Ces qualités qu'on attribue à Tintin se retrouvent chez Pierre Georgin qui est un fan absolu du héros d'Hergé dont il accumulé toute sa vie toutes sortes de représentations : figurines, bustes, posters, et même une tête émergeant de la potiche grand format du Lotus bleu ou une lampe de bureau en forme de champignon inspiré de l'Etoile mystérieuse. Le parallèle s'arrête là (quoique son visage présente aussi quelque ressemblance...). Moins romanesques, ses aventures à lui sont restées dans le domaine tangible des affaires. En 40 ans d'activités professionnelles, il a racheté, construit et exploité des milliers de mètres carrés de surfaces commerciales, dédiées pour l'essentiel à la vente de cuisines équipées sur mesure. Un bac G2 suivi d'un DUT GEA lui avaient assuré dès le départ des compétences qu'il a fait grandir comme salarié dans plusieurs grands magasins rémois (Meubles de l'Est, Galeries Barbès, Global), aux côtés de son père comptable, de qui il tient sans doute son aisance avec les chiffres.

Son parcours d'entrepreneur a officiellement commencé en 1990 avec le rachat du magasin Cuisines Plus, sur la

route de Charleville-Mézières à Reims, où il était gérant. Ce qui ne s'est pas fait sans prise de risque. « Pour me lancer, j'ai dû mettre ma maison en garantie », se souvient-il avec quelques frissons rétrospectifs. Les choses ont heureusement bien tourné.

STRATÉGIE ET OPPORTUNITÉ

Avançant ensuite par stratégie et opportunité, il a développé plusieurs

« Tout ce qui est développement économique et qui crée de l'emploi, j'y suis favorable. »

points de vente franchisés, principalement sous les enseignes Cuisines Plus et Ixina, de Reims à Nancy, d'Épernay à Troyes, de Saint-Quentin à Amiens, d'Alençon au Mans, en passant par Creil. Ses plus récentes ouvertures : XXL Maison et Noblessa à Champigny. Sens des affaires et puissance de travail ont soutenu cette réussite. « Les 35 heures, je n'ai jamais su ce que c'était », glisse-t-il. PG Investis-

sements est une holding familiale qui regroupe à présent 27 sociétés dont 13 magasins spécialisés et 2 sociétés foncières qui gèrent 20 000 m² de bâtiments commerciaux. Elle emploie une centaine de personnes, fait travailler une quarantaine d'artisans poseurs et réalise un chiffre d'affaires de 30 M€. À 71 ans, Pierre Georgin en est toujours le PDG et actionnaire

à 20 %, même si, depuis 2018, il a progressivement cédé la direction opérationnelle à ses trois enfants et à un neveu. Son expérience de chef d'entreprise, il l'a mise très tôt au service de la commune de Champigny où il réside, en devenant adjoint aux finances dès 1983 puis maire en 1992. « Une commune se gère comme une entreprise. Pour redresser les finances qui étaient dans le dur à la suite de

gros investissements, j'ai proposé de réaliser des lotissements communaux, ce qui était assez nouveau à l'époque. On trouvait un accord avec les agriculteurs, on s'occupait de la viabilité et de la vente des parcelles. Tout le monde faisait une bonne affaire. On en a fait une dizaine au total. Résultat : la population champinoise a doublé, la commune n'a plus d'emprunt sur le dos et n'a plus augmenté depuis des années son taux d'imposition. D'autres communes nous ont suivi. Avec la loi ZAN, c'est plus compliqué aujourd'hui. »

PRÉCURSEUR

Pierre Georgin a été aussi précurseur en 2013 quand la communauté d'agglomération de Reims (alors Reims Métropole) a entamé son processus d'élargissement géographique. « De la communauté de communes Champagne Vesle, Champigny était la seule commune volontaire pour ce rapprochement. Les études et les projections financières qu'on avait fait faire montraient que c'était notre intérêt. » Pour préparer les esprits à une intégration plus complète en 2017 au sein de la communauté urbaine du Grand Reims, il fut d'ailleurs missionné, comme quelques autres convaincus, pour rassurer ceux de ses pairs qui craignaient de voir leur village se dissoudre dans la grande ville. Depuis 2013, il ajoute à sa casquette de maire celle de vice-président de l'intercommunalité. Sous la présidence d'Adeline Hazan, il fut chargé du tourisme, de l'aéroport et du fluvial. « J'ai découvert un monde que je ne connaissais pas. » Bien que néophyte, il a su être de bon conseil dès qu'il s'est agi d'appliquer les règles de bonne gestion. « L'office de tourisme était locataire de ses locaux et payait des loyers élevés. L'idée était de les racheter mais les propriétaires se refusaient à vendre. Accompagné du directeur de l'époque, je suis allé à Paris les rencontrer avec, en tête, une certaine stratégie qui a fonctionné. Après cette opération, Reims a fait des émules dans d'autres offices de tourisme en France. »

DANS SON ÉLÉMENT

Plus récemment, Pierre Georgin s'est vu confier la délégation à la relance économique et à l'emploi par le Grand Reims. Lequel a notamment mis en place pour les entreprises des aides à l'investissement productif et à l'investissement immobilier. « Je suis

plus dans mon élément », convient-il. Sauf que les perspectives de développement et d'accueil de nouvelles entreprises sont limitées par le manque de disponibilités foncières. « Le parc d'activités de La Malle, ça se termine ; La Husselle 3, c'est bien engagé. Reste le projet d'extension de la ZAC de Bazancourt-Pomacle porté par le Grand Reims qui veut favoriser de nouvelles implantations autour de la bioéconomie, mais qui a été repoussé par deux communes. » À titre personnel, il suit avec un intérêt particulier le projet d'aménagement de la zone des Sables (40 ha), sur le territoire de Champigny, qu'il aimerait voir aboutir tant qu'il est élu. « Tout ce qui est développement économique et qui crée de l'emploi, j'y suis favorable. » La retraite ? Très peu pour lui. Certes, des soucis de santé l'ont obligé à adapter ses loisirs (le vélo électrique et la marche plutôt que le VTT ou le tennis) mais pas à renoncer à ses activités. Il intervenait encore récemment à l'AG de l'association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour témoigner de son histoire professionnelle qui, peut-être, donnera aux jeunes l'envie de se lancer.

CATHERINE RIVIÈRE

28 mai 1953
Naissance à Reims

1^{er} avril 1990
Rachat d'un magasin Cuisine Plus.

Depuis 1992
Maire de Champigny.

Depuis 2007
Vice-président du Grand Reims, chargé de la relance économique et de l'emploi.

À partir de 2018
Transmission familiale de ses activités.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

